



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : agrégation externe

Section : grammaire

Session 2022

Rapport de jury présenté par : Nadine LE MEUR

Présidente de jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

Présentation du concours

Composition du jury pour la session 2022	3
Observations sur la session 2022	5
Sujets des épreuves écrites d'admissibilité	11

Première partie : rapport sur les épreuves écrites

Composition française	13
Thème latin	20
Thème grec	24
Composition principale de linguistique	29
Option A, ancien français	29
Option A, français moderne	36
Option B, grec	46
Option B, latin	50
Composition complémentaire de linguistique	59
Option A, grec	60
Option A, latin	62
Option B, ancien français	66
Option B, français moderne	71
Version latine	78

Seconde partie : rapport sur les épreuves orales

Explication d'un texte français tiré du programme	86
Questions de grammaire française associées à l'explication d'un texte français	91
Explication d'un texte grec ou latin tiré des œuvres du programme	92
Explication d'un texte grec tiré du programme	92
Explication d'un texte latin tiré du programme	94
Leçon de linguistique	96
Leçon de linguistique, option A	96
Leçon de linguistique, option B	98
Explication improvisée d'un texte grec ou latin	101
Explication improvisée d'un texte grec	101
Explication improvisée d'un texte latin	103

Composition du jury pour la session 2022

La composition du jury a été publiée sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr (jusqu'à la publication des résultats d'admission).

Dans le présent rapport, « candidat » est employé comme terme générique désignant à la fois les candidates et les candidats. Il en va de même pour les termes « enseignant », « professeur », etc.

Observations sur la session 2022

La session 2022 de l'agrégation intervient après les deux années de pandémie qui ont considérablement affecté le monde entier et contribuent sans doute à expliquer le nombre restreint de candidats s'étant présentés au concours cette année à nouveau. En effet, sur les 47 candidats inscrits à la session 2022 (contre 40 l'an dernier), seuls 17 se sont rendus aux écrits (9 femmes et 8 hommes), et 16 ont composé dans toutes les épreuves (mêmes chiffres que l'an dernier). Pourtant le nombre de postes (9) offerts au concours doit encourager les candidats à s'y présenter. Le jury, qui a entendu 11 admissibles à l'oral (6 femmes et 5 hommes, comme l'an dernier), n'a malheureusement pu pourvoir que 8 postes cette année (4 hommes et 4 femmes ont été reçus), les autres candidats étant trop insuffisamment préparés au concours.

La session 2022 se distingue en revanche des précédentes en ce que 8 des candidats ayant composé avaient choisi l'option A, ce qui est rare et encourageant pour cette option : 5 d'entre eux ont été admissibles et 2 reçus.

Les candidats présents aux épreuves écrites venaient des académies d'Amiens (1, admissible), Besançon (1, admissible et reçu), Bordeaux (2, dont 1 admissible), Lyon (3, admissibles, dont 2 reçus), Mayotte (1), Montpellier (1), Paris-Créteil-Versailles (7, dont 4 admissibles et reçus) et Reims (1, admissible et reçu).

La barre d'admissibilité a été fixée cette année à 07,01/20 (contre 07,11/20 l'an dernier), et la barre d'admission à 08,01/20 (contre 08,78/20 l'an dernier).

L'épreuve de composition française, qui avait donné lieu à de très mauvaises notes l'an dernier, a été beaucoup mieux réussie lors de cette session. En revanche, la moyenne en composition complémentaire de linguistique reste basse, et l'épreuve de thème latin a vu sa moyenne chuter cette année : rappelons l'importance d'un entraînement régulier en thème. À l'oral, le jury a eu le plaisir d'entendre quelques très bonnes prestations, mais il déplore que les œuvres au programme n'aient pas toujours été étudiées de façon approfondie pendant l'année et que des connaissances grammaticales de base (en morphologie ou en syntaxe) manquent parfois aux candidats.

Les coefficients appliqués aux épreuves de composition française à l'écrit (9) et d'explication de texte français à l'oral (12) en font des épreuves majeures du concours ; il est donc hors de question de « faire l'impasse » sur telle ou telle œuvre de littérature française. Les agrégés de Grammaire, tout comme ceux de Lettres classiques, ont de grandes chances de devenir avant tout professeurs de français dans l'enseignement secondaire.

Les épreuves orales ont pour objectif d'apprécier à la fois les connaissances des admissibles et leur aptitude à les présenter à l'oral. En conséquence, le jury attend que les candidats s'efforcent de respecter leur temps de parole et qu'ils se montrent réactifs aux questions qu'il leur pose dans le but de relancer leur réflexion, de leur permettre d'approfondir un commentaire ou de reprendre une traduction – non de les piéger.

Le concours est exigeant : il faut s'y être préparé, pour avoir des chances d'être admis. C'est pourquoi il est important, pendant l'été, de lire toutes les œuvres de littérature française et

de traduire au moins une partie des œuvres grecques et latines (le « programme restreint » *a minima*), et, au cours de l'année, de s'entraîner aux épreuves du concours, en suivant des cours, éventuellement à distance.

Nous encourageons donc vivement les candidats à se préparer et à se présenter à l'agrégation de Grammaire !

Au terme de cette nouvelle session, le jury tient à remercier chaleureusement celles et ceux qui ont été ses interlocuteurs au cours de l'année et qui, par leur engagement et leur professionnalisme, ont contribué à faire rayonner l'agrégation de Grammaire : le personnel du lycée Arago (Paris) qui nous a, cette année encore, réservé un accueil aussi efficace que généreux, le personnel de la direction générale des ressources humaines et le personnel du service interacadémique des examens et concours (Arcueil).

Nadine Le Meur-Weissman
Présidente du jury

Bilan des épreuves écrites

Le tableau ci-après permet de dresser le bilan statistique de la session 2022 avec, en regard, les trois sessions antérieures. Des commentaires figurent ci-après dans le cadre du rapport individuel de chaque épreuve.

	Session 2019	Session 2020	Session 2021	Session 2022
Moyenne générale minimale et maximale (notes /20)	1-14,7	4,4-14,8	1,6-13,3	1,5-14,7
Composition française	1-17 (moy. : 8,3)	1-15 (moy. : 5,7)	1-10 (moy. : 5,6)	2-16 (moy. : 7,9)
Linguistique : composition principale	0,5-16,5 (moy. : 7,7)	1-16,5 (moy. : 6,9)	0,5-15 (moy. : 7,4)	1,5-16 (moy. : 7,7)
Linguistique : composition complémentaire	0,5-13,5 (moy. : 6,5)	2,5-14 (moy. : 7,3)	0-14 (moy. : 6,4)	0-14,5 (moy. : 6,1)
Thème latin	2,5-17 (moy. : 10,4)	1-17 (moy. : 10,2)	0,5-16 (moy. : 10,3)	0-15 (moy. : 8,1)
Thème grec	0,5-17 (moy. : 10,2)	1,5-16 (moy. : 10,3)	0,5-15,5 (moy. : 8,2)	0-17,5 (moy. : 8,5)
Version latine	1-17,5 (moy. : 10,5)	4-16 (moy. : 10,3)	2-16 (moy. : 10,7)	0-19 (moy. : 10,1)

Bilan des épreuves orales

	Session 2022
Explication d'un texte français tiré du programme	4-18 (moy. : 10,9)
Grammaire et linguistique – option A	3-18 (moy. : 10,2)
– option B	2-15 (moy. : 9,3)
Explication préparée d'un texte grec ou latin tiré du programme	2-17 (moy. : 8,6)
Explication improvisée d'un texte grec ou latin hors programme	2-20 (moy. : 10,6)

Usages et conseils pratiques

1. Conditions d'inscription requises des candidats

Les conditions générales et spécifiques pour s'inscrire au concours externe de l'agrégation sont détaillées sur le site institutionnel www.devenirenseignant.gouv.fr à l'emplacement suivant : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-agregation.html> (rubrique : « conditions d'inscription à l'agrégation »).

2. Programme

Le programme de la session 2022 a été publié le 12 avril 2021 sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr.

3. Épreuves écrites d'admissibilité

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98696/les-epreuves-de-l-agregation-externe-section-grammaire.html>

Épreuves	Durée	Coefficient
Composition française	7 h	9
Thème latin	4 h	5
Thème grec	4 h	5
Grammaire et linguistique :		
– composition principale	4 h 30	8
– composition complémentaire	2 h 30	4
Version latine	4 h	5

L'épreuve de composition française et les deux épreuves de grammaire et linguistique sont dotées d'un programme, renouvelé pour tout ou partie chaque année. Les candidats choisissent, au moment de l'inscription, l'une des deux options proposées : option A et option B. Dans l'option A, la première épreuve de grammaire et linguistique, la plus coefficientée, porte sur le français et la seconde, sur le latin et le grec. Dans l'option B, la première épreuve de grammaire et linguistique, la plus coefficientée, porte sur le grec et le latin et la seconde, sur le français.

4. Épreuves orales d'admission

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98696/les-epreuves-de-l-agregation-externe-section-grammaire.html>

Préparation	Épreuves	Durée	Coefficient
2 h	Explication française + questions de grammaire normative + entretien	30 mn 10 mn 10 mn	12
2 h	Explication préparée latine ou grecque + questions de grammaire normative + entretien	30 mn 10 mn 10 mn	9
2 h	Exposé de grammaire et linguistique + entretien	30 mn 20 mn	9
45 mn	Explication improvisée latine ou grecque + questions de grammaire normative + entretien	15 mn 5 mn 10 mn	6

À l'exception de l'épreuve d'explication improvisée d'un texte grec ou latin, les trois autres épreuves sont soumises à un programme renouvelé pour tout ou partie chaque année. Pour chaque épreuve, les candidats tirent au sort, parmi plusieurs sujets, celui qu'ils présenteront au jury. En outre, un tirage au sort préalable permet d'organiser la répartition des langues anciennes entre l'explication préparée et l'explication improvisée d'un texte latin ou grec. Ainsi un candidat ayant tiré au sort une épreuve préparée de grec passera une épreuve d'explication improvisée de latin et vice versa.

Sans empiéter sur les remarques du présent rapport, le jury tient à rappeler que les épreuves orales ont pour objectif d'apprécier à la fois les connaissances académiques des candidats, mais aussi leur aptitude à les présenter à l'oral, comme ils seront amenés à le faire dans leur classe s'ils sont déclarés lauréats du concours. En conséquence, le jury a apprécié que les candidats s'efforcent de respecter leur temps de parole initial, qu'ils se montrent à l'écoute et réactifs aux questions du jury, dont les interrogations ont pour seul but de relancer la réflexion du candidat et non pas de le piéger d'une manière sournoise.

5. Ouvrages usuels mis à la disposition des candidats pour la préparation des épreuves orales (exception : pour l'épreuve d'explication hors programme, aucun ouvrage n'est proposé)

Dictionnaire bilingue latin-français (*Le Grand Gaffiot*) et grec-français (*Le Grand Bailly*)

Dictionnaire de français *Le Petit Robert*

Dictionnaire Littré

Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine

Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine

Dictionnaire culturel de la Bible

Dictionnaire Robert des noms propres

Atlas du monde grec

Atlas de la Rome antique

Guide grec antique

Guide romain antique Histoire grecque

Histoire romaine

Collection « Que Sais-Je ? » : *Le Siècle de Périclès ; L'Empire romain ; Les grandes dates de l'Antiquité.*

Collection « Vies quotidiennes » : *La vie quotidienne à Rome ; La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès.*

Rappel aux candidats

Consultez les annales de l'agrégation externe de grammaire afin de vous préparer au concours.

Sessions 1983-1999

Annales de l'agrégation de lettres classiques et de grammaire (1983-1999), Paris, Honoré Champion, 1999, 1 vol., 251 p.

Sessions 2000-2019

Pinguet J., Barnavon C. (éds), *Annales des agrégations externes de lettres classiques et de grammaire : 2000-2019*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2019, 1 vol., 336 p.

Sujets des épreuves écrites d'admissibilité

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité sont consultables et téléchargeables sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr, à l'adresse suivante :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159832/sujets-rapports-des-jurys-agregation-2022.html>

Première partie :
rapport sur les épreuves écrites

Composition française

Rapport établi par

Laure De La Tour

Professeure en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles,
Lycée Bertran de Born, Périgueux

À propos du personnage créé par Edmond Rostand, Henri Scepi écrit :

« Lorsque Cyrano est annoncé, il est d'emblée qualifié d'hétéroclite. La disparate est sa loi, il échappe à toute unité, se dérobe avant même d'apparaître à tout principe d'ordre et d'harmonie. Porteur d'un verbe qui l'illustre, Cyrano est le nom d'un discours placé sous le signe du mélange et de la discordance. »

Henri Scepi, « Edmond Rostand : les états de la poésie », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 118^e année - n° 4, 4 – 2018, p. 789-804 ; p. 803-804.

Ce jugement est-il confirmé par votre lecture de *Cyrano de Bergerac* ?

Résultats :

Le jury a corrigé cette année 17 copies, notées de 02 à 16. La moyenne est de 07,94. L'échelonnement est le suivant : 5 copies ont obtenu entre 11 et 16 ; 7 copies entre 06,5 et 08,5 ; 5 copies entre 02 et 05,5. Ces résultats sont en progrès par rapport aux deux années précédentes, même si l'on pouvait attendre davantage de copies brillantes sur un texte *a priori* familier des candidats et assez facilement mémorisable.

Les notes basses s'expliquent essentiellement par des copies particulièrement brèves, voire réduites à une introduction, ou encore, pour l'une d'entre elles, par un hors sujet qui occupe plusieurs pages. Le nombre restreint de bonnes copies est dû au fait que la troisième partie a souvent été peu inspirée, voire expéditive.

Remarques et conseils généraux :

Allant à l'encontre d'une tradition critique qui voit dans *Cyrano* la pièce des derniers feux du romantisme, tournée vers le passé, l'article d'Henri Scepi, professeur à la Sorbonne nouvelle, spécialiste des XIX^e et XX^e siècles, et de Laforgue en particulier, tend à montrer en s'appuyant sur l'ensemble de la production poétique et théâtrale de Rostand que *Cyrano* est le lieu d'une synthèse rare des débats qui ont cours du romantisme au symbolisme mais aussi d'un renouveau poétique. Il n'était bien sûr pas nécessaire d'avoir lu l'article dans son ensemble pour traiter le sujet.

Les candidats ont manifestement tous fourni un travail de lecture et de préparation en amont de l'épreuve. Ils ont parfois su manifester un vrai plaisir à évoquer ce texte, pour la plus grande satisfaction du jury, heureux de voir *Cyrano* au programme de l'agrégation et de constater la fin d'une tradition, celle d'une pièce prise entre « fortune scénique » et « infortune

académique », pour reprendre les termes de Jeanyves Guérin¹. La citation, récente, invitait à interroger le texte dans une vraie perspective critique, et demandait de la part des candidats un regard neuf, objectif et dépassionné pour se défaire des simplifications qui en font un spectacle national un peu facile et une lecture limitée aux classes du secondaire. Éviter ce que Bourdieu appelle dans ses *Méditations pascaliennes* la « neutralisation déréalisante² » propre à la lecture d'œuvres relevant du canon scolaire était en somme la condition pour bien « relire *Cyrano de Bergerac* », selon le titre et le programme du colloque d'agrégation qui s'est tenu à la Sorbonne en décembre 2021.

Pour cela, un effort de contextualisation historique et littéraire était indispensable et le jury était en droit d'attendre de la part des candidats une grande précision et beaucoup de rigueur dans l'évocation de l'histoire des formes et du carrefour d'influences littéraires propre à la fin de siècle. Le baroque, la préciosité, le romantisme ou encore le symbolisme demandaient à être introduits avec précision et nuance. De ce point de vue, les agrégatifs ont pu notamment tirer parti pendant l'année de l'excellente préface de l'édition au programme.

Le jury a regretté le manque d'exploitation de la critique contemporaine sur Rostand dans la mesure où la citation s'inscrivait dans une forme de renouveau des études rostandiennes³. Il a lu en revanche quelques développements bienvenus centrés sur les analyses de Jean Rousset pour justifier l'influence baroque de la pièce⁴. Même si l'apport critique dans une dissertation ne remplace jamais l'approche personnelle d'une œuvre et ne doit pas prendre un aspect systématique, il peut soutenir une démonstration et enrichir un exemple. Il doit à ce titre pouvoir trouver sa place, même ponctuellement, dans l'exercice de la dissertation à l'agrégation.

Les rapports précédents (celui de 2020 en particulier) reprennent le détail de la méthodologie étape par étape et nous y renvoyons les agrégatifs. Nous insisterons ici sur quelques points seulement.

Un aspect essentiel de la composition française a souvent manqué : l'esprit de discussion, conçue à la fois comme examen critique et échange d'arguments avec l'auteur du sujet. Les copies qui ne citent pas ou très peu le nom de l'auteur de la citation ou qui ne reprennent pas les termes de l'énoncé, voire, dans des cas extrêmes, qui ne donnent pas le sujet du tout, prennent le risque, à très court terme, de devenir un exposé sans pertinence, voire un hors-sujet. Le fil directeur, mais aussi le garde-fou de toute composition, est le sujet lui-même, parfois oublié ou traité comme une simple entrée en matière. Certaines copies, plutôt savantes au demeurant, ont ainsi obtenu des notes décevantes parce qu'elles manquaient de la pertinence et de la dynamique propres à la composition, reléguant la citation au début de l'introduction.

¹ Jeanyves Guérin, « "La critique aboie, Cyrano remplit les salles". Fortune scénique de Cyrano et infortune académique de Rostand », in Heyraud Violaine, Vouilloux Bernard (dir.), *Relire Cyrano de Bergerac*, Classiques Garnier, 2021, Paris, p. 17-29.

² Pierre Bourdieu, « Comment lire un auteur ? », *Méditations pascaliennes*, Editions du Seuil, 1997, p. 101.

³ Qu'on pense également à la thèse de Géraldine Vogel soutenue en 2008, *La Figure du poète dans le théâtre d'Edmond Rostand*, sous la direction de Luc Fraisse, Strasbourg 2, Littérature française, générale et comparée, et à celle de Clémence Caritté, *Cyrano de Bergerac d'Edmond Rostand. Une pièce « mythique » au cœur de l'atmosphère fin de siècle*, sous la direction de Sophie Basch, Sorbonne université, Littérature et civilisation française, 2018, ou encore au colloque qui s'est tenu à Lyon en 2007, *Edmond Rostand. Renaissance d'une œuvre*, sous la direction de Guy Lavorel et Philippe Dulinge.

⁴ Voir plus bas.

La précision avec laquelle les candidats renvoient à l'œuvre fait également partie des attentes essentielles du jury et peut faire la différence entre de bonnes et d'excellentes copies. Pour une œuvre en vers en particulier, une fidélité à la lettre du texte et l'apprentissage par cœur de citations sont indispensables. L'exactitude des citations n'est pas seulement une preuve d'appropriation du texte par le candidat. Elle permet d'enrichir le commentaire et la réflexion, de gagner en finesse dans l'argumentation. Les copies sans citation, heureusement peu nombreuses, sont restées beaucoup trop générales, peinant à illustrer le sujet comme à le dépasser. Surtout, elles n'ont pas réussi à proposer de commentaires stylistiques précis, requis pourtant ici pour analyser les caractéristiques du « discours » de Cyrano.

Dans le même ordre d'idée, les candidats doivent faire attention à la tournure trop allusive de certaines expressions quand ils se réfèrent à un passage. Parler de la « tirade des non merci », de la « scène du balcon », ou encore de l'« épisode du duel » est vague et ne dispense pas de situer dans l'économie de l'œuvre des souvenirs précis de lecture. De manière générale, l'implicite, le sous-entendu, l'allusif sont à proscrire.

Nous avons rencontré quelques copies très bien écrites et même quelques belles formules. Néanmoins, la qualité de l'expression et la maîtrise de la langue restent dans l'ensemble insuffisantes pour une épreuve d'agrégation de grammaire. L'orthographe courante, la syntaxe, le choix du vocabulaire sont parfois malheureux. Certains candidats, pensant qu'il s'agissait d'une coquille, ont ainsi voulu corriger à tort « la disparate » en le mettant au masculin. Beaucoup ont parlé d'« hétéroclisie » à propos de Cyrano, mais il s'agit d'un terme de grammaire non adapté dans le contexte. « Hétérocliticité », comme ont proposé certaines copies, n'existe pas. « Hétéroclisme » était préférable, mais parler du « caractère hétéroclite » du personnage était encore ce qu'il y avait de plus simple. Attention aussi à l'orthographe des noms propres : Ragueneau n'a pas toujours été bien orthographié, Henri Scepi a subi aussi des variantes inacceptables. Nous ne saurions donc trop encourager à une relecture soigneuse.

L'analyse et l'introduction du sujet

Ce « lieu » de la dissertation a été le plus malmené par les candidats et a souvent concentré les erreurs de méthode. Exercice d'équilibre et de finesse, l'introduction conditionne la réussite de la dissertation dans son ensemble et doit de ce fait mobiliser toute l'attention du candidat. Ce dernier ne doit pas passer trop vite sur cette étape fondamentale, qui doit être suffisamment développée pour définir efficacement les enjeux du sujet après en avoir analysé les termes, mais pas excessivement pour ne pas déséquilibrer l'ensemble de la copie et garder un caractère incisif et dynamique. Précisons que l'analyse faite au brouillon ne doit pas se retrouver telle quelle sur la copie ! Quatre étapes sont indispensables : une entrée en matière rapide et pertinente, la présentation du sujet et son analyse (soit en deux temps distincts, soit en un seul selon la longueur de l'énoncé), la problématique qui doit se dégager de l'analyse et l'annonce de plan. L'enchaînement de ces étapes doit être naturel et correspond à des mouvements logiques : il n'est donc pas nécessaire de morceler le texte de l'introduction en plusieurs paragraphes, un ou deux suffisent.

La problématique, à concevoir comme le point culminant de l'introduction, n'est pas simplement le sujet à la forme interrogative. Elle ne consiste pas non plus à se demander si l'auteur de la citation a tort ou raison. C'est une vraie question qui émerge du sujet. Une batterie de questions brouille sa justesse : une question unique (éventuellement deux questions liées) est conseillée. Certaines copies opèrent une fusion ou une confusion entre problématique et annonce de plan : il s'agit bien de deux étapes différentes.

Il était nécessaire ici de resituer en introduction le passage précis évoqué par le sujet, ce que plusieurs copies ont fait avec précision : au début de la pièce, Cyrano brille par son absence et fait l'objet d'une annonce par différents personnages (Lignère, Ragueneau, Cuigy et Le Bret) après qu'un marquis a demandé : « Quel est ce Cyrano ? ». (v. 94). Tandis que Le Bret voit en lui « le plus exquis des êtres sublunaires » (v. 100), Lignière s'exclame : « Et quel aspect hétéroclite que le sien ! » (v. 102). S'ensuit une tirade de Ragueneau qui fait rimer « nasigère » et « exagère » (v. 115-116) : autrement dit, le discours excessif sur Cyrano semble d'emblée se revêtir des caractéristiques qu'il attribue au personnage et à son verbe.

Le sujet invitait à illustrer les caractéristiques rhétoriques de Cyrano et à évaluer les propriétés et l'intérêt d'une poétique du mélange, mais aussi à mettre en évidence la dimension réflexive ou métonymique du personnage et de son discours, du personnage et de la pièce, le « discours » pouvant aller jusqu'à désigner pour finir la voix rostandienne elle-même. Une erreur grossière aurait été de limiter les analyses au seul personnage, ce qu'une seule copie a fait.

La plupart des candidats ont bien perçu en introduction l'aspect antithétique du sujet et la confrontation des champs lexicaux (la disparate contre l'unité), le premier venant qualifier non seulement le personnage mais aussi son dire, et au-delà la pièce. Le personnage est précédé de sa réputation, c'est-à-dire d'un discours tenu sur lui, et ses caractéristiques physiques et morales se reflètent dans son propre discours. Il parle comme il est, et son discours porte les marques formelles et non seulement thématiques de ses contradictions. Le second champ lexical, celui de l'unité, renvoie quant à lui à un manque, à une perte ou à une dimension moins immédiate de l'œuvre.

La citation ne présentait pas de difficultés lexicales. Cependant les copies, dans l'ensemble, n'ont pas assez interrogé la polysémie du mot « discours » dans la dernière phrase, véritable pivot de l'énoncé permettant un changement de perspective, du personnage à son verbe et à la pièce, de la pièce à son auteur. Que ce soit le discours que les autres tiennent sur Cyrano, celui qu'il tient mais aussi toute la pièce perçue comme « discours », ils ont les mêmes caractéristiques et propriétés. De ce point de vue, Cyrano est *Cyrano* selon une synecdoque qui ferait du personnage le porteur de l'esthétique générale de la pièce. Le mot « discours » est ainsi un levier essentiel pour la contestation comme pour le dépassement du sujet. On peut en effet se demander si réduire Cyrano, personnage ou pièce, à un « discours », ce n'est pas minimiser la portée dramaturgique, voire spectaculaire, de l'œuvre et d'un personnage dont le verbe souligne l'action sans s'y réduire. Certes, on peut interpréter avec P. Besnier l'épithète de Cyrano « Qui fut tout et qui ne fut rien » comme : « il *dit* tout et ne *fait* rien » (p. 25 de l'édition au programme). Mais il y a bien un « théâtre du geste⁵ » dans *Cyrano de Bergerac*, voire une geste comme l'a habilement suggéré une copie.

Peu de copies ont fait émerger clairement le paradoxe d'une disparate qui devient loi. Si l'hétéroclite et la disparate renvoient précisément à ce qui échappe à la règle et à la norme, la loi est un principe unificateur, de continuité. De même, si Cyrano, personnage ou discours, est « placé sous le signe » de la discordance, c'est qu'il est reconnaissable, que la dissonance devient unité et cohérence. Réduire Cyrano à un personnage et à un discours dispartes peut sembler en outre figer précisément ce qui tente de rester indéfinissable et inattendu. La tentative de caractérisation d'H. Scepi entre ainsi en tension avec son objet même.

C'est donc la cohérence profonde du personnage, de son verbe et de l'œuvre tout entière qui demandait à être interrogée. Est-ce que la discordance n'est pas, dès lors qu'elle est « loi », un facteur d'unité et le lieu d'une formidable synthèse ? Autrement dit, cette poétique d'une

⁵ Bernard Vouilloux, « Le théâtre du geste », *Relire Cyrano de Bergerac*, op. cit., p. 179-193.

« disparate » qui est aussi « loi » ne révèle-t-elle pas les enjeux profonds de l'œuvre autant qu'elle caractérise les propriétés rhétoriques et morales du personnage ?

Le développement

La première partie de la dissertation consiste à illustrer le propos dans son ensemble, à préciser et approfondir la perspective proposée par le sujet. Cette partie a été la plupart du temps réussie et les candidats ont manifesté une certaine aisance à abonder dans le sens de la citation. On pouvait commencer par justifier l'idée que Cyrano, personnage de théâtre, a une composante rhétorique essentielle qui reflète ses caractéristiques physiques et ses actes. « Cyrano, homme-parole » (P. Besnier, p. 26 de l'édition au programme) est, avant d'apparaître, « une voix, au milieu du parterre » (v. 182). Présent dans la majorité des scènes, il prononce 1116 vers, contre 128 pour le taiseux Christian. Il n'est jamais seul sur scène et la pièce ne lui réserve pas de monologue, ce qui montre bien la dimension rhétorique fondamentale du personnage, toujours en quête d'un public. Le duo problématique que Cyrano forme avec Christian illustre autrement cette équivalence entre le personnage et sa parole, équivalence qui peut apparaître comme une réduction : Cyrano est bien la voix du sentiment amoureux, mais reste un « Lazare » au « festin d'amour ».

Le discours du personnage est hétéroclite dans la forme comme dans le fond : Cyrano manie parfaitement la variété des vers – la ballade du duel à la scène 4 de l'acte I ou l'épithaphe de la scène finale, en octosyllabes, s'intègrent par exemple dans l'usage généralisé de l'alexandrin –, et les rimes surprenantes comme celle qui rapproche « beau » et « bobo » aux v. 802-803. Il use d'interjections non moins inattendues : le « Ay ! » mime ainsi à deux reprises les crampes d'un Cyrano ayant des « fourmis dans [s]on épée » (v. 393). Son discours s'appuie encore sur des chevilles nombreuses, un vocabulaire prosaïque – on mémorise aisément le « ridicoculise » du v. 741 – mais encore sur des alexandrins brisés et un évident mélange des registres que la plupart des copies ont su illustrer convenablement. Cyrano apparaît sous le signe du contraste et de la dérobade, par son refus des normes et des valeurs en cours. Son apparence physique en témoigne : il n'a « même pas de gant » (v. 367), et sa « fraise à la Pulcinella » (v. 113) le rapproche d'une figure de Jacques Callot dans la présentation qu'en donne Ragueneau, c'est-à-dire d'une figure grotesque. La place qu'occupent les descriptions du personnage par les autres, centre de l'attention avant toute présence scénique, est ainsi remarquable parce que les « discours » chargés du portrait de Cyrano revêtent eux-mêmes les caractéristiques disparates qui sont celles du personnage, en un jeu de reflet ou de contagion.

Mais si « Cyrano est le nom d'un discours », c'est aussi la pièce tout entière, conçue comme discours, qui obéit à cette loi de la disparate. Les caractéristiques du personnage se retrouvent à l'échelle de la pièce et du vers. L'alexandrin apparaît souvent comme une performance ou un défi, dans la bouche de Cyrano comme des autres personnages : il « explose – et reste pourtant fantomatiquement présent. » (P. Besnier, p. 28 de l'édition au programme). Qu'on songe seulement à l'ouverture de la pièce ou au premier vers de l'Acte II, partagé entre cinq pâtisseries ! La « loi de la disparate » se retrouve dans la composition même de la pièce. La variété des lieux, la multiplicité des personnages, l'écart de quinze ans entre l'acte IV et l'acte V, mais aussi les scènes de brouhaha (I,1) et de désordre (scène 7 de l'acte IV) illustrent un principe de discordance et d'irrégularité. On peut également songer à la manière dont la scène, au sens spatial du terme, se démultiplie en « petites scènes⁶ », qui sont autant de points de focalisation, et nécessite une scénographie complexe. Au sens textuel, ces « petites scènes » s'imbriquent

⁶ L'expression est de Jean-Marie Apostolides, dans *Cyrano qui fut tout et qui ne fut rien*, Paris et Bruxelles, Les Impressions nouvelles, 2006, p. 71-78 ; voir aussi Bernard Vouilloux, art. cit., p. 184.

dans les grandes scènes où affluent plusieurs personnages. Elles démultiplient la parole de Cyrano qui en est souvent le centre, en conciliabules, apartés et duels verbaux : on peut ainsi songer au dialogue entre Le Bret et Cyrano, à la scène 8 de l'acte II, manifestement non entendu des cadets qui boivent et mangent sur la scène pendant ce temps.

Cyrano apparaît donc comme un personnage hyperbolique dans une pièce hyperbolique. À juste titre, plusieurs copies ont interrogé la catégorie du baroque. Quelques-unes ont su avec finesse montrer que le terme, appliqué à Cyrano, recouvre à la fois un moment de l'histoire littéraire (Rostand situe sa pièce entre 1640 et 1655) et une esthétique caractérisée par le mouvement, l'irrégularité, le bizarre. Elles se sont parfois appuyées sur les travaux de Jean Rousset (*La littérature de l'âge baroque en France. Circé et le paon*, 1953) pour illustrer le caractère mobile et le goût des métamorphoses de Cyrano. On pouvait aller plus loin en montrant que la « disparate » et le contraste de Cyrano et dans *Cyrano* relèvent moins d'une esthétique à la fois baroque et romantique, que d'un baroque fortement médiatisé par les auteurs romantiques – Théophile Gautier en particulier dont Rostand a lu *Les Grottesques*⁷.

La deuxième partie de la dissertation tend à apporter des éléments de contestation. Elle a posé dans l'ensemble davantage problème aux candidats. Plusieurs copies ont néanmoins bien montré la cohérence discrète du personnage et de la pièce. On pouvait en effet montrer que ni Cyrano ni *Cyrano* ne peuvent se réduire à l'esthétique de la discordance et qu'il existe bien une cohérence du personnage ainsi qu'une unité profonde de la pièce, comme on pouvait aussi défendre la dramaturgie essentielle de Cyrano, irréductible à un discours. La « loi de la disparate » est ainsi paradoxalement un recentrement et la poétique du mélange recouvre aussi une éthique. Il y a un système de valeurs stables propre à Cyrano, lequel ne répond pas, du reste, au principe d'inconstance. Le Bret le manifeste bien lorsqu'il lui demande au v. 478 : « Quel système est le tien ? ». Des répliques telles que « J'ai décidé d'être admirable en tout, pour tout ! » (v. 481) ou « ne pas monter bien haut peut-être, mais tout seul ! » (v. 1015) apparaissent comme de véritables maximes. Cyrano dénonce le *theatrum mundi* et les apparences sociales au nom d'une fidélité à soi-même particulièrement visible dans la tirade de la scène 8 de l'acte II, dite des « non, merci », dans laquelle il s'affirme comme individu libre. Sa vertu est un art de vivre : « Moi, c'est moralement que j'ai mes élégances » (v. 369). Le symbole du panache vient finalement unifier la pièce et le « système » moral de Cyrano.

En outre, parce que Cyrano obéit à un système de valeurs, il agit conformément à sa « loi » et on ne peut le réduire à un « discours ». On peut ici renvoyer par exemple à l'analyse du « beau geste » de B. Vouilloux⁸. Le sac d'écus que Cyrano jette à Bellerose au début de la pièce pour le dédommager, alors même qu'il représente de quoi vivre pour un mois, illustre bien l'articulation d'une éthique et d'une esthétique. « Jeter ce sac, quelle sottise ! », s'exclame Le Bret au v. 451. « Mais quel geste ! », répond Cyrano en achevant le vers. Cyrano est ainsi à la recherche d'exploits individuels et multiplie les actes de bravoure : à la porte de Nesle, en traversant les lignes espagnoles, en reprenant à l'ennemi l'écharpe blanche de De Guiche qui préfigure le « panache » final. La pièce, sous-titrée « comédie héroïque », se rattache par maints aspects au roman d'aventures et au registre épique. L'acteur qui incarne Cyrano agit autant qu'il parle, parle en agissant : la ballade du duel entre Cyrano et le vicomte de Valvert à la scène 4 de l'acte I, où la parole est véritablement performative, est de ce point de vue essentielle : « il fait ce qu'il dit, à mesure ».

⁷ Sur cette influence de Théophile Gautier sur Rostand, voir Hélène Laplace-Claverie, « Une pièce baroque ? », *Relire Cyrano de Bergerac*, op. cit., p. 43-56.

⁸ Bernard Vouilloux, art. cit., p. 186.

Enfin, la pièce tend peut-être à l'harmonie musicale plus qu'à une discordance générale, en un lyrisme qui mobilise et unit le public dans l'attente de la rime. Le modèle de l'opéra est souvent convoqué pour parler de *Cyrano*. Si le vers apparaît disloqué, les scènes d'ensemble laissent bien une impression musicale. L'évocation de la Gascogne au siège d'Arras, le duo d'amour à la scène 7 de l'acte III entre *Cyrano* masqué et Roxane vont dans ce sens. Plus que de discordance, c'est ainsi de polyphonie qu'on pourrait parler, comme l'ont proposé quelques copies à juste titre.

Rappelons que la troisième partie ne doit pas, pour le candidat, être un objet de crainte ou de désespoir (ou pire encore, traduire une forme de désinvolture). C'est pourtant l'impression qu'ont laissée la plupart des copies : beaucoup, après deux parties satisfaisantes, ont proposé une troisième partie timide et réduite, voire très inachevée. Une copie s'est limitée à deux parties, manifestement en désespoir de cause. La troisième partie est à concevoir comme le lieu le plus personnel de la dissertation et un relatif espace de liberté, autrement dit le lieu où l'on peut reconfigurer le débat, réexaminer le sujet en en proposant une reformulation personnelle, en déplaçant légèrement les termes, en changeant d'échelle. On pouvait ici montrer, comme deux ou trois copies l'ont fait, que si *Cyrano* est porteur d'un discours hétéroclite, c'est parce que *Cyrano*, c'est *Cyrano*, c'est-à-dire le porte-voix d'une poétique rostandienne du mélange conçue à la fois comme synthèse et renouvellement. *Cyrano* refonde ainsi le théâtre et son verbe en les interrogeant et c'est surtout dans cette perspective métalittéraire que réside le grand principe d'unité du personnage.

On ne peut ainsi dissocier le personnage de l'œuvre. C'est un « homme-spectacle » ou encore « le théâtre fait homme⁹ » : il se substitue par exemple à Montfleury pour proposer un autre spectacle à l'Hôtel de Bourgogne, à l'acte I ; à l'acte III, il est auteur, metteur en scène, souffleur pour Christian, n'hésitant pas à prendre sa place lorsque le jeune baron se révèle incapable de tenir son rôle.

Témoignant d'une passion pour le théâtre avouée dès la mise en abyme initiale, le discours de *Cyrano* et de *Cyrano* est aussi un discours spéculaire : la pièce diffuse tout au long un discours sur la poésie et le théâtre. Le conflit initial entre Montfleury et *Cyrano* est ainsi un conflit sur la manière de dire la poésie et d'incarner le vers. *Cyrano* est une pièce sur le pouvoir de la parole et sa mise en scène.

Cyrano comme *Cyrano* témoignent d'une synthèse et d'un renouveau, c'est-à-dire d'une parole façonnée par les prédécesseurs et l'histoire littéraire permettant toutefois l'émergence d'un discours libre et singulier, qui serait en dernière instance l'affirmation d'une voix rostandienne dans le contexte fin de siècle. Une copie, notée 16, a fini sur cet aspect en le développant de manière très satisfaisante. Les caractéristiques baroques, romantiques, symbolistes sont ainsi mêlées et mises à distance, par l'art du pastiche notamment. Il conviendrait donc de (re)lire *Cyrano* comme une pièce métalittéraire et fortement intertextuelle, comme un creuset littéraire, à la fois populaire et définitivement savant, qui dans son désir de totalisation n'échappe pas aux contradictions.

⁹ Hélène Laplace-Claverie, art. cit., p. 46.

Thème latin

Rapport établi par

Bernard Bortolussi

Maître de conférences à l'université Paris Nanterre

Quelques éléments statistiques

Sur les 17 copies corrigées par le jury, 16 étaient effectivement en latin, dont une inachevée. La moyenne de ces 16 copies s'établit à 08,6. Elle est donc sensiblement inférieure à celle de la session 2021. D'un point de vue statistique il n'est pas possible de tirer des conclusions à partir d'un nombre si réduit de copies, mais la répartition très inégale des notes est au moins l'indice d'une grande hétérogénéité des compétences dans cette épreuve. En effet 6 copies ont entre 12,5 et 15, 1 obtient 10, 4 se situent à 08 et les 6 dernières parviennent au mieux à 05,5. Un autre indicateur est le nombre important de barbarismes : 45 en 15 copies, une seule étant exempte de ce type de faute. Ces données laissent penser qu'une partie des candidats n'ont pu bénéficier d'une préparation ou d'un entraînement suffisants en amont du concours, ce qui est particulièrement dommageable pour une épreuve aussi technique, sachant qu'il n'est pas possible de s'entraîner tout seul. Nous ne pouvons que suggérer une révision intensive de la morphologie à partir des grammaires les plus usuelles, une bonne connaissance de la syntaxe normative et, en guise d'entraînement, la pratique de la « rétroversion » à partir de traités de Cicéron.

Quelques éléments de commentaire

Le texte d'Alexandre Dumas proposé cette année ne présentait pas de difficulté particulièrement marquée, tout en restant d'une longueur comparable au précédent. La thématique ne devait pas *a priori* décontenancer des candidats familiarisés avec le monde romain et en l'occurrence avec les pratiques religieuses ; plusieurs phrases s'inspiraient d'ailleurs directement de leur source latine, y compris cicéronienne. D'un point de vue syntaxique les difficultés étaient circonscrites à quelques phrases complexes qui servaient de juge de paix dans la connaissance de la syntaxe latine : « la préoccupation du lieu où le corps dormirait son éternité », « une loi intervint qui défendait d'ensevelir ni de brûler dans l'intérieur de Rome » et la dernière phrase.

Le constat le plus inquiétant concerne la maîtrise incertaine de la morphologie qui a conduit à de nombreux barbarismes. Les noms neutres, y compris les plus usuels tels *corpus*, *ius*, *iter* ou *funus*, ont été souvent malmenés à l'accusatif et au pluriel. Les formes pronominales sont un lieu devenu traditionnel d'erreurs de déclinaison, notamment les démonstratifs au nominatif et au pluriel ou bien les indéfinis. Parmi les formes verbales, la troisième conjugaison mixte (*facio*) et la quatrième conjugaison (*sepelio*) ont donné lieu à plusieurs fautes ; les formes de passif ou de déponents ont également été une source de barbarismes, notamment à l'infinitif ou dans les formes périphrastiques.

Le texte était par ailleurs l'occasion de retrouver quelques questions classiques, et notamment comment traduire « on » (cf. rapport 2021). Il s'agissait de choisir la solution si possible la plus adéquate, sinon la moins « risquée ». La troisième personne du pluriel était bien adaptée dans un contexte où « on » renvoyait aux Romains (« on avait enseveli ») ; le passif

pouvait être une option ; en revanche le passif impersonnel est à manipuler avec précaution, particulièrement avec les verbes transitifs, car le passif impersonnel n'admet pas de complément à l'accusatif. Pour la seconde occurrence, « comme on va le voir », la 1^{ère} personne du pluriel était la solution préférable et souvent effectivement choisie. L'expression de l'indéfini rejoint celle du générique, qui était présente en plusieurs endroits du texte : « les Romains », « le vivant », « un Romain », « quiconque », « tout individu ». L'emploi des pronoms-adjectifs indéfinis (*quis, aliquis, quisque, quisquis, quicumque*) réclame d'abord une maîtrise de leur morphologie, mais surtout de leurs emplois, notamment des contraintes pesant sur leur placement (pour *quis, quisque*) ou de la distinction entre pronom relatif indéfini et simple pronom indéfini. Enfin la substantivation des adjectifs est à manipuler avec prudence : toutes les substantivations ne sont pas attestées à la période classique, par exemple *uiuens* est tardif. Dans le doute il vaut mieux recourir à une périphrase avec une relative. Une autre question classique est la traduction des adjectifs possessifs de troisième personne bien représentés dans le texte : « son tombeau », « ses héritiers », « son sépulcre », « sous ses yeux ». La solution économique de ne pas le traduire est acceptable lorsque le possesseur est évident en contexte ; ici il était souhaitable de bien marquer la possession, surtout pour marquer la dimension contrastive.

La plupart des phrases avaient des structures simples qui pouvaient être directement reproduites en latin, même si le résultat restait éloigné d'une élégance cicéronienne, voire de l'usage proprement classique. Dans la première phrase la traduction de « chez les Romains la préoccupation était grande » a donné lieu à des transpositions de construction tout à fait acceptables : *multum interest* + gén., *Romanis magna cura erat*, *Romanis magnae curae erat* (double datif) ; « la préoccupation du lieu où le corps dormirait son éternité » devait se comprendre plutôt comme une interrogative indirecte que comme une simple relative. Il s'agissait alors de marquer la postériorité tout en respectant la concordance des temps en utilisant le participe futur + auxiliaire au subjonctif imparfait (Ernout & Thomas p. 395). L'objet interne de « dormir son éternité » a été presque toujours transposé, parfois avec des compléments prépositionnels peu adaptés. Dans la seconde phrase les candidats se sont trop facilement laissés entraîner à décalquer « jusque dans l'intérieur des maisons » par *usque ad/in* + acc., qui n'est possible qu'après un verbe de mouvement ; ici il valait mieux transposer en marquant une surenchère, comme l'ont fait certains en utilisant *etiam*, ou mieux *quin etiam*. La traduction de « ce mode de sépulture » permettait d'apprécier la familiarité des candidats avec les usages latins, en l'occurrence ici avec l'utilisation du gérondif ou de l'adjectif verbal pour traduire des noms d'action : *hic modus sepeliendi* était préférable à *hic modus sepulturae*. Il en était de même pour « à tout instant » ou pour « les sacrifices de la ville » qui ont donné lieu à des calques de traduction, qui ne sont pas toujours attestés en latin classique. Même si le dictionnaire Gaffiot ne fournit pas toutes les informations, il reste l'instrument à privilégier à chaque fois, par rapport au dictionnaire de thème.

La seconde phrase complexe présentant quelque difficulté syntaxique était « une loi intervint qui défendait d'ensevelir ni de brûler dans l'intérieur de Rome ». Il était difficile de conserver une traduction littérale pour « intervenir » ; plusieurs transpositions étaient recevables, par exemple *lex lata est*. « Qui défendait » pouvait être traduit littéralement ou bien simplement exprimé par la conjonction *ne* + subj. Dans la première option, les plus prudents ont employé *ueto*, qui a l'avantage, dans l'esprit de beaucoup, de se construire avec l'infinitif et correspond d'ailleurs à la construction classique (Cic., *De legibus* 2,58 : *in urbe sepeliri lex uetat*) ; si l'on choisissait un verbe comme *prohibeo*, il convenait de maîtriser la construction des verbes d'empêchement (Ernout & Thomas pp. 307-309) et de respecter encore une fois la concordance des temps. La traduction de la coordination négative constituait une difficulté particulière : avec *ueto*, il était possible d'utiliser la coordination *nec* (Cic., *De legibus* 2,68 : *Extrui autem uetat sepulchrum altius, quam quod quinque homines quinque diebus absoluerint, nec e lapide*

excitari), tandis qu'avec *prohibeo* on attendait logiquement *neu(e)*, plutôt que *nec*, s'agissant de deux interdictions.

Les deux phrases évoquant des familles romaines privilégiées sollicitaient une connaissance culturelle qui avait des répercussions sur la traduction de « C'étaient les familles de Publicola... ». En effet la désignation d'une famille se fait sous la forme *gens* + adj. (*gens Fabia*), mais ici Publicola et Tubertus étaient des *cognomina* et non le nom de leur *gens* (respectivement *gens Valeria* et *gens Postumia*) ; il ne restait plus qu'à traduire littéralement.

Les deux phrases suivantes posaient à nouveau le problème de termes dont le correspondant n'est pas classique : *triumphator* pour « le triomphateur » et *uiuens* pour « le vivant ». Des périphrases constituaient l'alternative la plus simple. La phrase clivée « C'est une distraction que... » a souvent été contournée, alors qu'elle pouvait trouver son équivalent dans une construction cataphorique : *Haec erat oblectatio* ou *Hac re se oblectabant ...* avec une proposition l'explicitant, en l'occurrence une proposition infinitive ou *quod* + indic. La phrase clivée suivante n'a été conservée dans aucune copie ; quand ils n'ont pas simplement reproduit la construction (*magna res erat*), les candidats ont plus ou moins transposé, de manière pertinente, « était chose importante pour un Romain » par *magna cura erat* + dat. ou par un verbe signifiant « importer » : *refert*. La traduction de l'incidente, « comme on va le voir », était moins évidente qu'il ne paraissait : la transposition de *on* en une 1^{ère} personne du pluriel était certes beaucoup plus indiquée qu'un passif impersonnel qui se confondait avec une forme de *uideor*, en revanche l'emploi de *ut* comparatif n'est pas attesté chez Cicéron dans ce genre d'incidente. Le jury ne pouvait en tenir une grande rigueur aux candidats. Nous avons donc admis aussi la construction avec subordination « nous verrons que... ».

« D'après une tradition religieuse fort accréditée » a suscité quelques hésitations sur la façon de traduire la locution prépositionnelle « d'après » ; le choix le plus fidèle observé dans les copies était la préposition *ex* + abl. ; « au temps de Cicéron » n'était pas aussi évident à traduire qu'il semblait, pour la raison qu'aucun des mots usuels (*tempus*, *tempestas*, *aeuum*) ne s'emploie avec le génitif d'un nom propre à l'époque classique ; *Ciceronis temporibus* apparaît chez Quintilien. Plusieurs copies ont proposé un ablatif absolu (*Cicerone etiam uiuo*) ou une proposition temporelle qui constituaient des alternatives adéquates. Le verbe modal « devait », s'interprétant comme une fatalité, se traduisait préférentiellement par *necesse erat*. Encore une fois, la traduction littérale de « le long de son chemin » conduisait à une inexactitude, car *per iter* supposerait que la découverte du cadavre dure tout le long du trajet. « Négliger de » pouvait se traduire par *neglego* + inf. ou bien être rendu de manière indirecte, mais plus « latine » par *non curo*. « Commettre un sacrilège » dissimulait sous son apparente évidence une véritable difficulté : ni *sacrilegium*, ni *fas*, ni *impietas* n'apparaissent comme compléments d'objet d'un verbe signifiant « commettre » ; on pouvait recourir à une locution comme *impium/nefandum facinus*, qui s'accommode du verbe *committo* souvent employé par les candidats. La meilleure traduction de « se racheter » dans ce contexte religieux était alors *expio*, tandis que *me redimo* a un sens exclusivement littéral. La dernière phrase présentait une négation restrictive que trop de candidats ont négligée et dont il importe de maîtriser les règles ; ici *nisi* se construit comme une véritable conjonction conditionnelle (*nisi immolabat*).

Plutôt que de proposer un corrigé qui pourrait paraître inaccessible aux futurs candidats, nous avons fait le choix de composer un thème en reprenant, avec quelques ajustements, les traductions effectivement proposées par les candidats de la présente session. Nous espérons ainsi montrer qu'il est possible à un candidat de réussir cette épreuve.

Romanorum multum intererat quo in loco corpus hominis mortui in perpetuum dormituum esset. Primum enim in Vrbe corpora sepeliuerant, intus etiam in domibus ; sed hic modus sepeliendi publicae salubritati contrarius erat ; praeterea omni tempore sacra publica funeribus

pollui poterant ; itaque lex lata est quae uetabat intus in Vrbe sepeliri nec cremari. Quod ius duae uel tres gentes quae praecipuo iure erant honoris causa publice retinuerunt. Hae erant Publicolae Tuberti Fabricique gentes. Quae gentes ob illud ius apud ceteras magna in inuidia erant.

Illi qui triumphum obtinuerat ac dum triumphabat mortuus erat Romae sepeliri licebat.

Itaque perraro homo adhuc uiuus heredibus suis curandum sepulchrum tradebat. Haec erat oblectatio quam sibi dabat, monumentum ante oculos suos exsculpendum curare.

Nam Romano ciui magna res erat (iam enim uidebimus) sepeliri. E religione quadam cui maxima erat auctoritas, dum etiam Cicero uiuit, quamquam opinio eius generis iam euanescere coeperat, si quis insepultus erat, animam eius in Stygis ripis centum annos errare necesse erat ; itaque quicumque in itinere in cadauer aliquod incidebat atque id sepelire neglegebat, is nefandum facinus committebat quod expiare non poterat nisi suam Cereri immolabat.

Thème grec

Rapport établi par

Nadine Le Meur-Weissman
Professeure à l'université Paris Nanterre

Le texte proposé cette année était extrait de l'*Histoire naturelle des animaux* de Buffon. Il ne présentait pas de difficulté particulière de vocabulaire. En revanche, il ne fallait pas oublier de **coordonner** les nombreuses propositions indépendantes le composant, souvent juxtaposées en français. Un simple **δέ** pouvait souvent suffire.

Les copies (17) étaient aussi peu nombreuses que l'an dernier (16), mais l'une d'elles n'était pas écrite en grec et une autre ne comportait qu'un mot, fautif de surcroît. Les notes se sont échelonnées de 0 à 17,5, avec une moyenne de 08,48 (pour 08,2 l'an dernier). Quatre copies ont obtenu 15 ou plus, mais dix n'ont pas atteint la note de 10/20 (dont cinq notées entre 0 et 2) du fait d'importantes lacunes grammaticales, responsables de nombreux barbarismes et solécismes. Le thème nécessite en effet de solides connaissances en langue : les révisions systématiques de la morphologie (qui incluent l'accentuation) et de la syntaxe grecques tout au long de l'année sont impératives pour réussir l'épreuve. Une pratique régulière de l'exercice de thème est également nécessaire, afin d'acquérir certains réflexes salutaires (en particulier en matière de coordination).

Rappelons quelques conseils : avant de se lancer dans la traduction proprement dite, il est impératif de lire le texte à plusieurs reprises pour s'assurer qu'on en a bien compris l'intégralité. Il peut être utile de noter dans ce premier moment les particules de **coordination**, car, contrairement au français, toutes les phrases grecques doivent être coordonnées (ou subordonnées) entre elles, l'asyndète n'étant pas permise en thème. Attention à l'emploi de **μέν** qui annonce ce qui suit, mais n'assure pas la coordination avec ce qui précède ; de **ἀλλά** qui ne peut être employé qu'après une proposition négative, tandis que **καί** est impossible après une proposition négative.

C'est aussi dans cette première phase du travail qu'il vaut mieux relever les temps du texte obéissant à la concordance des temps en français (que le grec ignore), ainsi que les possessifs (quand ils sont nécessaires), en distinguant réfléchis et non réfléchis.

Enfin, une fois le texte entièrement traduit et recopié au propre, il est très important de procéder à plusieurs relectures sélectives, en se concentrant sur tel ou tel aspect de la traduction (accords, morphologie verbale, pronoms personnels et possessifs, graphie, élisions...). Attention à ne pas oublier le report de l'aspiration devant l'esprit rude (οὐχ ἦτρον...) et à éviter les enclitiques en tête de phrase.

Afin que le rapport soit utile aux futurs candidats, le texte est repris ci-dessous phrase par phrase.

Titre : L'âne.

Περὶ ὄνου.

Quand un titre se limite à un nom désignant le sujet du texte, il se traduit par **περί + génitif**. Le nominatif seul est employé dans les titres de fables, ce qui ne convenait pas ici.

On ne fait pas attention que l'âne serait par lui-même, et pour nous, le premier, le plus beau, le mieux fait, le plus distingué des animaux, si dans le monde il n'y avait pas de cheval.

Οἱ ἄνθρωποι οὐ κατανοοῦσιν ὅτι ὁ ὄνος δι' αὐτὸν καὶ ἡμῖν τῶν ζώων καὶ πρῶτον καὶ κάλλιστον καὶ εὐειδέστατον καὶ εὐπρεπέστατον ἂν ἦν, εἰ μὴ ἦν ἵππος ἐπὶ γῆς.

L'impersonnel « **on** », sujet du verbe principal, pouvait être traduit par « les hommes » ; la troisième personne du pluriel employée sans sujet exprimé est à réserver aux verbes « dire » ou « nommer » (voir Anne Lebeau, *Le thème grec du DEUG à l'agrégation*, Paris, Ellipses, 2000, p. 89).

La subordonnée « **que l'âne serait...** » correspondait à un **irréel du présent** et constituait la principale du système hypothétique : elle devait donc être traduite par **l'imparfait de l'indicatif avec ἄν**, tandis que la subordonnée du même système (« **si... il n'y avait pas...** ») devait être introduite par **εἰ**, niée par **μή**, et le verbe conjugué lui aussi à l'imparfait.

– « **le premier, le plus beau, le mieux fait, le plus distingué** » : ces adjectifs étaient au superlatif, mais leur **fonction d'attribut interdisait de les accompagner de l'article** (voir Herbert Weir Smyth, *Greek Grammar*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1956, édition révisée par Gordon Messing, p. 292, § 1151). Les seules exceptions à l'interdiction de l'article à l'attribut acceptées en thème sont : ὁ αὐτός, le participe substantivé et l'infinitif substantivé (voir Lebeau 2000, p. 177 n. 12).

Attention à ne pas confondre comparatif et superlatif ! Quand seul le comparatif ou le superlatif est indiqué dans le dictionnaire, qu'il est morphologiquement régulier et accompagné de références à la prose classique, il est possible de créer l'autre forme sur le modèle classique. En revanche, si aucune des deux formes n'est attestée, il faut employer μάλλον ou μάλιστα avec l'adjectif au degré positif (voir Lebeau 2000, p. 10).

D'autre part, ces adjectifs devaient s'accorder en genre avec « **des animaux** », complément des superlatifs (au neutre donc si l'on avait employé τῶν ζώων).

Enfin, alors que le français accepte sans problème la juxtaposition de quatre adjectifs, le grec nécessite obligatoirement une coordination entre chacun d'eux.

Il est le second au lieu d'être le premier, et par cela seul il semble n'être plus rien.

Δεύτερος γάρ ἐστι, προσῆκον αὐτὸν πρῶτον εἶναι, διὰ δὲ τοῦτο μόνον οὐδὲν ἔτι δοκεῖ εἶναι.

Il ne fallait toujours pas d'article aux attributs (« **le second** » et « **le premier** »).

L'expression « **au lieu de** » peut se rendre par ἀντί τοῦ + infinitif ou être transformée, comme ici, en un participe neutre à l'accusatif absolu (« alors qu'il conviendrait »), plus idiomatique.

Le verbe « **sembler** » doit toujours être accompagné de l'infinitif en grec (εἶναι le plus souvent).

C'est la comparaison qui le dégrade, on le regarde, on le juge, non pas en lui-même, mais relativement au cheval : on oublie qu'il est âne, qu'il a toutes les qualités de sa nature, tous les dons attachés à son espèce ; et on ne pense qu'à la figure et aux qualités du cheval, qui lui manquent, et qu'il ne doit pas avoir.

Ἄτε γὰρ παραβαλλόμενος ἀτιμάζεται, εἰς δ' αὐτὸν οἱ ἄνθρωποι ἀποβλέπουσι καὶ κρίνουσιν αὐτὸν οὐ κατ' αὐτόν, ἀλλὰ παρὰ τὸν ἵππον· ἐπιλανθάνονται δ' ὅτι ὄνος μὲν ἐστὶ, πάντα δὲ τὰ τῆς ἑαυτοῦ φύσεως ἦθη ἔχει καὶ πάσας τὰς τῷ ἑαυτοῦ γένει προσαρμοττούσας δυνάμεις· ἐν δὲ νῶ μόνον ἔχουσι τὸ τοῦ ἵππου εἶδος καὶ τὰ ἦθη, ὧν ἐνδεῖται καὶ αὐτὰ οὐ χρὴ αὐτὸν ἔχειν.

Le gallicisme « **C'est... qui** » sert à mettre en valeur un terme : il n'est évidemment pas question de le traduire littéralement, mais il faut trouver une manière grecque de parvenir au même résultat : cela peut se faire par l'ordre des mots adopté. Par ailleurs, si les substantifs abstraits (ici « la comparaison ») conviennent bien à la langue française, ce n'est pas le cas du grec, qui préfère les formes verbales, en particulier le **participe** : on peut employer ici un participe passif, accordé avec « l'âne », et souligner la **nuance causale** par la particule **ἄτε** (« parce que comparé, il est méprisé »).

La traduction de « **on** » peut se faire par le même moyen qu'au début du texte (« les hommes ») ; le passif est également possible, à condition de vérifier qu'il est attesté dans le sens voulu.

Les nombreuses propositions indépendantes de cette phrase, juxtaposées en français, devaient obligatoirement être **coordonnées** en grec.

– « **de sa nature** », « **à son espèce** » : étant donné le sens du texte, il était pertinent d'exprimer ici les possessifs. Ces **possessifs** étaient **réfléchis**, car ils renvoyaient au sujet de la phrase : il convenait donc d'employer, pour les traduire, le génitif du pronom réfléchi ἑαυτόν, obligatoirement **enclavé** entre l'article et le nom.

Attention à l'emploi de **τε** ! Il doit se placer en deuxième position (stricte) du premier groupe à coordonner (ex. τὴν **τε** ἀρετὴν καὶ τὴν δύναμιν).

– « **qui lui manquent** » : le pronom relatif s'accorde en genre et en nombre avec son antécédent, mais il prend le cas voulu par sa fonction dans la relative. Dans l'exemple proposé, il est le complément du verbe ἐνδεῖται (« manquer de ») qui se construit avec le génitif : il devait donc être décliné au génitif neutre pluriel (ῶν). Si l'on choisissait un verbe signifiant « faire défaut » (comme ἐπλείπω), il fallait faire attention à l'accord avec les deux sujets (« la figure et les qualités du cheval ») :

- quand un verbe a plusieurs sujets de personnes au masculin ou/et au féminin, il s'accorde au pluriel ou avec le sujet le plus rapproché ;
- quand il a plusieurs sujets de choses au masculin ou/et au féminin, il s'accorde en général au singulier ;
- quand l'un des sujets au moins est au neutre, l'accord se fait au singulier.

Voir notamment Lebeau 2000, p. 56-77 ; Marcel Bizos, *Syntaxe grecque*, Paris, Vuibert, 1981 (7^e édition), p. 63 – attention au maniement de cette syntaxe : seules les indications en gros caractères sont valables pour le thème !

– « **et qu'il ne doit pas avoir** ». Attention à la **coordination des relatives** ayant le même antécédent :

- si les deux relatifs sont **au même cas** : la coordination se fait par **καί sans répéter le relatif** (Ὁ ἄνθρωπος ὃς βαίνει καὶ λέγει, « l'homme qui marche et qui parle ») ;
- si les deux relatifs sont **à des cas différents** et que le **deuxième est à un cas autre que le nominatif** : la coordination se fait par **καί** et le deuxième relatif est remplacé par le

pronom de rappel αὐτόν... au cas voulu (Ὁ ἄνθρωπος ὃς βαίνει καὶ αὐτόν ὁρῶ, « l'homme qui marche et que je vois » ; Ὁ ἄνθρωπος ὃς βαίνει καὶ τὰ τέκνα αὐτοῦ ὁρῶ, « l'homme qui marche et dont je vois les enfants ») → d'où, ici : καὶ αὐτὰ...

- si les deux relatifs sont à des **cas différents** et que le **deuxième est au nominatif** : on coordonne par **μὲν... δὲ...** (Ὁ ἄνθρωπος ὃν ὁρῶ μὲν, βαίνει δὲ..., « l'homme que je vois et qui marche »).

Il est de son naturel aussi humble, aussi patient, aussi tranquille, que le cheval est fier, ardent, impétueux ; il souffre avec constance, et peut-être avec courage, les châtimens et les coups.

Οὕτω δὲ ταπεινὸς καὶ καρτερικὸς καὶ ἤσυχος πέφυκε ὥσπερ καὶ ὁ ἵππος ὑπερήφανος καὶ ὀξύς καὶ σόβαρος· τὰς δὲ τιμωρίας καὶ τὰς πληγὰς καρτερῶς καὶ ἴσως ἀνδρείως φέρει.

Pour traduire « **Il est de son naturel...** » il est commode d'employer le parfait du verbe φύω, πέφυκα, qui signifie « être... par nature ».

La corrélation « **aussi... que** » marquait la comparaison (non la conséquence), qui se rend par οὕτω(ς)... ὥσπερ / ὡς (et non ὥστε) – ὥσπερ étant souvent renforcé par l'adverbe καί en grec (« comme aussi »). Contrairement au français (« **aussi... aussi... aussi...** »), le grec ne répète pas l'adverbe οὕτω(ς). Enfin, il ne fallait pas oublier de coordonner tous les adjectifs, ni les deux indépendantes.

Pour traduire « **avec constance** » et « **avec courage** », il convenait d'employer des adverbes et non des substantifs abstraits. Sur le peu de goût de la langue grecque pour l'abstraction, voir Louis Séchan et Edouard Delebecque, *Essais de Stylistique grecque*, Paris, Ophrys, 1972 (2^e éd.), p. 9-15.

Il est sobre et sur la quantité et sur la qualité de la nourriture : il se contente des herbes les plus dures et les plus désagréables, que le cheval et les autres animaux lui laissent et dédaignent.

Μέτριος δ'έστι περὶ τὰ σῖτα ὀπόσα καὶ ὀποῖα τρώγει· ἀρκεῖται γὰρ ταῖς σκληροτάταις καὶ ἀηδεστάταις βοτάναις αἷς ὁ ἵππος καὶ τὰ ἄλλα ζῶα ἀπολείπει αὐτῷ καὶ ὑπερορᾷ.

Le verbe ἀρκέω-ῶ a le sens de « se contenter de » au passif ; à l'actif, il signifie « suffire ».

Ici encore, il convenait de ne pas confondre comparatif et superlatif pour traduire « les plus dures et les plus désagréables » (c'était bien entendu le superlatif qu'il fallait).

– « **que le cheval...** » : **l'attraction du relatif au cas de son antécédent est obligatoire** en thème. Elle se fait quand :

- l'antécédent est à un cas oblique (= gén., dat.),
- que le relatif devrait être à l'accusatif
- et qu'il s'agit du relatif simple → d'où, ici : αἷς.

Sur la coordination des relatives, voir plus haut s.v. « **et qu'il ne doit pas avoir** ».

Sur l'accord des verbes « laissent » et « dédaignent », voir plus haut s.v. « **qui lui manquent** ».

Il est fort délicat sur l'eau ; il ne veut boire que de la plus claire, et aux ruisseaux qui lui sont connus.

Δυσαρεστότατος μέντοι ἐστὶ πρὸς τὸ ὕδωρ, καθαρώτατον μόνον πίνειν ἐθέλων καὶ ἀπὸ τῶν πηγῶν ὧν ἤδη ἔγνωκε.

Sur la formation des comparatifs et superlatifs, voir plus haut s.v. « **le premier, le plus beau, le mieux fait, le plus distingué** ».

Sur l'attraction obligatoire du pronom relatif au cas de son antécédent (ὧν, ici), voir plus haut s.v. « **que le cheval...** ».

Attention à l'**accentuation des substantifs au génitif pluriel** :

- ceux de la première déclinaison portent tous l'accent circonflexe sur la finale quelles que soient la place et la nature de l'accent au nominatif singulier (ex. ἡ ἡμέρα → τῶν ἡμερῶν ; ἡ γλῶττα → τῶν γλωττῶν ; ἡ πηγὴ → τῶν πηγῶν) ;
- du fait de la loi de limitation, ceux des autres déclinaisons peuvent également être amenés à changer :
 - de place : quand le mot est proparoxyton (c'est-à-dire qu'il porte un accent aigu sur la troisième syllabe en partant de la fin) ex. τὸ ῥευμάτιον → τῶν ῥευματίων
 - ou de nature :
 - quand le mot est oxyton (qu'il porte un accent aigu sur la dernière syllabe) ex. ὁ ποταμός → τῶν ποταμῶν
 - ou propérispomène (qu'il porte un accent circonflexe sur l'avant-dernière syllabe) ex. τὸ ῥεῖθρον → τῶν ῥεῖθρων.

- « **qui lui sont connus** » : Le parfait ἔγνωκε (« il connaît »), qui possède ici pleinement sa valeur résultative, était préférable au présent γινώσκει (« il apprend à connaître »).

Il boit aussi sobrement qu'il mange, et n'enfoncé point du tout son nez dans l'eau, par la peur que lui fait, dit-on, l'ombre de ses oreilles.

Οὕτω δὲ μετρίως πίνει ὥσπερ καὶ τρώγει καὶ οὐδαμῶς τὴν ῥῖνα εἰς τὸ ὕδωρ ἐμβάπτει φοβούμενος, ὡς λέγουσι, τῇ τῶν ὠτῶν σκιᾷ.

Pour respecter l'**euphonie**, on écrit οὔτω devant une consonne et οὔτως devant une voyelle.

La coordination entre une phrase positive et une phrase négative (qui suit) se fait par **καὶ οὐ**.

Attention à la déclinaison de **ἡ ῥίς, ῥίνος** dont l'**accusatif** est ῥῖνα !

- « **par la peur que lui fait** » : traduire par une forme verbale, par exemple le participe (à sens causal) φοβούμενος. Attention **φοβοῦμαι** étant un **passif**, son complément est en principe un complément d'agent (au datif ici, car renvoyant à un inanimé).

L'accentuation du génitif pluriel de οὗς constitue une exception à la règle de l'alternance entre cas directs (nom., acc.) et cas obliques (gén., dat.) généralement observée par les monosyllabes de la troisième déclinaison : τὸ οὗς → τοῦ ὠτός ; mais τῶν ὠτῶν (voir Michel Lejeune, *Précis d'accentuation grecque*, Paris, Hachette, 1945, § 41, p. 35).

Composition principale de linguistique

Option A

Rapports établis par

Véronique Magri

Professeure à l'université de Nice

et

Catherine Nicolas

Maîtresse de conférences à l'université de Montpellier

Première partie : ancien français (*rapporteur : Catherine Nicolas*)

Texte de référence : *La Mort du roi Arthur*, éd. David F. Hult, Le Livre de Poche, 2009, p. 416-420, depuis « Quant il vit le chevalier dormant » jusqu'à « com il ot del fruit gosté ».

TRADUCTION

Le texte proposé cette année ne présentait pas de difficultés particulières, mais appelait une attention au détail de la mise en français afin que la traduction proposée soit élégante et fluide. L'exercice de traduction se prépare tout au long de l'année et un entraînement régulier et écrit est un gage de réussite à peu près sans exception. Certaines copies ont proposé d'excellentes trouvailles, bien plus originales que la traduction commerciale dont on rappellera qu'elle est un appui pour la préparation, mais qu'elle ne doit en aucun cas être récitée par cœur.

Quelques difficultés rencontrées par les candidats :

I. 1 – *dormant* : la forme progressive devait être rendue, « en train de dormir ». « Endormi » était possible également mais moins précis.

I. 3 – *descent* : Lancelot met « pied à terre » ou « descend de cheval ». Il était nécessaire de développer le verbe.

I. 3 – *auques pres de l'autre* : il ne fallait pas oublier *auques*, « juste à côté de l'autre », « tout près ».

I. 4 – *si ne demora gaires que li chevaliers s'esveilla* : plusieurs solutions étaient possibles, mais toujours avec un ajustement en français moderne, « il ne se passa que peu de temps avant que le chevalier ne se réveille », « le chevalier ne tarda pas à se réveiller ».

I. 5 – *s'entrecomboient* : le calque étant impossible, ainsi que « se combattaient mutuellement », on pouvait traduire simplement par « se battaient ».

I. 5-6 – *si se merveille molt quele aventure l'avoit iluec amené* : le verbe *se merveiller* marque à la fois l'interrogation et l'étonnement. Ce dernier sème pouvait être déplacé sur un terme autre que le verbe : « très surpris, il se demanda... », « il se demanda avec grand étonnement ». *Molt* ne sera pas omis et fera l'objet d'une augmentation en degré, quelle que soit la solution choisie.

l. 7 – *descouvrir* : l'incognito est une des caractéristiques de Lancelot dans la *mort Artu*. « Lancelot, qui ne souhaitait pas être reconnu / dévoiler son identité ». La suite de la phrase explicitait le sens : « comme il voit que le chevalier ne le reconnaît pas ».

l. 8-9 – *fet soi cil* : ce tour, très commun dans le texte au programme comme simple incise, était un attendu de l'épreuve. Les candidats qui ont essayé de traduire *soi* (intraduisible ici) avec plus ou moins de maladresse ont été sanctionnés.

l. 11 – *bien vraiment* : il est important de traduire les deux adverbes.

l. 12 – *por une aventure qui est avenue* : le choix de la traduction d'*aventure* est important ici car l'empoisonnement est encore désigné comme événement et pas encore comme une *mescheance*. Voir la question de vocabulaire. Il était difficile de garder le polyptote (*aventure/avenue*).

l. 13 – *meïsmes* : la reine « en personne », la reine « elle-même ».

l. 14 – *que certes trop le desir a savoir* : attention à la valeur causale de *que*, faiblement subordonnant ici.

l. 15 – *ma dame la roïne Guinievre* : ne pas traduire « ma dame » en deux mots (contre-sens) mais en un seul, « madame la reine ».

l. 16 – *chambre* : le terme est plus large qu'en français moderne, c'est une pièce qui lui est réservée, « dans ses appartements ». « Un de ses appartements » n'est pas idiomatique.

l. 17 – *sanz faille* : il s'agit d'un appui du discours et non d'un renforcement de *manjoie*, « je vous l'affirme », « n'en doutez pas ».

l. 18 – *eusmes eü* : le verbe « avoir » n'est pas heureux, « lorsque le premier plat nous eut été servi ».

l. 18 – *.i. vallez* : autre attendu d'une préparation même minimale, « jeune homme ».

l. 20 – *cil en manja* : pas de valeur laudative ici ; le démonstratif renvoie au référent le plus proche.

On rappellera pour terminer que toutes les trouvailles qui témoignent d'une bonne connaissance de la langue et d'une lecture personnelle du texte ont été valorisées. En revanche, tous les passages non traduits ont été lourdement sanctionnés, bien plus lourdement qu'un contre-sens ou même un non-sens. Il convient donc de traduire le texte en entier, même s'il est long, sans laisser de « blancs ».

PHONÉTIQUE

Il n'est jamais inutile de rappeler que l'exercice de phonétique possède ses codes et ses attendus : la présentation est importante pour que les réponses des candidats soient lisibles. Les phonèmes seront donc toujours placés entre crochets droits et les graphèmes entre barres obliques, entre tirets ou soulignés. L'alphabet romaniste (Bourciez) et l'API sont également acceptés, à condition que le candidat s'en tienne à celui qu'il aura choisi tout au long de l'exercice.

On attend des candidats qu'ils mènent une étude dont les enchaînements diachroniques soient aussi des enchaînements logiques. Chaque phénomène sera daté (siècle ou découpage périodique) et expliqué avant que ne soit proposée une transcription intermédiaire du mot en entier. Faut-il le rappeler, I, II ou VII, même en chiffres romains, ne signifient pas sans équivoque I^{er} ou VII^e siècle.

Les remarques de graphie seront les bienvenues, regroupées en fin d'exercice ou placées à des moments stratégiques de l'évolution.

Les manuels de référence pour la phonétique sont, en particulier :

Joly, Geneviève, *Précis d'ancien français*, Armand Colin, 1999.
 Zink, Gaston, *Phonétique historique du français*, PUF, 1994.

La première étape d'une étude historique est la transcription des étymons et leur accentuation. Elle est attendue et nécessaire pour le bon déroulement de l'exercice. Un accent bien placé garantit une étude bien menée.

fructum [frúktüm] > fruit [frwí]

Latin classique	Le [m] final des accusatifs s'amuit.	[frúktü]
II ^e siècle	Mutation vocalique : sous l'effet de la forte énergie articulatoire du latin parlé, les voyelles brèves s'ouvrent et les voyelles longues se ferment entre le I ^{er} et le V ^e siècle. À l'opposition de durée qui caractérisait le latin classique se substitue une opposition de timbre.	[frúktü]
III ^e siècle	Spirantisation puis palatalisation du [k] implosif devant [t] : le [t] attire le [k] jusqu'à yod. Ce yod est sourd, mais il se sonorise rapidement au contact de la voyelle. Il palatalise légèrement la dentale.	[frúχtü] [frúçt'ü] [frúyt'ü]
V ^e siècle	Fin du bouleversement vocalique.	[frúyt'o]
VIII ^e siècle	Disparition de la voyelle finale et palatalisation de [u] en [ü].	[frúyt']
IX ^e siècle	Le yod se vocalise et constitue avec le [ü] une diphtongue de coalescence. La vocalisation du yod entraîne la dépalatalisation du [t'].	[frúit]
Fin XII ^e siècle	L'accent se déplace sur le second segment, provoquant la consonnification du premier segment de la diphtongue [új] > [wí].	[frwít]
XIII ^e siècle	Amuïssement du [t] final (sans doute passé à [θ] au VII ^e siècle) qui s'était maintenu grâce à l'appui étymologique. Il reste dans la graphie.	[frwí]
XVII ^e siècle	Le [r] apico-dental devient [R] dorso-vélaire.	[frwí]

MORPHOLOGIE

a) Identifier les marques de la personne 1 dans les formes verbales du passage.

La question de morphologie de cette année était une question difficile, non pas pour l'identification des formes ou pour leur classement, mais pour la problématisation et l'esprit synthétique qu'elle appelait. Une bonne lecture du sujet limitait la recherche des occurrences aux formes verbales au sens strict, autrement dit, sans les pronoms personnels, et orientait les candidats vers la recherche des formes spécifiques de la première personne, au-delà des différences de tiroirs verbaux, pour présenter un *système* morphologique. Les copies qui ont mis

en valeur les continuités entre les marques de personnes plutôt que le classement en fonction des tiroirs verbaux ont été valorisées.

L'étude commence par le relevé des formes occurrentes et se poursuit par une introduction qui présente en synchronie le système des marques de première personne (P1) :

Absence de marque de personne	avec base de P1 spécifique	sui, l. 8	Indicatif présent, <i>estre</i>
		vieg, l. 10	Indicatif présent, <i>venir</i>
		ai, l. 10	Indicatif présent, <i>avoir</i>
	sans base spécifique à la P1	di, l. 11	Indicatif présent, <i>dire</i>
		desir, l. 14	Indicatif présent, <i>desirer</i>
		diré, l. 14	Indicatif futur I, <i>dire</i>
		manjoie, l. 17	Indicatif imparfait, <i>mangier</i>

L'usure phonétique des marques latines de première personne (voyelle finale -o ou consonne finale -m) entraîne la disparition des marques de P1 dans la désinence des formes verbales. C'est cette absence de marque spécifique qui distingue, en ancien français, la personne 1 de la personne 2 (marque -s) et de la personne 6 (marque *-ent*) mais pas toujours de la P3 (marque -t ou \emptyset). En revanche, l'évolution phonétique a pu, pour certains verbes, et seulement dans le cas de l'indicatif présent, faire apparaître des bases spécifiques de la P1 pour les verbes qui possédaient un -e- ou un -i- en hiatus (*venio* et *habeo*) ou qui avaient été refaites en latin tardif (**suyyo*). Dans notre extrait, cet état de langue est bien représenté, avec une absence de marque de P1 sur les désinences et trois exemples de base spécifiques pour les formes verbales qui possèdent une base de P1 au présent de l'indicatif.

Le plan de l'étude pourra donc suivre l'ordre habituel en étudiant d'abord les désinences puis les bases, avec deux sous-parties ici (base spécifique et absence de base spécifique). Il est important de présenter et de justifier le plan choisi (dont les parties seront clairement numérotées dans l'étude).

A. Les désinences : morphème temporel et morphème personnel

Dans notre extrait les formes verbales à la P1 ne présentent pas de morphème de personne dans la désinence, mais les morphèmes temporels peuvent avoir une forme propre aux personnes fortes (à l'imparfait) ou à la P1 (au futur par exemple).

L'analyse morphématique que l'on peut faire des formes de l'extrait est la suivante :

Pour le présent de l'indicatif : BASE (*sui, vieg, ai, di, desir*) + \emptyset

Pour le Futur I de l'indicatif : BASE + morphème de futur -R- (commun aux deux futurs) + morphème spécifique de futur I -A- (variante combinatoire -AI- propre à la P1) + \emptyset

Pour l'imparfait : BASE + morphème d'imparfait tonique -OIE- (commun aux P1236) + \emptyset

À l'écrit, dans notre extrait, l'absence de marque de personne vaut comme signe discriminant de la P1 (pour la distinguer de la P3 en particulier).

B. Les bases

a. Base spécifique de P1 au présent de l'indicatif

— SUI : base spécifique de P1. Le verbe *estre* en possède deux autres au présent de l'indicatif en AF : es- (P2, P3, P5) et so- (P4 et P6).

— VIEG (autres graphies du [ŋ] : *viegn, vieng*) : base spécifique de P1. Le verbe *venir* en possède deux autres : *vien-* sans le [ŋ] au P2, P3, P6, base forte ; et *ven-*, base faible aux P4 et P5.

— AI : base spécifique de P1. Le verbe *avoir* en possède trois autres : *a-* (P2 et P3), *av-* (P4 et P5), *o-* (P6).

Dans ces trois cas, la base suffit à distinguer la P1 des autres personnes. Elle fonctionne comme une marque de personne à part entière.

b. Base commune à l'ensemble du paradigme

— DI : *dire* est un verbe à accent fixe au présent de l'indicatif en AF. Il s'engendre sur une base unique *di-*. Le paradigme sera refait sur une alternance de formes faibles et de formes fortes en moyen français, avec deux bases : *di-* (P1236) et *dis-* (P45). Au futur, c'est cette même base *di-* qui est utilisée devant le morphème de futur.

— DESIR : *desirer* s'engendre sur une base unique *desir-*, forte (P1236) ou faible (P45), commune à tout le paradigme au présent de l'indicatif.

— MANJOIE : *mangier* s'engendre sur une base unique *mang-*, à l'imparfait comme aux autres temps de l'indicatif. Ici, c'est cette base qui est utilisée, avec une graphie en *-j-*, devant le morphème d'imparfait. La discrimination avec la P3 se fait ici grâce à la présence du *-e-* qui a disparu devant le *-t-* à la P3 : *manjoie* P1 ≠ *manjoit* P3.

Conclusion

L'évolution des formes et la réfection des marques de P1 dans la désinence fait apparaître, à partir de la fin du Moyen Âge central, un système à trois marques pour la P1 à l'indicatif (*-ø*, *-s* et *-e*).

b) Rendre compte de leur genèse et de leur évolution jusqu'au français moderne.

La seconde question de morphologie, par opposition à la première, est diachronique. Elle appelle donc, pour commencer, la présentation des paradigmes dans leur évolution, du latin au français moderne. Il est souvent pratique d'utiliser d'abord un tableau et de le commenter ensuite.

Ici, une des difficultés des candidats a été de décider de ne traiter que la personne 1. Le reste des paradigmes n'était pas demandé (la question aurait alors largement dépassé le format du concours).

latin	AF	MF	FM
<i>sum</i> → <i>*suyyo</i>	sui	suis	suis
<i>uenio</i>	vieng, viegn, vieg	viens	viens
<i>habeo</i> > <i>*abyo</i> > <i>*ayyo</i>	ai	ai	ai
<i>dico</i>	di	dis	dis
<i>desidero</i>	desir	desire	désire
<i>dicere habeo</i> > <i>*dikrayyo</i>	dirai, diré	dirai	dirai
<i>manducare habeam</i> > <i>*mandyeya</i>	manjoie	manjois, mangeois	mangeais

Pour commenter le tableau, la difficulté venait encore de la nécessité de tirer des lignes de faite synthétiques.

Du latin à l'ancien français, on note la disparition systématique de la voyelle finale latine *-o* à l'indicatif présent. L'évolution du futur I est symétrique à celle du verbe *avoir* au présent puisque

la périphrase verbale combinait l'infinitif et le verbe *avoir* au présent. Pour l'imparfait, on notera la disparition du *-m* final de la P1 latine. Pour les verbes à base spécifique au présent, c'est la palatalisation du [n] latin par le yod issu de la voyelle en hiatus qui explique la présence du [ɲ] propre au présent (*vieg*), et la réduction à [yy] du [by] qui explique la diphthongue de coalescence puis sa réduction à [e] (graphié *ai*). Pour *sui*, enfin, la forme **suyyo* et la chute de la voyelle finale qui entraîne la vocalisation du yod expliquent la forme de l'AF.

De l'ancien français au français moderne, l'évolution des marques de la P1 au présent et à l'imparfait n'est plus phonétique mais analogique. *Vien* et *di* prennent un *-s* final analogique de la P2 et des verbes qui possédaient un *-s* phonétique à la fin de la base à la P1. Cette évolution s'étend quasiment à tous les verbes de type 2 (en *-IR*, *-RE*, *-OIR*). De même, pour les verbes du premier type, en *-ER*, un *-e* final s'ajoute par analogie avec les autres personnes fortes pour unifier le paradigme autour de la marque de classe *-e*. À l'imparfait, la discrimination des types de verbe ne se fait plus et un *-s* final s'ajoute à la marque d'imparfait (*manj-oie-s*) avant que cette marque perde son *-e*) et que sa graphie se fixe avec le digramme *-ai-*. Il en sera de même pour le futur II qui se distinguera ainsi du futur I qui, lui, ne reçoit pas de marque analogique. Le futur I ne connaît plus deux graphies concurrentes : le digramme *-ai-* s'impose au détriment de *-é*.

Les trois marques qui s'imposent finalement à la P1 de l'indicatif en FM (*-ø*, *-s* et *-e*) sont autant des marques de P1 que des marques de classe (verbes en *-ER* / verbes en *-IR*, *-RE*, *-OIR*). Le cas du verbe *avoir* reste une exception.

SYNTAXE

La question de syntaxe était, elle aussi, attendue dans un extrait de prose où la variation aspectuelle prend tout son sens. Les occurrences nombreuses, mais parfois redondantes, appelaient toutefois une synthèse stricte et non un commentaire répétitif des cas identiques.

L'exercice de syntaxe s'ouvre sur une introduction, qui définit clairement les notions. On attendait ici une explicitation du sujet qui rappelle que les formes verbales non conjuguées (infinitifs, formes en *-ant* et participes passés) ont deux traits essentiels en commun :

- morphologiquement, elles ignorent la flexion personnelle ;
- sémantiquement, elles sont étrangères à l'expression de la temporalité d'époque (passé, présent, avenir) et sont simplement aptes à traduire les distinctions aspectuelles (essentiellement saisissables à partir de l'opposition accompli/non-accompl) :
 - l'infinitif est la forme de l'inaccompli ;
 - les formes en *-ant* sont utilisées pour le procès en cours d'accomplissement ;
 - le participe passé est utilisé pour l'accompli.

Ces deux traits sont liés, l'absence d'incidence à la personne (que dénote l'absence de flexion morphologique) impliquant l'incapacité à signifier des repérages temporels.

À partir de là, l'étude pouvait s'organiser selon un plan qui ne devait pas mêler les deux niveaux syntaxique et sémantique comme ce fut trop souvent le cas dans les copies. Le plan par nature (infinitif/participe passé/formes en *-ant*) était une des possibilités, mais il était également possible de traiter la question par degré, des emplois les plus proches des emplois verbaux aux emplois les plus nominaux.

Lorsque les occurrences s'y prêtaient, les discussions ont été valorisées. La forme *dormant* (l.1), par exemple, a donné lieu à des commentaires stimulants. On ne répètera jamais assez que ce sont les cas problématiques qui font l'intérêt du sujet et qu'il est parfois préférable de

synthétiser des occurrences qui se répètent pour garder du temps et proposer des analyses plus détaillées des cas intéressants.

VOCABULAIRE

Pour l'étude de vocabulaire, on rappellera que l'exercice suit une trame attendue, depuis le sens de l'étymon latin (lorsqu'il est connu du candidat) jusqu'aux sens modernes en passant par les sens en langue médiévale. Tous les aspects de l'évolution du sens sont à prendre en considération : spécialisation du sens ou élargissement sémantique, registre, concurrences de synonymes, emplois propres ou figurés, *etc.* Les paradigmes morphologique et sémantique sont, à ce titre, très utiles pour préciser le sens du terme demandé. Ils ne doivent pas rester une liste statique.

L'étude du sens en langue ne constitue que la moitié de l'exercice. Les bonnes copies ont donné au sens dans le texte toute sa place en le situant à la fois dans le contexte linguistique et dans le roman au programme. Le terme *aventure* était, à ce titre, particulièrement intéressant ici, car il désigne l'empoisonnement du chevalier comme un événement qui n'a pas encore de valeur axiologique ni ne manifeste de prise de position morale. On peut se reporter à la p. 376 de l'édition au programme pour voir les différents termes utilisés pour désigner l'empoisonnement : « chose », « merveille », « mesaventure », « mescheance ». Tous les degrés sont présents, du plus neutre au plus négatif.

Pour *corrociez*, c'est la dimension épique qui doit être interrogée, car le terme peut sembler neutre ici (les barons sont en colère contre la reine), mais cette colère engage déjà une répartition des clans qui ne sera pas sans lien avec les guerres qui déchireront le royaume d'Arthur et le mèneront à sa fin. Le « courroux », qui semble si désuet dans la langue moderne est ici un sentiment épique, chargé de toute la fureur de celui dont le clan a connu un crime de sang.

Seconde partie : français moderne (rapporteur : Véronique Magri)

Bibliographie indicative pour l'option A et l'option B

DELAUNAY Bénédicte et LAURENT Nicolas ([2012] 2019), *La Grammaire pour tous*, Paris, Hatier.

Grammaire du français. Terminologie grammaticale. Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. <https://eduscol.education.fr/document/1872/download>

LE GOFFIC Pierre (1993), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.

NARJOUX Céline (2018), *Le Grevisse de l'étudiant. Grammaire graduelle du français*, Louvain-la-Neuve, De Boeck supérieur.

PELLAT Jean-Christophe, FONVIELLE Stéphanie (2016), *Le Grevisse de l'enseignant*, Paris, Magnard.

PELLAT Jean-Christophe, CALTOT Pierre-Alain (2017), *Le Grevisse de l'enseignant. L'Analyse des textes*, Paris, Magnard.

RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René ([1994] 2016), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

WILMET Marc (2010, 5^e éd.), *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette-Duculot.

Texte de référence : Jean-Jacques Rousseau, *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, Première partie, lettre XXIII, [1761], Paris, Flammarion, GF, n° 1603, 2018, p. 106-107.

LEXICOLOGIE

Pour la question de lexicologie, il ne s'agit pas de rédiger un article de dictionnaire, mais d'analyser le mot en contexte. L'essentiel est l'étude en synchronie et dans le texte. Bien entendu, une connaissance de l'étymon et de l'évolution éventuelle du mot en diachronie ne peut qu'être valorisée, mais elle n'est pas obligatoire.

Le déroulé de cette question comprend deux étapes :

- l'analyse morphologique et morphosyntaxique qui a pour enjeu de préciser la formation du mot, le cas échéant (procédés d'affixation, de dérivation, de composition), ou, pour les mots simples, de rattacher le mot à sa famille morphologique et lexicale.
- l'analyse sémantique du mot en langue et en contexte. On pensera aux différents sens d'un mot selon les contextes d'emploi et on envisagera le mot dans l'extrait étudié avec toutes ses ramifications possibles à même de conduire à l'étude stylistique proprement dite.

« Charme » : « ce qui me tenait dans un certain état de langueur qui n'est pas sans charme pour un cœur sensible » (1-2)

L'étymologie du mot « charme » est en général connue : dérivé du latin *carmen*, « formule magique, incantation » ou encore « composition en vers », le mot a le sens de « formule magique » au XII^e siècle. En langue, il a le sens de « formule incantatoire », d'« objet magique » ou d'« enchantement » avant de voir son sens s'adapter au quotidien et désigner ce qui plaît ou qui séduit chez une personne ou dans une chose. Au pluriel, il est synonyme d'« attraits physiques ».

Dans le texte, le nom « charme » entre dans la composition du syntagme prépositionnel « sans charme », lequel constitue l'attribut du sujet « qui », représentant le syntagme nominal

« un certain état de langueur ». Il se trouve inséré dans une structure doublement négative qui s'apparente à la figure de la litote et qui équivaut, sur le plan pragmatique, à une affirmation renforcée.

Il peut conserver un sens proche du mot « enchantement » dans le texte et se trouve décliné dans les termes euphoriques du texte, qui décrivent l'émotion positive suscitée par le paysage (« consolé », « admiration », « offertes »).

« Étranges » : « Ce n'était pas seulement le travail des hommes qui rendait ces pays étranges si bizarrement contrastés » (15-16)

Étranges est un adjectif qualificatif épïcène pluriel, épithète du nom « pays ». Le syntagme nominal « ces pays étranges », complément d'objet de « rendait », reçoit un attribut modifié par l'adverbe « bizarrement » : le participe passé de valeur adjectivale « contrastés ».

Le mot « étrange » est d'abord synonyme d'« étranger », par son étymologie et sa construction morphologique où se lit le préfixe « ex- » (*extraneus*) – « du dehors, extérieur ; qui n'est pas de la famille, du pays, étranger » (*TLFi*). C'est une acception qui peut subsister et qui s'ajoute à celle qui a cours usuellement aujourd'hui pour faire de « étrange » un équivalent de « qui est hors du commun, qui sort de l'ordinaire, inhabituel » et un synonyme de « extraordinaire, surprenant ». On sait que la place de l'épithète est régie par des critères rythmiques, syntaxiques et sémantiques. Alors qu'un adjectif dérivé est plus volontiers postposé au nom, la place d'un adjectif non dérivé, comme « étrange », est plus libre. Ce sont alors les critères d'ordre rythmique et sémantique qui doivent être évalués. Le syntagme « ces pays étranges » respecte la cadence majeure ; postposé, l'adjectif conserve un sens plus descriptif et une plus grande autonomie mélodique et sémantique par rapport au nom. C'est un schéma d'intersection qui est esquissé tandis qu'un schéma d'inclusion peut servir à décrire les cas d'antéposition (noms et adjectifs voient leur sens modulé l'un en fonction de l'autre). Postposé dans le texte, « étranges » porte une charge évaluative moindre et peut ainsi jouer sur les deux acceptions du terme, « étrangers » et « extraordinaires », qui irradient le texte tout entier au travers de termes ou expressions comme « inattendu » (6), « étonnant » (10), « nature sauvage » (11), « inconnu » (20), et bien entendu le groupe adverbial « si bizarrement », modalisé par l'adverbe intensif « si » qui redouble le sens de « étranges ».

GRAMMAIRE

A. Étudiez les pronoms dans le premier paragraphe

Toute question de grammaire appelle une introduction théorique qui définit et problématise la notion à étudier ; elle est suivie de l'analyse précise et classée des occurrences présentes dans le texte. On rappelle qu'un relevé au fil du texte, fût-il exact, est insuffisant.

L'impréparation des candidats est souvent cause d'erreurs d'identification basiques, entre déterminants et pronoms en particulier. L'étude des pronoms est une question de morpho-syntaxe qui impose de tenir compte des formes mixtes, comme le pronom personnel indéfini « on » ou le pronom personnel adverbial « en ».

Introduction

On rappellera pour commencer que l'appellation de « pronom » décrit de manière incomplète le fonctionnement de ces mots grammaticaux. En effet, le pronom peut se substituer à un groupe nominal, mais aussi à d'autres classes grammaticales, comme l'adjectif ou l'infinitif.

Les pronoms peuvent assurer toutes les fonctions syntaxiques du groupe nominal ; certains sont représentants, autrement dit remplacent une autre unité dans la phrase, mais d'autres peuvent directement désigner un référent hors-texte ou objet du monde, en renvoyant au contexte situationnel. Cette capacité de représentation et de désignation est un critère définitoire du fonctionnement sémantique et référentiel du pronom. Les pronoms sont des symboles dits incomplets, qui font appel à trois modes de référence : la référence déictique quand le référent du pronom est identifié par le contexte d'énonciation ; la référence anaphorique quand cette identification nécessite le recours au cotexte et en particulier à un antécédent (on parle de référence cataphorique quand le pronom renvoie à un groupe subséquent) ; la référence par défaut ou générique (en particulier avec les pronoms indéfinis tels « chacun », « on » par exemple).

Le texte propose différentes classes de pronoms : on identifie des pronoms relatifs, des pronoms personnels, le pronom personnel indéfini « on » (9, 10), le pronom adverbial « en » (4).

Un plan qui décline ces trois modes de référence comme celui qui s'appuie sur les classes morpho-syntaxiques des pronoms sont tout aussi acceptables.

1. Les pronoms déictiques – les pronoms personnels P1 et P2

Sont ainsi désignés les pronoms dont la référence est extra-textuelle ou encore exophorique : le référent est identifié directement dans la situation d'énonciation.

Sont classés ici les pronoms personnels dits de « dialogue » ou d'interlocution des deux premières personnes du singulier. Seule la première personne du singulier est représentée.

Les pronoms personnels sont des morphèmes monosyllabiques hérités du latin. Le pronom de première personne du singulier, seul représenté dans le texte, « je », ne remplace pas un nom mais désigne le locuteur.

Sur le plan syntaxique, on distingue les emplois conjoints (le pronom est contigu à la forme verbale ou séparé de celle-ci, soit par une autre forme conjointe, soit par l'adverbe de négation « ne ») occupés par les formes réduites des pronoms, et les emplois disjoints assurés par les formes pleines des pronoms qui conservent une autonomie plus grande par rapport à la forme verbale. La forme du pronom varie selon la fonction qu'il assure dans la phrase.

- Les pronoms personnels sujets

Le texte compte plusieurs occurrences de « je », pronom de rang un, et de sa forme élidée « j' », pronom conjoint qui désigne le locuteur.

« J'étais parti » (1), « je gravissais » (2), « j'avais pris » (3), « j'ai trouvé » (4), « je voulais rêver » (5), « j'en étais toujours détourné » (5), « je me perdais » (9).

- Les pronoms personnels compléments

« Me » et « m' » : le pronom correspond au pronom de rang 1, en emploi conjoint.

« m'inondaient » (7) : le pronom « m' » assure la fonction complément d'objet direct du verbe.

« je me perdais » (9) : il s'agit d'un emploi pronominal du verbe qu'on qualifie de pronominal autonome.

2. Les pronoms représentant anaphoriques

La référence est endophorique (anaphorique ou cataphorique selon la position de l'élément, repris ou annoncé, par le pronom) ; le référent est identifié indirectement par l'élément que remplace ou représente le pronom. Sont classés ici le pronom personnel de 3^e personne, le pronom adverbial « en », certains pronoms relatifs.

- Le pronom personnel de 3^e personne

« ils n'avaient jamais pénétré » (12), pronom personnel de rang 6, masculin pluriel, emploi conjoint, sujet de « avaient...pénétré », l'antécédent est « les hommes » (des = article défini contracté pour « de les »). L'emploi est dit anaphorique puisque l'antécédent est placé avant le pronom.

- Le pronom adverbial « en »

« j'en étais toujours détourné » (5) : « en » est en emploi conjoint, complément d'objet indirect de la forme verbale « étais détourné » ; il renvoie à la phrase précédente sans qu'on puisse dire qu'il remplace la périphrase verbale « je voulais rêver » ; le rattachement est lâche mais sans ambiguïté.

- Le pronom relatif

Il introduit une proposition subordonnée relative et remplit trois rôles, ce qui le distingue de l'outil conjonctif : l'outil relatif est un marqueur de subordination, il fonctionne comme connecteur propositionnel qui délimite la proposition subordonnée et permet son intégration dans la phrase complexe ; il est anaphorique de l'antécédent (pour le cas des relatives adjectives) ; il assure une fonction syntaxique dans la proposition subordonnée et équivaut à un nom.

a. Le pronom relatif simple et composé

« que » (3-4) : cette occurrence est un pronom relatif anaphorique du syntagme nominal antécédent « un homme » et assure la fonction COD de la forme verbale « avais pris ».

« lequel » (4) : il s'agit d'un pronom relatif composé qui varie en genre et en nombre en accord avec son antécédent, ici, « un homme », masculin singulier. Il assure la fonction de complément circonstanciel de la forme verbale « ai trouvé » dans la proposition subordonnée relative.

« dont » (7) : adverbe pronominal (ou pronom adverbial) relatif qui assure la fonction de complément du nom « yeux ».

« où » (9, 10) : adverbe pronominal (ou pronom adverbial) relatif qui introduit dans les deux cas une proposition subordonnée relative sans antécédent. Il est complément circonstanciel de la forme verbale « avaient pénétré » pour la première relative et de la forme verbale « eût cherché » pour la seconde.

b. Le pronom relatif décumulatif

« ce qui » (1) : pronom relatif décumulatif où le pronom démonstratif « ce » n'est pas autonome ; il s'agit d'un pronom neutre représentant de la phrase précédente. « Ce qui » assure la fonction de sujet de « tenait ». La relative peut être analysée comme un élément incident. Le point-virgule qui précède marque une pause sans désolidariser complètement les deux membres situés de part et d'autre.

3. Le pronom personnel indéfini « on », la référence par défaut

« où l'on eût cru » (11-12), « on trouvait » (12), « on voyait » (12-13), « où l'on n'eût cherché » (13).

Le pronom « on » dérivant du substantif *homo* en latin, conserve quelquefois à sa gauche un « l' » que l'on qualifie d'euphonique parce qu'il évite un hiatus, par exemple pour l'occurrence de la ligne 11. Il est toujours sujet ; « il renvoie à une personne ou à un ensemble de personnes d'extension variable, que le locuteur ne peut ou ne veut pas identifier de façon plus précise » (*Grammaire méthodique du français*). Cette indétermination le rend apte à remplacer tous les autres pronoms personnels. Dans le texte, on peut hésiter entre une valeur strictement indéfinie du pronom « on » et une valeur de substitut du pronom « je » – auquel cas il rejoindrait la partie consacrée aux pronoms déictiques.

B. Faites toutes les remarques nécessaires sur : « Ce n'était pas seulement le travail des hommes qui rendait ces pays étranges si bizarrement contrastés ; » (l. 15-16)

Du point de vue de la macrostructure, le segment à observer adopte une modalité emphatique : le présentatif « c'est » à l'imparfait et à la forme négative permet l'extraction du sujet de la phrase en s'associant au pronom « qui ». L'adverbe « seulement » pondère la négation en suspendant la phrase à l'attente d'un autre élément qui jouera le rôle d'agent thématique du même verbe. La ponctuation faible du point-virgule n'interrompt pas la phrase qui se poursuit dans le segment suivant. Le travail de la nature s'ajoute à celui des hommes pour contribuer à l'étrangeté du lieu.

Au niveau microstructural, on pourra observer la construction avec attribut du complément d'objet par le relais du verbe « rendait » : « si bizarrement contrastés » est attribut du COD « ces pays étranges » ; l'adverbe intensif « si » modalise l'adverbe « bizarrement », lui-même modifiant le participe passé de valeur adjectivale « contrastés » ; la valeur évaluative est déplacée sur ces adverbes et sur la manière du contraste tandis que les formes adjectives « contrastés » de même que « étranges », postposé, prennent une valeur davantage descriptive et incontestable.

On pourrait enfin remarquer le jeu des déterminants du nom qui oscillent entre la valeur déictique du démonstratif et la valeur généralisante de l'article défini contracté au pluriel « des hommes », à l'instar de la dynamique entre particulier et général qu'on observe dans l'extrait.

ÉTUDE DE STYLE

À la demande de Julie, Saint-Preux s'est éloigné d'elle et parcourt les montagnes du Valais. La Lettre XXIII de la première partie est l'occasion pour lui de parler à Julie de « la situation de [son] âme » (p. 106). Cette expression précède immédiatement l'extrait à étudier. L'enjeu de l'analyse est dès lors d'observer les propriétés d'une séquence descriptive insérée dans le cadre

d'un échange épistolaire entre les deux amants. Il convient de ne pas perdre de vue cette double dimension : une séquence de prose poétique qui emprunte aux procédés de la description et du discours du voyage tout en restant un discours adressé. Sur le plan structurel, la séquence descriptive s'appuie sur des contrastes et des oppositions qui s'exercent au plan syntaxique, rythmique et lexical ; sur le plan énonciatif, c'est la dilution du « je » qui est remarquable dans un extrait où la première personne se fait discrète et où la relation avec la lectrice se lit en filigrane et de manière implicite ; la tonalité lyrique reste cependant présente ; la prose poétique est au service de la description d'un paysage sublime.

1. Contrastes et oppositions

L'extrait s'articule autour de deux paragraphes ; on observe que le second se dépouille de toute marque de première personne, mimant la dynamique qui mène du particulier à l'universel, caractéristique du récit de voyage qui, à partir d'une expérience singulière vise le général, mais aussi du mouvement lyrique envisagé comme expansion du « moi ». Si le premier volet fait le choix d'une présentation distributive rythmée par les balancements syntaxiques appuyés sur l'anaphore de « tantôt » à trois reprises et de l'adverbe « quelquefois » pour deux occurrences, le second volet prend le parti de l'énumération totalisante. Le mouvement de la marche initié par le verbe « gravissais » (2) se poursuit plus discrètement au détour de ces connecteurs temporels ou du gérondif « en sortant » (9). Il s'agit bien ici d'une description ambulatoire où le déplacement physique de Saint-Preux accompagne le cheminement du regard.

Les deux paragraphes conservent cependant le fil directeur d'une description qui réunit l'alliance des contrastes en faveur de l'harmonie.

Les contrastes et les oppositions se lisent à différents niveaux du texte, à commencer par la syntaxe et le lexique. La phrase qui ouvre l'extrait donne la tonalité du texte et pointe ce qui est une constante de l'extrait : la résolution d'oppositions en harmonie. À trois reprises, la conjonction « et » note un lien adversatif sous couvert d'une simple juxtaposition : « et » (1), (4), (5). Le rythme est binaire au niveau microstructural comme phrastique : « je voulais rêver, et j'en étais toujours détourné » (5).

« J'étais parti, triste de mes peines et consolé de votre joie » : les deux prédicats adjectivaux apposés au « j' » sujet, forme élidée de « je », sont antinomiques sur le plan lexical, comme les substantifs. La fausse symétrie instaurée par le « et » exhausse le contraste tout en l'éluant. Le croisement obtenu par l'emploi des déterminants possessifs « mes », « votre », esquisse la figure du couple et leurs sentiments opposés et insiste sur le contraste entre un pluriel (« mes peines » qui concrétise le nom abstrait « peine ») et le singulier « joie » attribué à Julie qui se trouve décliné ensuite au travers des mots qui appartiennent au registre euphorique, « charme » ou encore « admiration » (24) – dont le sens étymologique se trouve annoncé par l'adjectif verbal « étonnant » (10).

Dans le second paragraphe, ce sont les termes employés qui évoquent le contraste de manière explicite : on relève l'adjectif « contrastés » (16) modifié par l'adverbe « bizarrement » lui-même modalisé par l'adverbe intensif « si » ; on observe encore la locution verbale « se mettre en opposition avec elle-même » (16-17), qui décrit une opposition interne et non plus seulement entre la « nature sauvage » et la « nature cultivée » (11), où peut se lire un mouvement de distanciation et d'intellectualisation du spectacle offert à la vue de Saint-Preux après l'immersion dans le paysage du premier volet et le tableau synchrétique du second.

Le premier volet peut lui-même être lu comme composé de trois moments : après l'introduction (jusqu'à la ligne 5), le syntagme « spectacle inattendu » est développé par les cinq phrases suivantes que le parallélisme syntaxique rassemble en un tout cohérent, avant le moment réflexif contenu dans une seule longue phrase au rythme amplifié et qui reprend son

élan sur l'anaphore du pronom « on » (10-14). Dans le second volet, c'est l'impératif « ajoutez » (21) qui ouvre un second mouvement par une longue phrase complexe assurant un rôle conclusif.

2. Dilution du « je »

Une séquence descriptive est toujours placée sous un point de vue. Si les occurrences de première personne disparaissent dans le second paragraphe, elles apparaissent toujours dans des contextes qui la mettent comme en sourdine dans le premier.

Le participe passé en emploi adjectival « consolé » (1) conserve, comme tous les participes passés de verbes transitifs, une valeur passive explicitée par le complément « de votre joie » qui fait figure de complément d'agent. Le « je » est d'abord sujet d'un verbe au plus-que-parfait qui induit un recul dans le passé (comme la forme suivante « j'avais pris »), puis est en position de patient au sens grammatical du terme (« consolé »). Cet adjectif peut faire penser à la troisième étape de l'élégie, la consolation, comme adoucissement de la peine du personnage. La consolation se trouve dans le paysage de montagne qui s'offre aux regards de Saint-Preux. Dès lors, la topographie, au sens de la description d'un paysage, prend le pas sur l'expression de l'intime ou plutôt l'intime s'immerge dans le paysage. « Je » est ensuite sujet du verbe « gravissais » (2) et l'aspect sécant de l'imparfait suspend cependant l'action dans un passé moins affirmé. La périphrase verbale « je voulais rêver » (5) voit encore le semi-auxiliaire modal de volonté rejeté dans le domaine des intentions et des vellétés et ouvre la voie au passif « j'en étais détourné par quelque spectacle inattendu » (5-6). Le paysage s'offre comme source de détournement, de divertissement ou de consolation.

Dès lors, ce sont les non-animés qui sont sujets des verbes d'action : « d'immenses roches pendaient » (6), des « cascades m'inondaient » (7), « un torrent éternel ouvrait à mes côtés un abîme » (7-8), « une agréable prairie réjouissait » (10), tandis que les pronoms personnels de la première personne assurent la fonction complément d'objet, avec la forme réduite « me » (1), ou se trouvent morphème d'une tournure pronominale « je me perdais » (9) qui exprime la perte des repères en accentuant une propriété du bois, qui pourrait être exprimée par l'adjectif « obscur », nominalisé par le biais d'une métonymie de l'abstraction : « l'obscurité d'un bois touffu » (9). La tournure permet de mettre au premier plan l'obscurité du bois, comme caractéristique essentielle.

Le « je » se dissout dans des métonymies généralisantes « un cœur sensible » (2), « les yeux » (8), ou dans le pluriel « mes regards » (10), qui reflète la mosaïque des scènes naturelles, et enfin « mon admiration » (24) qui assure un mouvement symétrique et fusionnel entre le paysage et le spectateur.

L'anaphore du pronom personnel indéfini « on » qui clôt le premier volet hésite entre la dilution du « je » sous un « on » anonyme et l'expression d'un authentique pronom universel. De la même façon, on ne trouve aucune occurrence de deuxième personne du pluriel dans le texte hormis le pronom « vous » (24) qui peut être interprété d'une manière ambivalente : adresse directe à la lectrice ou pronom de l'indéfinition équivalant à « on ». Ce système hypothétique implicite, qui associe l'impératif dans la première proposition et un futur dans la seconde proposition, coordonnée syntaxiquement, mais subordonnée sur le plan sémantique à la précédente, est par ailleurs typique du discours de voyage. La gageure est de faire voir au destinataire comme on a vu soi-même et de faire de la lectrice une véritable compagne de voyage, par lettre interposée. Le hors-la-vue de la lettre use de stratagèmes, de détours rhétoriques qui construisent cette proximité rêvée et ce partage heureux : les présents qui concluent l'extrait « frappe » (26), « voit » (27), « cache » (27) hésitent encore entre la valeur actuelle, qui célèbre la coïncidence entre le moment d'énonciation et le moment de la lecture, et la valeur omnitemporelle ou gnomique, qui érige l'expérience contingente en un hymne universel.

Le « je » se dilue en faveur des émotions suscitées par le paysage.

3. La prose poétique et le paysage sublime

Les émotions sont placées au premier plan avec des noms comme « langueur » (2), « charme » (2). Les marques de modalisation sont récurrentes : observons les adverbes d'intensité « assez » (3), « si » (15), « tant » dans le cadre d'une proposition subordonnée, « tant on la trouvait différente » (17). L'antéposition des adjectifs qualificatifs, qui passe outre les habitudes de la cadence majeure quelquefois, est encore un signal de leur valeur évaluative : « hautes et bruyantes cascades » (7), « épais brouillard » (7), « agréable prairie » (10), « excellents fruits » (14). On sait que l'antéposition de l'adjectif a vocation à ajuster le sens de l'adjectif sur celui du nom qu'il qualifie en esquissant un schéma d'inclusion (alors que la postposition tend à dessiner un schéma d'intersection sémantique entre le nom et l'adjectif). L'antéposition est privilégiée pour donner un sens évaluatif à l'adjectif ou pour l'accentuer. C'est ainsi qu'on peut interpréter les cas d'antéposition : une volonté de mettre l'accent sur le ressenti, les émotions suscitées par le paysage, davantage que sur le paysage. Les cas de postposition « spectacle inattendu » (5-6), « mélange étonnant » (10), « pays étranges » (15) insistent sur le caractère apparemment hétéroclite des paysages.

Si le premier paragraphe est rythmé par des balancements syntaxiques, ternaires ou binaires (« tantôt », « quelquefois »), le second volet table sur un autre procédé totalisant, non plus distributif mais énumératif et englobant. Après une première phrase négative qui assure la transition entre les paragraphes, deux longues phrases réitèrent le procédé de la juxtaposition dans une visée syncrétique. L'opposition est relancée entre d'un côté l'expression de la variété, de l'autre celle de l'unité : les possibilités sémantiques des déterminants indéfinis qui peuvent dénoter la totalité, la différence ou la similarité sont explorées. Sont ainsi réconciliés le déterminant de la similarité « même » (19-20) « même lieu » (20), « même instant » (19), « même sol » (20), qui proclame l'unité à la fois spatiale et temporelle, et le déterminant indéfini de la totalité pluriel féminin ou masculin, « toutes » (19), « tous » (19, 23) ; ces indices de la totalité s'associent aux adjectifs qualificatifs qui évoquent la disparité et la variété comme « différente » (17) en fonction d'attribut du complément d'objet direct, à l'adverbe de la même famille morphologique « différemment » (22) ou encore à l'indéfini « divers » (17) dans le rôle d'un déterminant du nom cette fois. Au nom de l'« accord » (20) charmant et consolateur, du « mélange » (10), la vision se fait panoptique dans le second paragraphe alors qu'elle est plus fragmentée dans le premier paragraphe.

La nature offre un spectacle théâtralisé : le vocabulaire employé évoque cette métaphore du théâtre pour décrire la nature aux décors sans cesse renouvelés : « quelque spectacle inattendu » (5-6), « des scènes continuelles » (24) au sens de « représentations théâtrales », « un vrai théâtre » (25) où l'adjectif « vrai » fonctionne comme enclosure qui, paradoxalement, souligne la métaphore. Le paysage de montagne, *locus horribilis*, est riche de roches menaçantes (6), d'abîmes profonds (8), de gouffres (7), de précipices (14), autant de déclinaisons de la verticalité profonde et effrayante à laquelle fait écho la verticalité puissante et comme antagoniste de la « perspective des monts » (25). Cette étrangeté qui cause l'effroi est cependant source de « langueur » et d'apaisement, comme le note avec d'autant plus de force la double négation litotique de la ligne 2 « qui n'est pas sans charme ».

La métaphore picturale croise celle du théâtre quand sont évoquées les « illusions de l'optique » (22), la lumière sur les monts et la finesse du dessin des « pointes » ; en témoignent les expressions suivantes : « les pointes des monts différemment éclairées » (22), le « clair-obscur » (22), « les accidents de lumière » (23) ou encore le gérondif « en fuyant » (27) qui évoque la ligne de fuite des perspectives. Le paragraphe prend les atours d'une description itérative par le biais de la notation temporelle « le matin et le soir » (23), avant de quitter la sphère

du passé et de s'élever au présent à l'allure intemporelle. La description est un hymne à la nature montagnaise, célébré en l'honneur de la lectrice.

Conclusion

L'extrait de cette lettre joue constamment sur les oppositions et les contrastes qui se résolvent dans la beauté et la sublimité du paysage de montagne. Les personnes de l'interlocution sont discrètes parce que le scripteur se trouve immergé dans le paysage où il trouve consolation et langueur. La lectrice, implicitement, est la compagne de voyage et mêle son regard à celui de Saint-Preux, par le biais de formules rhétoriques stratégiques. Suivra l'étape de l'introspection, dans la suite de la lettre, où Saint-Preux tentera d'expliquer comment ce paysage varié et hétérogène a paradoxalement suscité un sentiment de calme en lui, comment les frontières semblent abolies entre Saint-Preux et le paysage, ainsi qu'elles devraient l'être entre Saint-Preux et Julie.

Composition principale de linguistique

Option B

Rapports établis par

Julien Du Bouchet

Maître de conférences à l'université de Montpellier

et

Pedro Duarte

Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille

En linguistique ancienne, option B, huit candidats ont composé sur les questions de linguistique grecque et latine. La moyenne de l'ensemble de l'épreuve s'établit à 7/20 (concours 2021 : 7,32/20). Seules deux copies ont été notées au-dessus de la moyenne, avec les notes appréciables de 12/20 et 16/20 ; une copie a reçu la note tout à fait honorable de 8/20 ; les autres copies ont reçu des notes comprises entre 6/20 et 1,5/20, qui laissent percevoir des lacunes dans les connaissances linguistiques et grammaticales indispensables, ainsi que dans la méthodologie même d'une composition de linguistique sur corpus. Le présent rapport rappellera ainsi quelques principes essentiels qui doivent permettre aux futurs candidats de mieux percevoir les attentes spécifiques à une composition de linguistique en langues anciennes. Nous renverrons à certains rapports pour éviter des redites : s'agissant ainsi des qualités rédactionnelles exigées – dont l'usage approprié de l'astérisque et du vocabulaire linguistique –, le jury se permet de renvoyer les candidats au rapport du concours 2020. Concernant les principes généraux de méthode, notamment pour les différents moments attendus dans une composition de linguistique des langues anciennes, le jury invite les candidats à lire les rapports des dernières années.

En tout premier lieu, les candidats doivent bien lire l'intitulé du sujet pour éviter des extrapolations qui leur seraient préjudiciables. Pour rappel, la composition repose à chaque fois sur un corpus d'étude qu'il convient de bien travailler : à cet égard, il faut que les candidats repèrent correctement toutes les formes qui entrent dans ce corpus. Il n'est pas rare que des candidats se fourvoient dans l'analyse des occurrences qu'il faudrait relever, ce qui est souvent révélateur d'une maîtrise insuffisante du texte au programme. Il est donc essentiel de travailler à la traduction du « programme restreint » très tôt dans l'année pour assurer la bonne compréhension de cette partie du programme de grec et de latin.

Le repérage des occurrences correctes ne suppose pas, pour autant, de les mentionner toutes si elles sont trop nombreuses et pour ainsi dire redondantes. Il faut effectivement envisager le corpus pour sa représentativité des faits de langue étudiés. Il n'est d'ailleurs pas rare que le corpus ne permette pas d'embrasser tous les faits essentiels liés à la question posée. Ce n'est que pour ces cas d'espèce indispensables que les candidats peuvent citer des formes hors corpus. À titre illustratif, si la question porte sur la formation du thème de présent alors que le jury a choisi un texte d'étude où n'apparaît pas le verbe « être » (!), les candidats peuvent (et même doivent) suppléer à cette déficience du corpus.

Le présent rapport n'a pas vocation à constituer un corrigé de référence : y sont uniquement consignées certaines difficultés ou méconnaissances, afin d'en éviter la répétition ;

quelques descriptions et analyses sont certes données, à titre illustratif, sans prétention au traitement exhaustif de tous les points qui méritaient d'être vus. Les remarques présentes en notes de bas de page relèvent d'approfondissements, pour que les candidats qui le souhaiteraient puissent aller plus loin dans leur travail de préparation. Ces éléments doivent être perçus comme des connaissances plus poussées qui sont assurément valorisées si elles sont tout à fait maîtrisées et convoquées à bon escient.

Il est rappelé que certaines questions de linguistique sont désormais disponibles sur le podcast d'Aix-Marseille Université « AMUPodcast » : <https://urlz.fr/hmUI>

Les 14 et 15 octobre 2022, auront lieu à Paris deux demi-journées d'étude consacrées aux épreuves de linguistique des langues anciennes (linguistique grecque et linguistique latine). Les (futurs) candidats sont invités à se tenir informés à ce sujet (via Compitum, l'APLAES, la CNARELA notamment) pour pouvoir suivre les communications proposées dans ce cadre, communications qui seront rapidement disponibles sur le podcast d'Aix-Marseille Université.

Lien Zoom pour suivre les communications :

<https://univ-amu-fr.zoom.us/j/88184157234?pwd=dTVreXJLQXFzdVNrTUUp0aVpZUzdJUT09>

Première partie : grec (rapporteur : Julien Du Bouchet)

Texte de référence : Pindare, *Olympiques*, VII, 1-19

La moyenne des notes obtenues à la partie grecque de la composition principale de linguistique est de 6,3/20. Sur les huit copies, trois ont mérité une note supérieure à la moyenne (11,5/20 et 15/20) ou assez proche de la moyenne (8/20). Les cinq autres ont été notées entre 2,5/20 et 5/20.

Question 1. Morphologie. La 2^e déclinaison : étude synchronique et diachronique des substantifs figurant dans l'extrait.

Pour cette première question, portant sur la morphologie, les deux meilleurs exposés ont été notés 6/10 et 9/10 ; les six autres, allant d'une faiblesse insigne à une certaine médiocrité, ont été notés entre 1,5/10 et 4/10.

La déclinaison thématique du grec, ou deuxième déclinaison selon la nomenclature scolaire, n'est pas un sujet particulièrement difficile, mais permettait de tester la fermeté des connaissances des candidats sur plusieurs points fondamentaux, ainsi que leur familiarité avec le texte au programme. Le premier des points en question était la distinction substantif/adjectif. La frontière entre ces deux classes est évidemment des plus poreuses et l'interprétation en contexte est essentielle, comme le manifestaient par exemple au v. 4 le cas du syntagme $\nu\epsilon\alpha\nu\acute{\iota}\alpha \gamma\alpha\mu\beta\rho\tilde{\omega}$, où le premier mot est employé en fonction adjectivale, et au v. 10 celui de la phrase nominale $\acute{\omicron} \delta'\acute{\omicron}\lambda\beta\iota\omicron\varsigma$, où $\acute{\omicron}\lambda\beta\iota\omicron\varsigma$ n'est pas substantivé, mais attribut du sujet $\acute{\omicron}$. Les substantifs comprennent les noms propres, signalés par une majuscule selon nos habitudes typographiques, et il s'agissait de ne pas omettre l'anthroponyme $\Delta\rho\acute{\alpha}\mu\acute{\alpha}\gamma\eta\tau\omicron\nu$ (v. 17), les toponymes $\text{'}\rho\acute{\omicron}\delta\omicron\nu$ et $\text{'}\Lambda\lambda\phi\epsilon\tilde{\omega}$ (v. 14 et 15 respectivement), ainsi que le théonyme $\text{'}\text{A}\epsilon\lambda\acute{\iota}\omicron\iota\omicron$ (v. 14), qui n'est que l'interprétation contextuelle de l'appellatif $\acute{\alpha}\epsilon\lambda\acute{\iota}\omicron\varsigma$, $\eta\lambda\acute{\iota}\omicron\varsigma$ en attique. Un relevé exact et complet des formes à commenter, qui n'a d'ailleurs pas nécessairement à faire l'objet d'une énumération

initiale, est la première marque d'un bon exposé de grammaire, et il faut avouer qu'aucune copie n'a donné entière satisfaction sur ce point, certaines accueillant même, trop généreusement, des formes clairement athématiques, voire des participes comme ὑμνέων compris comme des génitifs pluriels, ce qui laissait soupçonner une compréhension assez faible du texte.

On attendait, dans une première partie synchronique, des remarques sur l'impossibilité de distinguer les genres masculin et féminin par les désinences (comparer par exemple Δαμάγητον v. 17 et νᾶσον v. 18, ou bien Ἀλφεῶ v. 15 et δρόσω v. 2), et sur l'identité de celles du neutre aux cas obliques (comparer par exemple fém. ἀμπέλου v. 2 et nt. συμποσίου v. 5, ou bien masc. αὐλῶν v. 12 et nt. κτεάνων v. 4).

Quelques remarques sur les aspects transparents, en synchronie, de la formation des substantifs concernés étaient également bienvenues, mais il faut dire que le jury n'a guère eu l'occasion d'en saluer. On pouvait ainsi souligner que συμπόσιον s'insérait dans la série très productive des dérivés neutres en -ιον, ou rappeler que les anthroponymes sont fréquemment composés, comme Δαμ-άγητος.

La formation se prêtait évidemment à un examen diachronique, qui permettait, par exemple, d'évoquer le processus de thématisation, à l'œuvre aussi bien dans un autre dérivé en *-γο-, ἀέλιος, dérivé d'un thème consonantique attesté dans d'autres langues indo-européennes (lat. *sōl*, etc.), que dans κτέανα (bien qu'à strictement parler la forme soit ambiguë), issu comme ἥλιος d'un vieux neutre hétéroclitique (cf. chez Pindare même κτεάτεσσι). Pour la composition, outre Δαμάγητος déjà cité, il était aisé d'analyser ἔμβολον, et ἄποινα pouvait faire l'objet de remarques intéressantes, quelle que soit la nature exacte du premier terme : la préposition ἀπό dans *ἀπό-ποινα, réduit par superposition syllabique comme ἀμφορεύς < *ἀμφιφορεύς, ou bien la racine **sm-*. Le jury n'attend nullement des connaissances encyclopédiques en matière d'étymologie, mais la préparation du concours doit évidemment inclure la consultation systématique du dictionnaire de Chantraine, pour le moins.

Enfin, les désinences thématiques devaient être expliquées, ce qui ne devait guère poser de difficulté, si du moins l'on n'oubliait pas la présence de la voyelle thématique ni l'alternance subie par son timbre. La juxtaposition de Ἀελίοιο et ἀμπέλου permettait d'illustrer commodément l'évolution du génitif singulier.

La question des traits dialectaux n'était en revanche pas cruciale pour le sujet proposé.

On le voit : rien d'inaccessible pour qui avait lu attentivement le texte au programme ainsi que les manuels classiques de Chantraine et Lejeune, corrigés et complétés par une information grammaticale plus récente bien sûr.

Question 2. Syntaxe. Emplois des thèmes temporo-aspectuels dans l'extrait.

La seconde question, sans doute plus inattendue que la première, a été moins bien traitée, les deux meilleures copies ne dépassant pas 5,5/10 et 6/10, et l'on plongeait, après une copie notée 4/10, vers cinq copies situées entre 1/10 et 2/10, témoignant d'une incompréhension profonde du sujet et d'une pratique pindarique fort insuffisante.

L'ouverture fastueuse de l'épinicie fournissait une ample matière à l'étude proposée, et permettait de rappeler, s'il était besoin, que la grammaire vaut d'abord par la compréhension plus fine qu'elle peut donner des textes.

Comme pour la question de morphologie, l'identification correcte et exhaustive des formes concernées était indispensable, même s'il n'était pas nécessaire de rendre compte de chaque occurrence séparément. De ce point de vue, trois formes pouvaient susciter une hésitation : δωρήσεται v. 3, αἰνέσω v. 16, et κατέχοντ(ι) v. 10. Les deux premières ne sont pas des futurs de l'indicatif, mais des subjonctifs aoristes, à voyelle brève dans le cas de δωρήσεται, tandis que κατέχοντ(ι) est un indicatif présent dorien et non un participe au datif singulier. Le passage ne présentait donc pas de forme de futur ni de parfait. Il est conforme à la densité et à la richesse de la scénographie mise en œuvre par le poète que près des deux tiers des formes verbales soient des participes.

Le temps et surtout l'aspect sont des sujets notoirement délicats, et le jury n'attendait pas des candidats que ceux-ci produisent des analyses définitives, mais qu'ils éclairent la façon dont les oppositions temporelles et aspectuelles pouvaient structurer le début de la VII^e *Olympique*. S'agissant de l'opposition aspectuelle entre thèmes de présent et d'aoriste, on pouvait préférer, à la caractérisation traditionnelle du présent comme « duratif » et de l'aoriste comme « ponctuel », l'idée qu'avec le présent le déploiement de l'action dans le temps est présenté comme pertinent dans le contexte, tandis que l'aoriste présente l'action en bloc, sans prendre en compte son déploiement éventuel dans le temps, les différents effets de sens décrits par les grammaires découlant de ces valeurs fondamentales. En matière d'aspect, il est essentiellement question de point de vue, de façon de voir, et non de temps objectif.

C'est ainsi, par exemple, que la strophe est consacrée à une comparaison à l'éventuel (sans ἄν), articulée autour de deux actes cruciaux, le don de la coupe et le prestige conféré au récipiendaire, exprimés par les deux verbes conjugués à l'aoriste, le subjonctif δωρήσεται v. 3 et l'indicatif à valeur gnomique θῆκε v. 6. La succession de ces deux modes dans la comparaison est une manière épique¹⁰. Il va de soi que dans les deux cas le déploiement dans le temps de l'action est sans importance. En revanche, le participe présent καχλάζοισαν au v. 2 focalise sur l'image festive du vin écumant dans la coupe, détail brillant de la mise en scène. Dans l'antistrophe, l'indicatif présent ἰλάσκομαι v. 9, performatif, est mis en regard de δωρήσεται par le mètre. Sa valeur conative est soulignée par le suffixe -σκ- à valeur inchoative. Κατέχοντ(ι) v. 10 et ἔποπτεῦει v. 11 sont quant à eux des présents de généralité. L'épode, enfin, est également articulée autour d'un indicatif, aoriste cette fois : κατέβαν v. 13, désignant le moment d'arrivée métaphorique du poète chez le dédicataire à travers le poème et sa performance, arrivée accompagnée par le déploiement du chant, lui-même indiqué par le participe présent ὑμνέων. L'acte de l'éloge, pris en bloc, est ensuite exprimé dans la subordonnée finale par l'aoriste αἰνέσω v. 16. Enfin, on notera que le participe aoriste ἄδόντᾱ v. 17, qui qualifie le père de Diagoras, doit renvoyer à un événement précis plutôt qu'à un statut général.

On voit comment une réponse satisfaisante à la question posée devait reposer non seulement sur une familiarité avec les notions élémentaires de la grammaire du verbe, attendue chez des candidats à l'agrégation de grammaire, mais aussi sur une connaissance fine du texte au programme. Or trop de copies ont manifesté au contraire une étonnante méconnaissance non

¹⁰ Cf. *Iliade*, V, 597-599 et XV, 578-580, avec Chantraine, *Grammaire homérique*, t. II, § 274, et Wackernagel, *Vorlesungen über Syntax*, t. I, p. 178.

seulement de la grammaire normative, mais aussi du texte de Pindare, qui n'est certes pas des plus faciles, mais est accessible dans de bonnes éditions et traductions commentées.

En guise de conclusion, on rappellera que, pour réussir la composition principale de linguistique grecque, il convient de mener à bien deux tâches pendant l'année de préparation :

- avant tout, lire attentivement les œuvres au programme, et bien sûr en particulier – en élucidant le mot-à-mot crayon à la main et en consultant systématiquement les classiques de grammaire historique en français (voir la bibliographie ci-dessous) – les parties réservées pour les questions de grammaire.
- lire et relire tout aussi attentivement les manuels de référence, en particulier la *Morphologie* de Chantraine et la *Phonétique* de Lejeune, en les complétant par une information grammaticale à jour.

Ces deux tâches, sans être aisées, sont loin d'être herculéennes, et les candidats qui se donnent le temps de les accomplir peuvent aborder les épreuves de linguistique grecque avec confiance.

Bibliographie (en français)

- Benveniste É., *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris, 1935
Benveniste É., *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris, 1948
Benveniste É., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, tomes I et II, Paris, 1969
Benveniste É., *Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, 1966 et 1974
Chantraine P., *La formation des noms en grec ancien*, Paris, 1933
Chantraine P., *Morphologie historique du grec*, 2^e éd., Paris, 1961
Chantraine P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots*, Paris, 2^e éd., 2009
Chantraine P., *Grammaire homérique*, tomes I et II, Paris, nouvelle édition revue et corrigée par M. Casevitz, Paris, 2013-2015
Humbert J., *Syntaxe grecque*, Paris, 1960
Lejeune M., *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, 1972

Bibliographie complémentaire

- Beekes R.S.P., *Etymological Dictionary of Greek*, Leyde, 2010
Clackson J., *Indo-European Linguistics: An Introduction*, Cambridge, 2007
Jacquinod B. (éd.), *Etudes sur l'aspect verbal chez Platon*, Saint-Etienne, 2000
Klein J., Joseph B., Fritz M. (éd.), *Handbook of Comparative and Historical Indo-European Linguistics*, 3 vol., Berlin-Boston, 2017-2018.

Seconde partie : latin (*rapporteur : Pedro Duarte*)

Texte de référence : Augustin, *Confessions* I, 21-22

Huit candidats ont composé en option B : les notes globales en linguistique latine vont de 0,5/20 à 17/20, avec une moyenne à 7,7/20. Le jury a eu plaisir à lire une très bonne copie qui présentait de solides connaissances en linguistique latine, employées à bon escient dans l'étude des passages proposés. Une autre copie de fort bonne qualité a obtenu la note de 13,5/20. Deux copies ont obtenu 8/20, ce qui est tout à fait honorable. Tous ces résultats, soit la moitié des copies corrigées, laissent apprécier une préparation sérieuse au concours, avec des résultats à la hauteur de cette préparation. Par ailleurs, une copie a obtenu 7/20, ce qui n'est pas loin de la moyenne de l'épreuve. Enfin, trois candidats ont reçu une note comprise entre 0,5/20 et 5/20.

Question 1. Phonétique et phonologie. Études synchronique et diachronique du phonème /s/ à partir des exemples du passage (entre « *Sed nunc in anima...* » et « *non est penitus oblitus sui ?* »).

Sur les huit copies de l'option B, la moyenne s'établit à 4/10, avec des notes allant de 0,25/10 à 9/10. Trois candidats ont obtenu une note au-dessus de la moyenne, avec deux très bonnes copies (8/10 et 9/10). À l'inverse, quatre copies ont un résultat inférieur ou égal à 2/10, ce qui trahit souvent une impréparation à des questions de phonétique. Or la maîtrise de certains principes fondamentaux d'analyse des faits phonétiques et phonologiques devait permettre de composer une copie tout à fait convenable.

Lorsque l'intitulé même du sujet invite à opérer une distinction entre l'approche synchronique et l'approche diachronique, il convient de s'interroger sur la pertinence d'un autre plan. En phonétique, très fréquemment, cette distinction reste opérante. En contrepartie, dans telle copie, le plan suivi proposait l'examen du sujet en partant de la nature des mots. Si par endroits, une telle approche peut être pertinente, mieux vaut privilégier une approche proprement phonétique en considérant précisément l'échelle du phonème et non du lexème ou du grammème.

Les candidats doivent alors préciser le plan pour les sous-parties :

- dans la partie synchronique : il est bienvenu de s'interroger sur le statut phonologique de tel phonème dans le système de langue considéré, de réinvestir les notions de distribution et de rendement.
- dans une approche diachronique : il est intéressant de veiller à la restitution des sons plus anciens et hérités ; les accidents phonétiques plus récents seront alors présentés, à la suite de la restitution du système phonétique plus ancien, autant que possible.

En introduction, il est bienvenu de rappeler les caractéristiques du phonème étudié : le phonème /s/ est la constrictive fricative dentale sourde. Il est noté en latin par le graphème s, ou la géminée ss. Il convient d'y adjoindre le graphème x qui note le son [ks] (non représenté dans le passage proposé). L'absence de notation du phonème proche /z/ pour la constrictive fricative sonore peut appeler une réflexion sur le statut phonologique de /z/ en latin, au regard de /s/. De fait, dans une composition linguistique, une problématique est attendue, puis l'annonce rapide et efficace du plan suivi.

l) En synchronie :

Il est fondamental de recourir à l'emploi de **paires minimales** : elles sont constituées par des couples de mots dans lesquels un son ne diffère que par un seul trait phonétique ; ainsi : **sē** : **tē** ou encore **serō** : **ferō** (mais non **deus** : **deum**, comme cela a pu être proposé). La constitution de paires minimales permet d'assurer la pertinence du phonème dans une langue donnée et partant d'identifier son statut phonologique.

La description synchronique de la **distribution** se doit d'être précise. Ainsi, il n'est pas possible d'écrire simplement que le phonème /s/ peut être à l'initiale devant consonne. Il faut, en l'espèce, à tout le moins préciser que la consonne doit être une occlusive orale. De fait, la consonne qui suit s à l'initiale d'un mot ne saurait être une liquide (les mots en *sm-* sont en fait la translittération de mots grecs, comme *smaragdus* = gr. *σμάραγδος*). En outre, l'ensemble constitué par s + occlusive fournit un *cluster* comme /sk/ dans *scribere*, /sp/ dans *spondeo* (texte : *respondeo*). S'il n'est pas possible de rencontrer la séquence s suivi de liquide, il fallait noter la possibilité de l'ordre inverse : *prorsus*, *aduersus*¹¹, *interrogans*, *responsurus*, *reprehensiō*, ou encore *hiems* et *salsus* (tous deux absents du texte).

Il s'agit de bien préciser la distribution du phonème étudié :

- dans un polysyllabe :
 - en syllabe initiale : attaque de la syllabe (*sēcrētī* ; dans un *cluster scribere*), fermeture de la syllabe (*quisque*) ;
 - en syllabe intermédiaire : à l'ouverture de la syllabe ou à la fermeture de la syllabe (*nescīre* avec discussion possible sur la perception synchronique de la syllabation entre *ne.ski.re* et *nes.ki.re*, vu la frontière morphématique et vu les principes d'analyse donnés par des grammairiens du IV^e s.) ;
Il est possible de noter que, en synchronie, le phonème /s/ est très majoritairement noté sous la forme d'une géminée en position intervocalique : *esse*, *uēnisse*. Cependant, il est possible de relever des formes présentant un s intervocalique, dont *quasi* (hors corpus).
 - en syllabe finale, notamment à la finale absolue (*errores*, *liminibus*) ou dans un groupe consonantique (*interrogans*) ;

- dans un monosyllabe : attaque (*sed*, *sī*, *sē*), milieu (*est*) et finale absolue (*quīs*).

À la finale absolue, en syllabe fermée, une voyelle longue conserve sa longueur uniquement devant s : *prōpōnām* : *prōpōnās* : *prōpōnāt*.

Il faudra prêter une attention particulière aux rencontres de consonnes possibles avec s : en tant que constrictive sourde (ou non-voisée), s est très majoritairement en contact avec d'autres consonnes sourdes, d'où *st*, *sc*, *sp*, ou encore avec la labio-vélaire /kw/ (*quisque*).

L'examen du **rendement** doit permettre de préciser l'importance du phonème étudié dans la construction de mots et de morphèmes dans la langue considérée. Le phonème /s/ a ainsi un rendement élevé en latin :

- dans des racines de mots très usuels, telles qu'elles sont appréciables en synchronie : verbe « être » (*sum*, *est*, *sit*) ; pronom-adjectif démonstratif *ista* ; conjonction *sī* ;
- dans des morphèmes :
 - morphèmes nominaux : désinence de nominatif sing. de la flexion thématique (*deus*) ; désinence d'acc. pluriel masc./fém. de tous les

¹¹ Sur le maintien d'une séquence *-rs-* en regard de *-rs-* > *-rz-* > *-rr-* (et de *-ls-* en regard de *-ls-* > *-lz-* > *-ll-*), voir Niedermann § 82.

paradigmes nominaux (*uiās, errores*) ; désinences de dat.-abl. plur. (*litterīs, liminibus*) ;

- morphèmes pronominaux : marque de gén. sg. en *-ius* (*eius, huius*) ; marque d'acc. plur. M./F. (*quōs*) ; désinences de dat.-abl. plur. (*eīs, quibus*) ;
- morphèmes verbaux : désinence d'inf. parf. actif en *-isse* (*uēnisse*) ;
- suffixes : morphème dit inchoatif *-sc-* (*obliuisci, adquiesco*) ; suffixe d'adverbe *-(i)tus* (*penitus*).

La famille lexicale de *honōs* est intéressante par la présence variable du *s* : en regard de *honōs* existe la forme *honor*, par réfection analogique sur les autres formes du substantif (*honorem, honoris, etc.*). Cependant, du temps d'Augustin, c'est la forme *honor* qui prévaut très nettement. La perception synchronique du doublon *honōs* : *honor* serait ainsi discutable, même si pour un érudit comme Augustin, qui connaissait très bien le latin républicain d'un Cicéron, cette culture linguistique devait rendre une telle perception synchronique possible.

II) En diachronie :

Méthodologiquement, sont davantage attendues les connaissances qui permettent de remonter au système phonétique indo-européen, pour bénéficier de l'appréciation historique de l'évolution des formes restituables depuis une très haute antiquité jusqu'aux formes historiques observables en latin (voire dans des parlers italiens, si ces connaissances sont éclairantes pour l'analyse des faits latins). À cet égard, le devenir du latin vers les langues romanes constituera plus volontiers une ouverture à réserver en conclusion, à moins que certains faits romans ne permettent d'apporter une appréciation notable du système linguistique latin. En tout état de cause, il convient de rappeler que le concours de l'agrégation de grammaire ne saurait s'apparenter à un concours d'érudition linguistique tous azimuts. Les candidats sont invités à se préparer raisonnablement avec les outils qu'ils ont à disposition et qui doivent leur permettre de se forger certaines connaissances linguistiques comparatives, dont la fréquentation du précieux *Dictionnaire étymologique de la langue latine* d'Ernout et Meillet.

Il existe des *s* anciens, hérités, de date indo-européenne, notamment dans des racines de termes appartenant au vocabulaire dit fondamental, comme **h₁es-* « être », qui appelle des explications sur les formes de présent de l'indicatif (*sum, est*) et du subjonctif (*siŕ*) présents dans le passage proposé. On pourra également citer : **sek^w-* « suivre » (*secundus*), à distinguer de **sek-* « couper », « distinguer » pour *signa* (< **sek-no-*). Il convient d'y ajouter des grammèmes comme **s(ŷ)e-* pour le pronom réfléchi *sē* et *suī*, ou encore la conj. *sī* < **sei*. Il existait dans le passage proposé d'autres racines recouvrant un *s* ancien, mais il ne s'agissait pas proprement de termes aussi usuels, comme *uēlum* dont l'étymologie est d'ailleurs discutée : **ŷes-lom* ? (cf. *uestis*) **ŷeg^h-s-lo-m* ? (cf. *uehō*) **ŷeg-s-lom* (racine « tisser ») ? Dans de tels cas d'espèce, le jury valorise les connaissances particulièrement approfondies et techniques que peuvent avoir certains candidats, sans sanctionner les candidats qui auraient omis un tel terme.

Certaines désinences sont héritées : entre autres, concernant la morphologie nominale, on pourra citer les marques de nom. sing. (-s), de gén. sing. (-o)s, d'acc. plur. animé **-ns*. Les syncrétismes doivent être évoqués comme la marque de dat.-abl. plur. en *-(i)bus* (instr. **-b^hi* et abl. **-ios*).

Le substantif *honōs* / *honor*, *honōris* laisse supposer l'existence d'un thème en **-os/-es-* pour la dérivation d'adj. comme *honestus*.

Le traitement du rhotacisme était indispensable dans une composition de linguistique portant sur le phonème /s/ en latin. Après en avoir rappelé la définition (accident phonétique d'un

s intervocalique dont l'articulation passe à /r/, sans doute après une étape /z/ non attestée), il convenait de revenir sur l'importance de ce fait phonétique qui concerne plusieurs morphèmes :

- ainsi, la marque d'inf. présent actif *-re* provient du traitement du rhotacisme : *legere* < **leg-e-se*, avec *-*se* morphème d'inf., qui se retrouve dans l'inf. parfait, avec l'emploi du morphème tampon *-*is-* : *-is-se* (*uēnisse*).
- le morphème tampon *-*is-* subit le rhotacisme dans certaines conjugaisons du *perfectum* : parf. ind. P6, fut. antér., p.-q.-parf. ind., subj. parf. Dans le passage donné à l'étude, nous avons *didicerunt* < **didic-is-ont* ; à noter que *firmārun*t est une forme syncopée de *firmāuerunt* < **firmāu-is-ont*, qui a parfois été relevé de manière tout à fait pertinente.
- le morphème de comparatif *-*ios-*, avec généralisation subséquente du *r* (sauf comparatif neutre nom./acc. sg. type *doctius*) : dat. **doct-ios-i* > *doctiori*.
- le morphème de gén. plur. *-*āsom*, repris à la flexion pronominale, a été étendu aux thèmes en *-*eh₂*, d'où **uiāsom* > *uiārum*.

Le rhotacisme s'observe également dans la racine de certains mots, à l'instar de *quaerō* < **k^wais-oH*.

Le rhotacisme ne s'applique pas mécaniquement pour plusieurs raisons (non représentées dans le corpus) :

- le mot présentant un s intervocalique est un emprunt (ex. *rosa*) ;
- le s intervocalique est l'aboutissement d'un accident phonétique postérieur à la période d'application du rhotacisme (ex. *mīstī*, après application de la « loi Jupiter ») ;
- le s intervocalique est à la jonction entre deux éléments morphématiques, ce qui tend à entraver le rhotacisme par principe de lisibilité de la forme considérée (ex. *dēsum*, verbe composé de *sum*).

Accidents phonétiques issus de la rencontre de consonnes :

- La rencontre d'une dentale et de *t* s'accompagne de la production d'un s parasite intermédiaire (1)¹², suivi d'une assimilation progressive et régressive de ce s (2) ; si le s géminé obtenu suit une consonne ou une voyelle longue (ou encore une diphtongue), la géminée se simplifie (3) : **reprehend-tiō* > **reprehend-s-tiō* (1) > **reprehenssiō* (2) > *reprehensiō* (3) ; **respond-tūrus* > *responsūrus* ; **uert-to-* > *uersus*.
- La rencontre d'une dentale et de la fricative /s/ aboutit à une assimilation régressive totale, d'où une géminée : **t-s* > *ss*. Si cette géminée est à la finale absolue, elle se simplifie, d'où **interrogant-(i)s* > **interroganss* > *interrogans* ou encore **uēritāt-s* > **uēritāss* > *uēritās*.
- Devant occlusive sonore, /s/ était instable, puisqu'il devait se sonoriser en /z/, qui ne constitue pas un phonème du latin. La fricative sonore (ou voisée) s'amoussait tout en produisant l'allongement de la voyelle précédente (« allongement compensatoire ») : ainsi, *prōpōnō*, verbe composé de **posinō* > **pos(i)nō* > **poznō* > *pōnō*.

Un cas notable pouvait être réservé à la fin de l'étude, à savoir la forme *uel* : elle est issue de la P2 **welsi* « tu veux » : **welsi* > **well* (par assimilation progressive et amoussissement du *i* final) > *uel* (par simplification de la géminée placée à la finale absolue).

¹² Au sujet de *adtenuō* (> *attenuō*), voir Niedermann § 93.

Conclusion

Le phonème /s/ constitue un son amplement représenté dans le système phonologique du latin. Dans l'évolution du latin vers les langues romanes, deux faits sont plus particulièrement notables : certaines langues romanes peuvent noter /s/ par d'autres graphèmes. Ainsi, *c* peut noter /s/ devant *i* et *e*, en fr. (*Cicéron*), esp. (*Cicerón*), port. (*Cícero*) ; *t* peut noter /s/ par exemple dans le suffixe fr. *-tion*, (ex. *addition* [adisjõ]) ; *ç* note toujours /s/ dans fr. *ça* [sa], port. *caça* ['kasə] (« chasse »). Le second fait notable concerne le graphème *s*, qui peut noter non seulement la constrictive sourde /s/ mais également la constrictive fricative sonore /z/ dans certaines langues romanes, comme fr. *maison* [mɛzõ] ou [mezõ], port. *casa* ['kazə]. Il serait également possible de rappeler que le caractère flottant du maintien de *-s#* à la finale absolue dès le latin se retrouve dans la Romania, où certaines langues ont plus notablement supprimé le *s* à la finale absolue (italien, roumain) ou bien ne le prononcent généralement plus (français).

Question 2. Morphologie et syntaxe. À partir des exemples du passage, études morphologique (synchronique et diachronique) et syntaxique du comparatif.

Sur les huit copies corrigées, la moyenne s'établit à 3,7/10, avec des notes allant de 0,25/10 à 9/10. La question a ordinairement été moins bien traitée que la première question, alors qu'elle devait constituer là aussi une question plutôt classique. Deux copies ont obtenu une note au-dessus de la moyenne (respectivement 6/10 et 9/10). Deux copies sont au-dessus de la moyenne de l'épreuve (une copie à 4/10 et une copie à 4,5/10). Les quatre dernières copies ont obtenu des notes comprises entre 0,25/10 et 3/10.

Les candidats étaient invités à réfléchir aux formes et emplois du comparatif sur un passage des *Confessions* d'Augustin. L'état « tardif » de la langue ne présentait pas, en l'espèce, de particularités notables. À cet égard, il convenait surtout de bien identifier la formation des comparatifs et les constructions syntaxiques. Le jury tient à le répéter : au-delà de la bonne identification et analyse des occurrences, il convient d'éviter l'effet de catalogue des cas d'espèce relevés ; il faut au contraire structurer et construire sa réponse. La traduction des passages latins retenus ne saurait non plus suffire. L'analyse linguistique des occurrences est incontournable et fondamentale.

Quelques éléments d'introduction :

Le degré comparatif fait partie des trois degrés possibles pour les adjectifs et adverbes graduables, même si une extension d'emploi des trois degrés s'observe, par métaphore, à des adjectifs et adverbes non graduables. Il convient de distinguer le degré positif, le degré comparatif et le degré superlatif. Dès lors que le degré comparatif induit une comparaison, il convient de noter que trois expressions sont envisageables : comparaison de supériorité, comparaison d'infériorité et comparaison d'égalité. Or, la première de ces trois expressions est la plus fréquente et elle est, dans le corpus proposé à l'étude, la seule expression comparative observable.

I) Étude morphologique

Il existe trois procédés morphologiques de constitution des comparatifs, qui peuvent être exclusifs les uns des autres, du moins dans une approche strictement synchronique. Quelques faits de concurrence s'observent pourtant. En l'espèce :

- formation synthétique par l'adjonction d'un morphème de comparatif sur le thème adjectival : *doctus*, -a, -um → m./f. (épïcène) *doct-ior-*; nt. *doct-ius* aux cas directs sing. vs *doct-ior-* ailleurs.
- distinction du thème du comparatif avec le thème de l'adjectif correspondant au degré positif : *bonus* : *melior*, voire *magnus* : *maior*. Peuvent être ajoutés les quelques autres comparatifs dits irréguliers (selon la terminologie scolaire) et absents du passage : *malus* : *peior*; *paruus* : *minor*. Il est ainsi possible d'observer une certaine tendance à la construction de paires d'antonymes (*bonus* ≠ *malus* et *melior* ≠ *peior*). Il convient de noter que le morphème de comparatif reste -ior, -ioris (m./f., épïcène) avec la particularité déjà signalée pour le neutre.
- formation analytique, à l'aide de l'adverbe *magis* avec l'adjectif au degré positif.

Il convenait de relever la présence de deux adverbes au degré comparatif : le mot *magis* lui-même, mais sa perception synchronique comme un terme au degré comparatif pourrait être interrogée. En revanche, *potius* « plutôt », « de préférence », est assurément analysable en synchronie comme un comparatif, en regard de l'adj. *potis*, -e.

En diachronie, il fallait rappeler l'origine intensive du morphème de comparatif *-jos-, à la différence du morphème contrastif *-tero-, bien représenté en grec ancien (ex. σοφώτερος), mais absent en latin pour la constitution de comparatifs. Ce dernier reste observable dans certains termes qui appellent un binôme, comme *alter* (vs *alius*), *uter* dans la forme *utrum*.

Il était également attendu d'expliquer le passage de *-jos- à -ior-, ce qui était d'autant plus inévitable que la première question de l'épreuve portait sur le phonème /s/ en latin. Nous renvoyons à cet égard aux lignes consacrées au rhotacisme dans la première question. Les candidats, quant à eux, pouvaient reprendre ce qu'ils avaient précédemment écrit à ce sujet, en se limitant aux seuls aspects utiles pour expliquer -ior-.

À la finale absolue, *-jos# aboutit à -ius, cependant qu'une réfection analogique doit être indiquée pour le nom./voc. sg. m./f. -ior d'après la forme attendue aux cas obliques notamment. Une copie a d'ailleurs rappelé de façon bienvenue la théorie de Beekes sur le caractère holocinétiq ue de ce morphème : nom. sing. *-íōs, acc. sing. *-iés-m, gén. sing. *-is-ós. Il fallait, partant, voir l'harmonisation du paradigme en latin par la suite, avec la généralisation d'un morphème sous la forme -ior-.

Quelques accidents phonétiques sont notables, comme pour *maior* < *mag-jos- avec le traitement de la palato-vélaire [g] au contact de la sonante [j]. La prononciation devait être [maj.jor], vu les inscriptions conservées (*maiorem*) et vu le devenir dans certaines langues romanes, comme l'ital. *maggior*.

Il convenait de revenir sur les cas de supplétisme en précisant le fonctionnement : deux racines originellement distinctes sont rapprochées sémantiquement pour constituer un paradigme ainsi cohérent.

Enfin, le morphème *-jos- est usité au degré réduit pour *magis* « plus » (<*mag-is), dont le traitement morphophonologique est notable à la fois par l'emploi du degré réduit du morphème de comparatif et par le maintien de [g] suivi de la sonante [j]¹³. Des parallèles peuvent être prudemment avancés avec *nimis* et *satis* pour la finale.

II) Étude syntaxique

¹³ Voir DELL s.v. ; Beekes (2011 : 222) signale que le degré réduit pourrait être ancien en indo-européen pour la construction de comparatifs à l'aide de ce morphème.

L'étude syntaxique du comparatif impliquait de revenir sur l'expression du complément du comparatif introduit par *quam* ou par l'ablatif. Le grammème *quam* qui introduit le comparant est un ancien acc. figé, originellement corrélatif de *tam*. La distinction d'emploi entre *quam* ou l'ablatif a donné lieu à une hypothèse présente dans la *Syntaxe latine* d'Ernout et Thomas que seule une copie a restituée : l'ablatif marque une « référence à un terme pris pour type de la qualité », cependant que *quam* implique un écart, un contraste.

Le comparant n'est pas nécessairement explicité quand il est aisément restituable contextuellement : *Melior est prorsus doctrina illa prior <quam alteră/istă doctrină> / <alteră/istă doctrină>*. Il ne faudrait donc pas y voir trop rapidement un emploi du comparatif sans comparant, auquel cas le comparatif peut avoir une valeur intensive (qui aurait alors signifié « (doctrine) assez bonne », « trop bonne »), en rapport avec le signifié originel du morphème intensif *-ios-.

Si deux éléments sont en comparaison, les deux termes sont au degré comparatif, là où le français emploie le superlatif relatif, comme *doctiores* et *indoctiores*, à l'instar de *iuniores* vs *seniores*. Dans le passage d'Augustin, la figure étymologique entre *docti* et le composé à préfixe privatif *indocti* soulignait lexicalement l'antonymie des deux termes mis en regard, sous la forme *doctiores* – *indoctiores*. Cela explique également le choix de la forme *prior* « premier (de deux) » (et non pas de l'ordinal *primus* « premier »), puisqu'il s'agit d'opposer deux types d'éducation, comme cela apparaissait au début de l'extrait proposé : *Talis dementia honestiores et uberiores litterae putantur quam illae, quibus legere et scribere didici*.

Si le terme au degré comparatif est un adjectif ou participe employé de manière adjectivale qui présente une rection particulière, celle-ci est conservée, tout en s'associant possiblement à la rection des comparatifs. Ainsi pour *paratior* : *paratus* + inf. « prêt à ». Dans le passage de saint Augustin, *paratior* associe les deux constructions : (1) et (1bis) compléments du part. adj. et (2) syntaxe du comparatif, avec *paratior sum* (1) *obliuisci errores* [...] (2) *quam* (1bis) *scribere et legere*.

Dans l'énoncé dans lequel figurait *prior*, les candidats devaient noter la présence d'un autre comparatif, *melior*, qui ne joue pas le même rôle syntaxique : *prior* est l'épithète de *doctrina illa*, cependant que *melior* est attribut du sujet, non supprimable – ou alors affectant profondément le sens de l'énoncé, entre *Melior est doctrina illa prior* et ~~*Melior est doctrina illa prior*~~.

La négation d'un comparatif de supériorité peut permettre d'envisager deux interprétations pragmatiques :

- le degré d'égalité (négation de la prédication)
- le degré d'infériorité (la négation vaut inversion).

En l'espèce, dans le passage considéré où une présentation binaire et antithétique parcourt le texte, il fallait privilégier l'analyse par inversion dans *non illa magis honorem secreti quam tegimentum erroris significant*, où *magis* est proprement adverbial, portant sur *significant*, le comparé étant *honorem secreti* et le comparant *tegimentum erroris*.

L'adverbe au degré comparatif *potius* joue le rôle d'adverbe d'énonciation, revenant sur le dit antérieur (*illa insania istis utilioribus amore praeponebam*) pour le corriger : la conjonction *uel* « ou bien » participe de l'expression de la reformulation : *uel potius* « ou bien plutôt », suivi du nouvel énoncé asserté, sous la forme de deux propositions en asyndète (*ista oderam, illa amabam*).

Une construction méritait une remarque particulière, à savoir l'interrogative indirecte, précisée sous la forme d'une interrogative double : *Item si quaeram quid horum maiore uitae*

huius incommodo quisque obliuiscatur, legere et scribere an poetica illa figmenta [...]. Alors que l'interrogation oriente du côté de la distinction hiérarchisée entre deux termes (*quid horum + comparatif maiore*), ces deux termes sont posés de manière égale dans l'interrogative double (*A an B*).

Conclusion

La morphologie des comparatifs, plurielle en latin, tend à se simplifier historiquement au profit de formations analytiques dans les langues romanes (fr. *plus* ; ital. *più*, issus de lat. *plus* ; esp. *más*, port. *mais*, dans la continuité du lat. class. *magis*), malgré la conservation, pour partie, de formes supplétives (par ex. : fr. *bon* : *meilleur*, ital. *buono* : *meglio*, esp. *bueno* : *mejor*, port. *bom* : *melhor*).

Il aurait également été possible d'ouvrir l'exposé du côté de l'expression de la comparaison, qui permet d'élargir l'étude du corpus, notamment en considérant l'adv. *item*, qui établissait en l'espèce un maintien sur le même plan argumentatif. Une telle ouverture pouvait avoir le mérite de rendre compte de l'appréciation entre un fait de langue (le comparatif) et une expression linguistique plus ample et plus complexe (l'expression de la comparaison).

Bibliographie indicative :

Cette bibliographie a vocation à fournir quelques titres importants pour travailler en linguistique latine. Elle comporte des titres qui permettent d'étudier la période de la latinité qui est comprise au concours, depuis la période archaïque jusqu'à la période tardo-antique.

- Benveniste Émile, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, tomes I et II, Paris, Éditions de Minuit, 1969.
- Benveniste Émile, *PLG = Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, Gallimard, 1966 et 1974.
- Bodelot Colette, *Grammaire fondamentale du latin. Tome X : Les propositions complétives*, Louvain, Paris, Peeters, 2003.
- Brachet Jean-Paul, *Recherches sur les préverbes dē- et ex- du latin*, Bruxelles, Latomus, 2000.
- Ernout Alfred, *Morphologie historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1953 ; 4^e éd. revue et corrigée 1989.
- Ernout Alfred et Meillet Antoine, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1932, 4^e éd. revue 1959, tirage 2001.
- Ernout Alfred et Thomas François, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1993.
- Monteil Pierre, *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, 1986.
- Niedermann Max, *Phonétique historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1906, 5^e éd. revue et augmentée 1997.
- Orlandini Anna, *Grammaire fondamentale du latin. Tome VIII : Négation et argumentation en latin*, Louvain, Paris, Peeters, 2001.
- Serbat Guy, *Grammaire fondamentale du latin. Tome VI, L'emploi des cas en latin. Volume 1, Nominatif, vocatif, accusatif, génitif, datif*, Louvain, Paris, Peeters, 1996.
- Touratier Christian, *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1994.
- Väänänen Veiko, *Introduction au latin vulgaire*, Paris, Klincksieck, 1963 ; 3^e éd. 1981.

Bibliographie complémentaire (en langue étrangère)

Lexikon der indogermanischen Verben (LIV). Die Wurzeln und ihre Primärstambildungen.
Zweite, erweiterte und verbesserte Auflage bearbeitet von Martin Kümmel und
Helmut Rix, Wiesbaden, 2001.

Beekes Robert S. P., *Comparative Indo-European Linguistics, an Introduction*, 2^e éd.,
Amsterdam, 2011.

Fortson Benjamin W., *Indo-European Language and Culture. An Introduction*, Malden Oxford
Carlton, Blackwell Publishing, 2004.

Meier-Brügger Michael, *Indogermanische Sprachwissenschaft*, 9^e éd., Berlin, 2010.

Meiser Gerhard, *Historische Laut- und Formenlehre der lateinischen Sprache*, Darmstadt,
Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1998.

Weiss Michael L., *Outline of the Historical and Comparative Grammar of Latin*, 2^e éd. Ann Arbor,
New York, 2020.

Bibliographie complémentaire (pour approfondissement):

Petit Daniel, **SUE- en grec ancien : la famille du pronom réfléchi. Linguistique grecque et
comparaison indo-européenne*, Louvain-Paris, Peeters, 1999.

Composition complémentaire de linguistique

Option A

Rapports établis par

Julien Du Bouchet

Maître de conférences à l'université de Montpellier

et

Pedro Duarte

Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille

Parmi les huit copies relevant de l'option A, il convient de noter qu'une d'entre elles a répondu, dans l'épreuve de composition complémentaire, aux questions de linguistique française, invalidant par conséquent la copie et l'ensemble même des épreuves du concours pour ce candidat ou cette candidate. Le jury ne saurait trop insister sur l'importance de la bonne identification des épreuves. Outre le rappel fait au début de ce rapport des épreuves de l'agrégation de Grammaire, il paraît bienvenu de rappeler encore une fois la répartition envisagée :

- les candidats dits « option A » font leur composition principale en linguistique française (ancien français et français moderne) et leur composition complémentaire en linguistique des langues anciennes (grec ancien et latin) ;
- à l'inverse, les candidats dits « option B » font leur composition principale en linguistique des langues anciennes (grec ancien et latin) et leur composition complémentaire en linguistique française (ancien français et français moderne).

Il est particulièrement regrettable de ruiner tout à fait ses chances d'admissibilité par une erreur de sujet à traiter. L'inscription est déterminante et nous invitons les candidats à la plus grande prudence à ce sujet.

Cette année, le jury a pu constater de manière inédite une égalité quasiment parfaite entre le nombre de candidats de l'option A et de l'option B – là où, historiquement, les candidats de l'option B sont plus nombreux. Le jury ne peut que se féliciter de voir l'attrait renouvelé pour l'option A, même s'il ne peut que souhaiter une augmentation générale du nombre de candidats au concours.

Il est rappelé que certaines questions de linguistique sont désormais disponibles sur le podcast d'Aix-Marseille Université « AMUPodcast » : <https://urlz.fr/hmUI>

Les 14 et 15 octobre 2022, auront lieu à Paris deux demi-journées d'étude consacrées aux épreuves de linguistique des langues anciennes (linguistique grecque et linguistique latine). Les (futurs) candidats sont invités à se tenir informés à ce sujet (via Compitum, l'APLAES, la CNARELA notamment) pour pouvoir suivre les communications proposées dans ce cadre, communications qui seront rapidement disponibles sur le podcast d'Aix-Marseille Université.

Lien Zoom pour suivre les communications :

<https://univ-amu-fr.zoom.us/j/88184157234?pwd=dTVreXJLQXFzdVNrTUp0aVpZUzdJUT09>

Première partie : grec (*rapporteur : Julien Du Bouchet*)

Texte de référence : Platon, *République*, II, 359c-360a

Huit candidats ont composé en option A. En laissant de côté une copie qui a choisi de traiter les questions de grammaire française, moyen peu efficace d'éviter les conséquences d'une probable ignorance des langues anciennes, ainsi qu'un peu honorable 0,5/20, on va de 2/20 à deux 11/20, note correcte, en passant par un 8,5/20 qui n'est pas infamant. Il faut bien avouer que les plus mauvaises de ces notes témoignent d'une connaissance de la langue grecque franchement insuffisante.

Question 1. Morphologie. Étude synchronique et diachronique des participes figurant dans le passage.

Seules deux copies ont obtenu la moyenne à cette question, avec respectivement 5/10 et 7/10, ce qui témoigne chez les autres d'une préparation inadéquate : si les connaissances de base en grammaire normative sont en général présentes, les notions, même élémentaires, de grammaire historique font souvent entièrement défaut.

Le sujet était pourtant d'un classicisme furieux. Il s'agissait d'abord, comme toujours, de repérer sans erreur ni oubli les formes concernées, ce qui n'aurait dû poser aucun problème. Le fait qu'ἄρχοντι l. 3 soit lexicalisé comme substantif ne devait pas conduire à l'exclure. Le classement attendu par thème (présent, aoriste, parfait) se recommandait, en distinguant formes actives et médio-passives, athématiques et thématiques – dernière distinction presque absente des copies. D'un point de vue synchronique, on pouvait noter que certaines formes sont ambiguës : ainsi, le seul critère permettant de ranger ἐόντα l. 6 ou οἰχομένου l. 12 parmi les présents et ἰδόντα l. 4 ou γενομένου l. 3 parmi les aoristes est la place de la forme au sein de la conjugaison, les morphèmes n'y suffisant pas. On notera également le rôle joué par l'accent dans le cas des participes actifs thématiques : accent récessif au présent (cf. θητεύοντα l. 2), suffixal à l'aoriste (cf. περιγαγόντα l. 10).

En diachronie, il convenait de rendre compte des différentes formations, en explicitant les racines les plus claires, les alternances radicales éventuelles, et les suffixes utilisés. Parmi les présents athématiques, la forme radicale moyenne καθήμενον l. 9 faisait ainsi pendant à la forme active ἐόντα déjà citée. Les formes d'aoriste sigmatique méritaient une mention, et il valait la peine de consacrer quelques lignes au fossile (lexicalisé comme adjectif) εἰωθότος l. 8 : celui-ci reflète les parfaits à voyelle radicale allongée du type ὄπωπα, ὄλωλα, etc., mais l'évolution phonétique a dissimulé le redoublement (*se-sμῶd^h-).

Il va de soi qu'une connaissance de spécialiste n'est pas attendue des candidats présentant l'option A, mais la fréquentation sérieuse des ouvrages de Chantraine et de Lejeune cités en bibliographie, au moins, est une condition indispensable à la réussite dans cette épreuve.

Question 2. Syntaxe. Étude des emplois du participe dans le passage.

Ici encore, les attentes du jury étaient modestes. Il s'agissait, tout d'abord, de bien situer le participe comme forme nominale du verbe, et non comme « mode », contrairement à ce que la présentation des grammaires scolaires laisse parfois penser, le participe n'ayant strictement aucune valeur modale. Le participe se décline aux trois genres comme un adjectif et ses emplois sont donc parallèles à ceux de l'adjectif.

De fait, il peut être employé en fonction d'épithète, et souvent substantivé, comme dans τοῖς παρακαθημένοις l. 12. Il n'est pas rare de le trouver lexicalisé, comme adjectif – ainsi εἰωθῶς déjà évoqué –, voire comme adjectif substantivé – ainsi de même ὁ ἄρχων.

Le participe attribut a une valeur complétive, et l'on en trouvait deux exemples dans le texte : περιγαγόντα l. 10, attribut du sujet de τυχεῖν, et ἐνόντα l. 6 – dans ce second cas, on pourrait hésiter entre l'interprétation comme attribut de νεκρόν, complément d'ἰδεῖν, attendue après un verbe de perception (« il vit qu'un corps se trouvait à l'intérieur »), et l'interprétation comme participe apposé à νεκρόν (« il vit un corps, qui se trouvait à l'intérieur »), mais le sens recommande sans doute la première.

L'emploi le plus fréquent – deux tiers des occurrences ici – dans le texte proposé comme ailleurs, est celui du participe apposé à valeur circonstancielle, sans que la valeur précise soit toujours déterminable de façon catégorique. On a par exemple ἐγκύψαντα l. 6, dans la proposition évoquée à l'instant : « se penchant à travers ces (ouvertures) il vit qu'un corps se trouvait à l'intérieur ». C'est bien sûr au participe circonstanciel qu'il faut rattacher le génitif absolu, dont le texte présentait trois occurrences, toutes avec γενομένου (l. 3, 8 et 11), avec une valeur probablement causale (l. 3 et 8) ou temporelle (l. 11).

Pour conclure, si le présent rapport laisse transparaitre une certaine déception touchant les copies les moins bonnes, il vise à montrer aux futurs candidats de l'option A qu'une note honorable, voire excellente, est à la portée de tous. Il s'agit simplement de prendre le temps de lire avec soin les textes au programme et de pratiquer les manuels de base.

Bibliographie

- Benveniste É., *Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, 1966 et 1974
Chantraine P., *Morphologie historique du grec*, 2^e éd., Paris, 1961
Chantraine P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots*, Paris, 2^e éd., 2009
Humbert J., *Syntaxe grecque*, Paris, 1960
Lejeune M., *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, 1972

Seconde partie : latin (*rapporteur : Pedro Duarte*)

Texte de référence : Catulle, *Poésies* 68, vers 11-26

Sur les sept copies recevables, les notes obtenues s'échelonnent entre 0,25/20 et 18/20, avec une moyenne située à 4,8/20. Deux copies ont obtenu une note au-dessus de la moyenne : 11/20 et l'excellente note de 18/20. En dehors de ces deux copies, les autres notes obtenues s'échelonnent entre 0,25/20 (!) et 4/20. Dans l'ensemble, les compositions trahissent donc une méconnaissance de la linguistique latine, voire de la langue latine, avec certaines erreurs d'identification substantielles. Il convient que les futurs candidats prennent le temps nécessaire à la préparation de ces épreuves écrites du concours, qui sont, somme toute, accessibles aux candidats dûment préparés.

Question 1. Morphologie. Études synchronique et diachronique de la formation des pronoms personnels à partir des exemples du passage.

Les notes se situent entre 0/10 (!) et 8,5/10 (une très bonne copie) ; la moyenne est de 2,8/10, ce qui est très dommage pour une question de morphologie indéniablement classique. Si le jury a eu le plaisir de lire deux très bonnes compositions sur cette question (7/10 et 8,5/10), outre un 0/20, trois copies ont obtenu la note de 0,5/10 et une copie la note de 1,5/10. Or il faut rappeler que le jury a des attentes très raisonnables et que les notes attribuées lors de cette session ne sauraient refléter le niveau de difficulté réel du concours : les résultats très faibles sont le signe d'une impréparation trop prononcée et il faut, à cet égard, encourager les candidats à travailler avec sérieux et assiduité durant l'année de préparation. Une note à tout le moins honorable est tout à fait envisageable. Les quatre copies très insuffisantes présentaient des lacunes importantes en langue et linguistique latines, ainsi qu'une expression très maladroite et incorrecte, qui finissait de desservir les candidats. Le jury ne peut qu'insister sur la nécessité de s'exercer à la composition durant l'année de préparation, pour apprendre à gérer son temps et se confronter à la restitution des connaissances.

Introduction

Les pronoms personnels constituent un type particulier dans la catégorie des pronoms, par la présence d'une marque de personne. Dans le système latin, sont concernées la première personne (P1 et P4) et la deuxième personne (P2 et P5), puisque la troisième personne ne possède pas de pronom personnel en latin, à l'exception du pronom réfléchi déclinable *sē* : il s'agit là d'un héritage indo-européen (*cf.* notamment grec ancien, sanskrit). La restriction de l'étude des pronoms aux seuls pronoms personnels devait inviter les candidats à s'interroger sur les particularités de cet ensemble, voire sous-ensemble, pour problématiser leur composition.

Méthodologiquement, pour une question de phonétique ou de morphologie tout particulièrement, il est essentiel de bien noter la longueur des voyelles, notamment pour les monosyllabes ouverts, dont la voyelle est longue : *mē*, *tē*. En outre, chacune de ces deux formes sert à la fois d'acc. et d'abl., soit une homonymie notable en synchronie. Il convenait de bien relever l'abl. *tē* dans l'amalgame *tēcum*, issu de l'univerbation du syntagme prépositionnel où la préposition *cum* est postposée et accolée à son régime à l'ablatif (*cf.* *mēcum*, *sēcum*, *nōbiscum*, *uōbiscum*).

Nostrī a donné lieu à des erreurs d'identification : il fallait bien y voir le gén. du pronom personnel de P4 (*nesciā nostrī* « (la déesse) qui ne nous connaît pas »), avec un pluriel dit de majesté, en lieu et place de *mēī*.

Comme le texte était versifié (distiques élégiaques), il était bienvenu de voir comment cela était exploitable pour faire des remarques de morphologie : ainsi, la forme de datif *mihi* apparaissait tantôt avec deux brèves (v. 15 *mīhī*), tantôt selon le schéma d'un iambe (v. 19 *mīhī*), l'occurrence du v. 20 étant incertaine, étant donné la longueur *anceps* du dernier pied (*mīhī*). Le texte de Catulle présente à cet égard l'intérêt de rendre compte des deux formes concurrentes.

En diachronie :

- Le datif *mihi* provient de **mebhei*, sans doute avec une dissimilation partielle de l'aspirée bilabiale sonore /bh/ dans la proximité de l'occlusive nasale bilabiale sonore /m/. Selon la loi d'abrègement iambique : iambe *mīhī* > pyrrhique *mīhī*.
- L'acc. *mē* acc. (v. 12) diffère de l'abl. *mē*, dans une approche diachronique : acc. **me* / **mē* en regard de abl. **mēd*. Cependant, l'amuïssement de l'occlusive sonore *d* à la finale absolue après voyelle longue, dans la série des pronoms personnels concernés, aboutit à une homonymie de l'acc. avec l'abl.
- Nominatif *egō* < *egō* < **h₁egoH* (cf. gr. ἐγώ, skt. *ahám*). L'abrègement de *egō* > *egō* correspond à la loi d'abrègement iambique. Pour la P1, est notable la coexistence de deux thèmes distincts entre la forme de nominatif (*ego*) et le reste du paradigme (*m-*).
- Nominatif *tū* < **tū-* (cf. gr. dorien tú [attique óú], skt. *tvám*). Sur ce thème sont construites les autres formes de ce pronom personnel : acc. *tē* < **te* / **tē* ; dat. *tibī* (v. 11) < *tibī* < **tebhei* ; abl. *tē* < **tēd*.
- *Nostrī* est une forme plus récente du gén. de la P4. La forme plus ancienne est *nostrum*, gén. plur. de l'adj. possessif *noster*, *nostra*, *nostrum*, transcatégorisé en pronom personnel. La forme de l'adj. poss. est construite sur la forme accentuée **nōs*, renforcée par le suffixe constrictif **-tero-* (**nōs-tero-* > **nōstrom* > *nostrum* ; cf. en regard P5 **wes-tero-* > *uester* → *uoster*, sur *noster*).

Conclusion

Après un succinct résumé des principaux points notables concernant les pronoms personnels en I

atin, il était possible d'aborder le devenir des pronoms personnels dans les langues romanes, étant donné plusieurs faits linguistiques notables, au choix :

- en premier lieu, le développement de pronoms personnels de P3 et P6 : fr. *il / elle* ; esp. *él / ella* ; ital. *lui / lei* ;
- la distinction innovante entre formes conjointes (fr. *je, tu*, etc. ; port. *eu, tu*) et formes disjointes (fr. *moi, toi*, etc. ; port. *mim, ti*, etc.) ;
- de manière plus marginale, le cas particulier de l'univerbation avec la préposition *cum* pouvait également donner lieu à une réflexion sur le renforcement, dans quelques langues romanes, des formes *mēcum*, *tēcum*, *sēcum* etc. en **cum mēcum* > esp. *conmigo*, port. *comigo* ; **cum tēcum* > esp./port. *contigo*.

Question 2. Syntaxe. Étude des emplois des pronoms personnels à partir des exemples du passage.

La moyenne des copies se situe à 3,4/10, avec des notes allant de 1,5/10 à 5/10. Les questions de syntaxe semblent poser plus de difficultés aux candidats pour définir un plan : il n'est ainsi pas rare que les compositions se bornent, au mieux, à un catalogue d'occurrences à

peine ordonné. Il faut ici acquérir une méthodologie qui permettra de gagner en qualité d'analyse et de rédaction : nous ne saurions trop rappeler qu'une question de syntaxe appelle avant tout un examen des occurrences *en synchronie*. Il est inutile de répéter à l'envi un même cas d'espèce : un exemple illustratif sera pris et étudié ; il sera alors possible de dire que ce cas d'espèce est très représenté dans le texte, tout en fournissant deux ou trois exemples supplémentaires, sans revenir sur le détail de l'analyse. Souvent et plus fondamentalement, c'est l'analyse syntaxique qui pose problème.

Il pourrait sembler superfétatoire de rappeler que la bonne maîtrise des textes au programme est indispensable. Dans l'étude des pronoms personnels, qui sont, en latin, les personnes du dialogue, la nécessaire intelligence du texte s'impose pour éviter des erreurs interprétatives préjudiciables. Ainsi, dans le poème 68 de Catulle, le poète échange avec son ami Allius, frappé par le deuil¹⁴. Si le poème prend fonds sur le genre de l'épître de consolation, il ne saurait être réduit à ce genre, la voix poétique travaillant la forme du distique élégiaque ; cependant, cela programme une situation dialogique liée au contexte d'énonciation d'un propos de consolation.

1. L'emploi des pronoms personnels participe de la rection d'un verbe ou d'un adjectif

La rection verbale est essentielle dans l'analyse des pronoms personnels, en réservant le cas particulier de la fonction sujet. Il fallait relever nombre de datifs, compléments d'attribution. Ainsi, au v. 15 : *uestis mihi tradita [...] est*. L'appellation de complément d'attribution ne doit pas faire perdre de vue que se met également au datif non pas le bénéficiaire mais, au contraire, celui qui est concerné par la privation d'un objet, d'où v. 20 *frater adempte mihi* ou encore v. 19-20 : *totum hoc studium [...] mihi mors / Abstulit*.

Il est loisible de relever deux compléments d'adj. dont le sémantisme est d'ailleurs proche, mais dont la diathèse varie : *ignōtus* « ignoré » vs *nescius* « qui ignore ». Les cas régis diffèrent également : en regard du datif *tibi* régi par *ignōtus* (v. 11), le gén. *nostrī* est complément de l'adj. *nescius* (v. 17). L'usage du pluriel de majesté *nostrī*, en lieu et place de *mēī*, peut s'expliquer *metri causa*, puisque le pronom *nostrī* est placé en fin d'hexamètre dactylique. Il fallait assurément bien identifier le gén. du pronom personnel de P4 – et non pas une forme de l'adj. possessif *noster, nostra, nostrum* !

2. L'emploi du pronom personnel sujet d'une proposition

2.1. Dans une proposition à un mode personnel

Comme les verbes conjugués à un mode personnel présentent une désinence personnelle (par ex. P2 *frēgisti*, P1 *fugauī*), il n'est pas nécessaire d'employer un pronom sujet et le test de la suppression est opératoire : *ego fugauī* : ~~ego~~ *fugauī*. Il sera possible de noter que l'itération du pronom de P2 *tū* au v. 21 participe de l'emphase portée sur l'adresse à l'interlocuteur, suivie par le vocatif *frater* dans le même vers. Le pronom d'emploi emphatique *tū* sert ainsi à souligner la violence de la disparition du frère tant aimé, en rappelant verbalement l'acte de *conclamatio*. Il permet d'entremêler le récit au passé (*frēgisti*) de l'acte d'adresse nécessairement présent (vocatif *frāter*), dans un dialogue par-delà la mort. À cet égard, il convient de souligner que les premières marques de P2 s'entendaient dans le contexte de production du poème où la voix poétique s'adresse à Allius. Le changement de référent de la P2 d'Allius au défunt frère est important et devait être bien signalé : de fait, les pronoms personnels sont des « embrayeurs » dont la référence mérite d'être bien identifiée et analysée. L'emploi du pronom personnel de P1

¹⁴ Dans le cadre de ce rapport, il n'est pas possible de revenir sur l'identité du destinataire, entre Manlius et Allius.

au nominatif, *ego*, s'entend dans ce contraste construit avec le frère disparu. Les candidats auraient pu noter que si *tū* est itéré, en position forte, le pronom de P1, dans son emploi emphatique, est réduit symboliquement par la synalèphe (v. 25).

2.2. Dans une proposition infinitive (alias *Accusatiuus cum Infinitiuo* A.c.I.)

Le « sujet » de la prop. inf. est à l'accusatif : *neu me odisse putes hospitis officium*, où le pronom personnel acc. de P1 *mē* remplit la fonction de « sujet » de la prop. inf. Il est également possible de trouver l'appellation de « contrôleur » dans le cadre de la prop. inf., pour signaler la particularité de cette « proposition », dont le sujet est à l'accusatif et le verbe à l'infinitif, sans conjonction de subordination.

3. Dans un syntagme prépositionnel

Le cas du pronom personnel peut s'entendre avec la préposition avec laquelle il constitue un syntagme prépositionnel. Dans le passage proposé à l'étude, il convenait de relever l'amalgame *tēcum* (**cum tē*). La postposition de la préposition et la singularité du tour uniquement avec des pronoms (personnels, mais également relatifs comme *quibuscum*) méritaient d'être indiquées. La préposition est renforcée par l'emploi de l'adv. *ūnā* (v. 22-23).

Conclusion

Les pronoms personnels du latin, en ce qu'ils ne portent que sur la première personne (P1, P4) et la deuxième personne (P2, P5), constituent des embrayeurs dont la référence est construite en discours, où le travail du poète sur la référence est notable, particulièrement pour *tū* qui désigne tour à tour le destinataire du poème et le frère défunt. L'ancrage énonciatif est déterminant, de surcroît dans le cadre du dialogue, et permet de comprendre la cohérence fonctionnelle des pronoms personnels, au regard des autres pronoms disponibles en latin.

Bibliographie indicative :

Cette bibliographie a vocation à fournir quelques titres importants pour travailler en linguistique latine. Elle comporte des titres qui permettent d'étudier la période de la latinité qui est comprise au concours, depuis la période archaïque jusqu'à la période tardo-antique.

Ernout Alfred, *Morphologie historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1953 ; 4^e éd. revue et corrigée 1989.

Ernout Alfred et Meillet Antoine, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1932, 4^e éd. revue 1959, tirage 2001.

Ernout Alfred et Thomas François, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1993.

Monteil Pierre, *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, 1986.

Niedermann Max, *Phonétique historique du latin*, Paris, Klincksieck, 1906, 5^e éd. revue et augmentée 1997.

Nougaret Louis, *Traité de métrique latine classique*, Paris, Klincksieck, 1963.

Touratier Christian, *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1994.

Väänänen Veiko, *Introduction au latin vulgaire*, Paris, Klincksieck, 1963 ; 3^e éd. 1981.

Composition complémentaire de linguistique

Option B

Rapports établis par

Véronique Magri

Professeure à l'université de Nice

et

Catherine Nicolas

Maîtresse de conférences à l'université de Montpellier

Première partie : ancien français (*rapporteur* : Catherine Nicolas)

Texte de référence : *La Mort du roi Arthur*, éd. David F. Hult, Le Livre de Poche, 2009, p. 344-348, depuis « Celui jor demora li rois » jusqu'à « n'en fust ailleurs esbandue ».

NB : Les conseils généraux formulés dans le rapport de la composition principale de l'option A seront utiles pour la composition complémentaire de l'option B.

TRADUCTION

La difficulté de l'extrait proposé était la même que pour le texte de l'option A : la compréhension étant facile, c'est la mise en français moderne et la recherche de la fluidité et de l'élégance qui ont souvent posé problème aux candidats. De façon générale, les copies sont souvent restées incomplètes, soit en ne terminant pas la traduction, soit en laissant des blancs, et les traductions se sont avérées assez faibles. Faut-il le rappeler, la traduction est une épreuve qui se prépare tout au long de l'année et pour laquelle tout entraînement paye le jour du concours.

Quelques difficultés rencontrées par les candidats :

I. 1 – les compléments de temps devaient être regroupés : « ce jour-là ainsi que le lendemain et toute la semaine qui suivit/suivante ».

I. 2. – *plus que nul home de tot le monde* : « plus que tout homme au monde » (inutile d'ajouter « entier » qui ne convient pas dans l'expression en FM).

I. 3 – *tres bien de fi* : attention à bien traduire les deux syntagmes, « parce qu'elle savait parfaitement, de source sûre, que... ».

I. 5 – *amonester que* : « admonester » ne convient pas en FM, ni syntaxiquement ni sémantiquement. « l'inciter » + infinitif « à venger ».

I. 6 – *en nul des manieres de tot le monde* : « quelle qu'en soit la manière ».

I. 7 – *se il en pooit venir en leu et en aise* : « s'il pouvait en trouver l'occasion et le moyen ». La traduction littérale ne pouvait en aucun cas être acceptée.

I. 7 – *certes* : le sens n'est pas tout à fait identique à celui du FM. Il s'agit d'une affirmation de véracité et non d'un appui logique ici, « en vérité ».

I. 7 – *bele suer* : « belle-sœur » ne convenait pas ici ; « ma chère sœur ».

l. 7-8 – *fet soi li rois Artus* : ce tour, très commun dans le texte au programme comme simple incise, était un attendu de l'épreuve. Les candidats qui ont essayé de traduire *soi* (intraduisible ici) avec plus ou moins de maladresse ont été sanctionnés.

l. 8 – *il ne m'en covient pas proier* : attention, derrière l'impersonnel, c'est bien Morgane qui est actrice, « il est inutile que vous me suppliez / vous n'avez pas besoin de me supplier ».

l. 8-9 – *je ne leroie ... que...* : la construction de ce verbe est une difficulté courante dans les textes en AF, « je ne renoncerai pas, même au prix de la moitié de mon royaume, à faire tout ce à quoi je me suis résolu ». L'infinitif traduit la virtualité du subjonctif II.

l. 10 – *que* est faiblement subordonnant, « car ».

l. 12 – *que assez se pot traveillier* : littéralement, « qu'il aurait bien pu se fatiguer ». Une copie a bien traduit par « assez pour pouvoir s'en lasser » ; une autre, mais avec un ton un peu trop familier, « tellement qu'il n'en pouvait plus ». C'est l'occasion de rappeler que le registre de langue fait partie des attendus de la traduction. Il ne doit être ni plus familier ni plus soutenu que le texte source.

l. 13 – l'expression *tant come* a été à l'origine de nombreux contre-sens. Il s'agit d'un tour temporel : « aussi longtemps que », donc « pendant toute la durée de son séjour ».

l. 15 – *il voloit priveement* : gloser en « il voulait garder pour lui seul ».

l. 15 – *les portretures* : « les peintures, les fresques ». « Portraits » ne convient pas.

l. 15 – *que* : faiblement subordonnant, « car ».

l. 16 – *nus autres hom* : singulier, « aucun autre homme », « personne d'autre ».

PHONÉTIQUE

La question de phonétique historique, rappelons-le, n'est ni une question de morphologie, qui classerait *nuit* dans une des classes de substantifs, ni une question de sémantique historique qui en explorerait le sens. Plusieurs copies ont perdu du temps à traiter un exercice qui n'était pas le bon. C'est regrettable.

noctem [nóktem] > nuit [nŵí]

Latin classique	Effacement du [m] final	[nókte]
II ^e siècle	Bouleversement vocalique : le [ó] s'ouvre en [ô]	[nôkte]
III ^e siècle	Affaiblissement du [k] implosif devant [t] : il se spirantise en [χ], que [t] attire jusqu'à yod. Ce yod est sourd, mais il se sonorise rapidement au contact de la voyelle et palatalise légèrement la dentale : [k] > [χ] > [ç] > [y]	[nôyt'e]
IV ^e siècle	Diphthongaison conditionnée du [ô] devant entrave palatale : en réaction contre l'effet fermant du yod, la voyelle s'ouvre en fin d'émission, entraînant une fermeture franche en début d'émission : [ôy] > [ôøy] > [úøy] (différenciation) > [úoy] (réduction)	[núoyt'e]
VII ^e siècle	Disparition de la voyelle finale	[núoyt']
IX ^e -X ^e siècles	La vocalisation du yod en [i] entraîne la constitution d'une triphthongue de coalescence et la dépalatalisation du [t']. La triphthongue se réduit par assimilation de l'élément médian après antériorisation de [u] : [úoi] > [úei] > [úí] > [úí]	[núoi't]
		[núei't]
		[núí't]

Fin XII ^e siècle	L'accent se déplace sur le deuxième segment de la diphtongue, provoquant la consonnification du premier segment : [új] > [wí]	[nŵít]
XIII ^e siècle	Amuïssement du [t] final	[nŵí]

Graphie : Le *u* latin persiste dans la graphie mais représente, dès son entrée en AF, le son [ü] (et non plus [u] comme en latin). Le *i* rend compte du son [i] tonique. Le *t* n'est plus articulé au XIII^e siècle mais reste dans la graphie jusqu'en FM (appui étymologique).

MORPHOLOGIE

a) Relever les formes de subjonctif II dans le texte et les classer selon le système du français médiéval

Comme pour la question précédente, plusieurs copies, par inattention, sans doute, ont traité la question du subjonctif en syntaxe et non en morphologie. La question était pourtant bien connue des manuels de morphologie et assez peu difficile à traiter, avec seulement 6 occurrences.

L'introduction, comme toujours dans la question de morphologie verbale, devait expliquer la formation du subjonctif imparfait (ou subjonctif II) à partir des formes du passé simple et du morphème spécifique du subjonctif II.

Le plan pouvait opposer les formes faites à partir de parfaits faibles et celles issues des parfaits forts. Le classement par voyelle thématique (-a, -u, -i) a été également accepté.

Relevé des formes :

Vencha-s-t, l. 5 : *venger*, S.II formé à partir d'un PS faible en -a

Feï-ss-e, l. 9 : *faire*, S.II formé à partir d'un PS fort sigmatique

Seü-s-t, l. 16 : *savoir*, S.II formé à partir d'un PS fort en -u (alternance -o/-eü au PS)

Vossi-s-t, l. 16 : *voloir*, S.II formé à partir d'un PS fort sigmatique

Fu-s-t, l. 17 : *estre*, S.II formé à partir d'un PS faible en -u

À partir de l'analyse morphématique des formes occurrentes, il fallait en première partie donner le paradigme de l'ancien français (Base + morphème temporel -s/-ss/-sse- + morphème de personne) pour chaque catégorie de verbes, en expliquant l'origine de la base (base faible pour les PS faibles, base longue pour les PS forts). Seules les catégories représentées dans le texte doivent être développées.

On ne redira jamais assez que la première question de morphologie est une question synchronique, qui ne doit en aucun cas remonter aux paradigmes latins ni descendre jusqu'au français moderne.

b) Rendre compte de la genèse de la forme *seüst* (l. 16) et de son évolution ultérieure

Contrairement à la précédente, cette question est diachronique. Elle s'ouvre donc sur un tableau qui présente les paradigmes depuis le latin jusqu'au français moderne. On attend que le paradigme entier soit traité, à toutes les personnes.

latin tardif	AF	FM
sapu í ssem	se ũ -sse + ø	susse
sapu í sses	se ũ -sse + s	susses
sapu í sset	se ũ -s + t	sût
sapuiss é mus	seü-ss- + ó ns	sussions
sapuiss é tis	seü-ss + éiz/ óiz/ éz/iéz	sussiez
sapu í ssent	se ũ -sse + nt	sussent

Le commentaire du tableau doit ensuite reprendre chaque forme pour en étudier l'évolution phonétique ou analogique. Attention, les éléments de phonétique utilisés, en particulier pour l'étude de la base du latin à l'AF, ne doivent pas être aussi développés que dans la question 2. Les phénomènes seront simplement nommés et datés.

SYNTAXE

Dans la *Mort Artu*, les questions autour de la subordination, quelle qu'elle soit, étaient attendues. Les nombreuses occurrences du *que* faiblement subordonnant (traduit par « car ») constituaient une originalité du texte qui faisait de *que* un candidat de choix pour un sujet.

Comme pour toute question de syntaxe, on attendait une introduction qui définisse le polymorphème, propose les hypothèses les plus communes sur ses origines, et en problématise les emplois. Les travaux d'Olivier Soutet et de Claude Buridant, entre autres, donnaient tous les outils pour faire une bonne introduction.

Relevé des formes :

Le relevé de syntaxe ne peut se contenter de donner le mot *que* et la ligne. Il faut donc relever la proposition entière et, le cas échéant, l'antécédent, le verbe régisseur ou le corrélatif qui appelle le *que*.

- l. 2 – ele haoit Lancelot plus que nul ome
- l. 3 – por ce que ele savoit...
- l. 3 – ele savoit que la roïne l'amoit
- l. 5 – si ne fine de lui amonester que il venchast sa honte
- l. 5 – au plus tot que il porroit
- l. 9 – je ne leroie que je n'en feïsse...
- l. 9 – je n'en feïsse tot ice que j'ai en pensé
- l. 10 – que li lex estoit biax
- l. 12 – si biax que assez se pot traveillier
- l. 13 – lesse li contes a parler de lui..., fors que tant en dit li contes que...
- l. 13 – tant en dit li contes que ne volt onques...
- l. 14 – il ne volt onques que nus hom entrast
- l. 14 – por ce que il voloit les portaitures
- l. 15 – que s'il en seüst ore la verité
- l. 16 – si ne vossist il pas que nus hom en seüst rien
- l. 17 – que trop dotoit honte
- l. 17 – dotoit honte et que la parole n'en fust ailleurs espadue.

À partir de ce relevé, on pouvait classer les occurrences en fonction de la nature de *que* (conjonction de subordination, pronom relatif, adverbe), et envisager les différentes formes de subordination dans les sous-parties de la première partie. Il n'est pas inutile de rappeler que les

occurrences qui se recoupent doivent être traitées ensemble et que toute répétition doit être considérée comme une perte de temps pour le reste de l'épreuve. Sans doute faut-il ajouter que la bonne connaissance des différents types de propositions est un attendu absolu pour un futur enseignant du secondaire. La confusion des types de propositions (en particulier relatives et complétives) a été lourdement sanctionnée.

Dans les copies de candidats bien préparés, peu de difficultés ont subsisté. Le cas du *que* causal faiblement subordonnant (l. 10 et l. 17¹) a été bien commenté, et le cas de la l. 17² a donné lieu à des commentaires intéressants sur la coordination du substantif *honte* et de la complétive (COD de *dotoit*) qui pouvait également être mise en dépendance du verbe *vossist*.

Les commentaires de détails, les propositions d'interprétation d'un cas problématique et les analyses fines qui montrent une intelligence du texte (temps et modes dans la subordonnée, par exemple) ont été valorisés. On peut se réjouir de trouver dans les meilleures copies une finesse d'analyse et d'attention au texte qui augure d'une belle stature d'enseignant.

VOCABULAIRE

Comme pour la composition principale, l'étude se compose de deux parties : la première détaille le sens en langue et son évolution à partir du sens de l'étymon, lorsqu'il est connu ; la seconde explique le sens dans le texte en essayant de resituer le terme dans le contexte sémantique précis qui est le sien.

Ici, le sujet de *devisoient* est *portraits*, il s'agit donc de désigner le mode de transmission de l'histoire de Lancelot et Guenièvre et du déshonneur d'Arthur par les peintures que le chevalier prisonnier a réalisées sur les murs de chez Morgane. Il y a deux sèmes principaux, celui d'exposer, d'expliquer (au sens étymologique), et celui de raconter, de narrer. Comme l'ont souligné les bonnes copies, l'image « parle », « entre en dialogue » (c'est le sens originel de *deviser*), avec celui qui la regarde afin de lui transmettre une vérité qui la dépasse. Ici, la narration peinte donne l'histoire de Lancelot, mais elle donne aussi une idée du déshonneur d'Arthur. Comme dans le cas des nouvelles de Marguerite de Navarre, au programme il y a peu, le conte va au-delà de la narration, jusqu'à présenter de façon immédiate des idées à celui qui contemple les fresques.

Seconde partie : français moderne (*rapporteur : Véronique Magri*)

Voir les recommandations générales données pour l'option A

Texte de référence : Edmond Rostand, *Cyrano de Bergerac* [1897], Gallimard, Folio classique, n° 3246, 1999, Acte I, scène IV, p. 100-101.

LEXICOLOGIE

« **Éléances** » :

Substantif féminin pluriel, en fonction de complément d'objet direct de la forme verbale « ai ». Il se trouve actualisé par le déterminant possessif de la première personne du singulier.

Dérivé de la forme latine *elegantia*, le substantif « éléance », en synchronie, peut être rapproché morphologiquement des noms suffixés en *-ance*, sur la base adjectivale correspondante. Le suffixe *-ance* exprime de façon abstraite la qualité désignée par l'adjectif.

Le pluriel utilisé ici dénote les manifestations de l'éléance et permet le passage régulier de l'abstrait à une perception numérative.

En langue, « l'éléance » dénote une qualité qui se caractérise par une grâce faite d'harmonie, de légèreté et d'aisance dans la forme et les lignes (voir le *TLFi*) ; le terme connaît le sens spécialisé d'éléance de l'habillement, applicable à une personne. Dans le texte, le mot « éléances » fonctionne comme une reprise globalisante ou résomptive et ironique de l'énumération précédente proférée par le Vicomte (« sans rubans, sans bouffettes, sans ganses »). La rime entre « ganses » et « éléances » permet de resserrer le rappel de Cyrano. Cependant, l'emploi du pluriel et l'actualisation par le déterminant possessif « mes » donnent une tonalité ironique à la reprise. La modulation de l'éléance vestimentaire en un pluriel permet de la dénigrer en vue de sa redéfinition en éléance morale. Le verbe « attifer » au vers 370 est péjoratif et participe du mépris affiché de Cyrano pour tout ce qui relève du paraître. Toute la tirade qui suit fait figure d'un développement de ce vers inaugural : les éléances morales sont déclinées et redéfinies en contraste avec les atours vestimentaires. Un réseau lexical et sémantique se développe à partir de ce vers ; des échos phoniques tissent un maillage serré qui le rappelle continûment : à la rime, on retrouve les mots « conscience », « négligence » dont la finale est identique phonétiquement ; à l'intérieur des vers, on relève encore « indépendance », complément du mot « empanaché ».

« **Empanaché** » :

Participe passé en emploi adjectival, épithète détachée ou apposition de « je » (« je marche »).

Si on considère que le morphème verbal *-er* fonctionne comme un suffixe, on peut considérer que le verbe « empanacher » dont dérive le participe est un parasynthétique.

Il signifie au sens propre « garni d'un panache », d'une grande plume ou d'un bouquet de plumes. Plus spécifiquement, le panache désigne l'ornement du casque dans le domaine militaire. Au sens figuré, « empanaché » signifie « qui a de l'allure, de l'éléance, du brio ou de l'éclat » (*TLFi*).

Dans le texte, Cyrano joue sur les deux acceptions, propre (désignant l'éléance vestimentaire) et figurée (renvoyant à l'éléance morale), d'autant que les compléments qui en dépendent sont des noms abstraits. On pouvait renvoyer bien entendu à la définition que donne Edmond Rostand lors de son discours de réception à l'Académie française le 4 juin 1903 :

« Qu'est-ce que le panache ? Il ne suffit pas, pour en avoir, d'être un héros. Le panache n'est pas la grandeur, mais quelque chose qui s'ajoute à la grandeur, et qui bouge au-dessus d'elle. C'est quelque chose de voltigeant, d'excessif et d'un peu frisé. [...] Le panache, c'est l'esprit de la bravoure. [...] Le panache est alors la pudeur de l'héroïsme, comme un sourire par lequel on s'excuse d'être sublime ».

C'est un mot-clé de la pièce et on pouvait s'attendre à ce que les candidats aient déjà réfléchi à son sens.

GRAMMAIRE

Le participe, comme l'infinitif, est un mode non personnel du verbe. Il est insensible à la catégorie de la personne, mais peut varier en genre et en nombre selon ses emplois et n'a pas de valeur temporelle.

Comme forme adjectivale du verbe, le participe passé possède des valeurs spécifiques, verbales et adjectivales. On regroupe sous l'appellation de « formes en *-ant* » le participe présent, l'adjectif verbal et le gérondif. Participe présent et adjectif verbal participent à la fois du verbe et de l'adjectif. On peut rappeler ici que le gérondif est usuellement associé au participe présent comme simple variante combinatoire quelquefois, mais la désinence *-ant* est un cas d'homonymie puisque le gérondif latin est une forme distincte de la forme de participe présent. Voir *Grammaire méthodique du français*.

Les formes en *-ant* peuvent être classées selon leur proximité décroissante de la classe verbale. On rappellera rapidement les propriétés de chacune d'elles.

✓ Le gérondif

« en traversant » (382) :

- Il se caractérise par la présence du morphème « en » dans l'usage moderne. L'emploi de « en » s'est généralisé à partir du XVIII^e siècle pour éviter la confusion avec le participe présent.
- Il assure une fonction adverbiale : ici, il s'insère dans une phrase incidente qui exprime la nuance circonstancielle de la manière.
- Il permet la saisie aspectuelle du procès en l'absence d'ancrage temporel. Il exprime une action simultanée à celle exprimée par le verbe conjugué, « fais ».
- Il conserve la capacité de rection de compléments spécifiques du verbe, ici un COD, « les groupes et les ronds ».

✓ Le participe présent

« retroussant » (381)

« ôtant », « saluant » (didascalie)

Le participe présent est une forme verbale. On pouvait faire la part entre les propriétés verbales du participe présent et sa fonction adjectivale.

- Les propriétés verbales

Le participe présent exprime une action ou un procès qu'il situe dans un rapport de simultanéité avec le verbe principal. Ici, les trois participes présents dénotent une action concomitante au présent, qu'il s'agisse d'un présent étendu (« je fais ») ou d'un présent d'énonciation (dans la didascalie).

Il est apte à régir des compléments spécifiques du verbe, comme un complément d'objet direct. C'est le cas des deux premières occurrences, en emploi transitif direct.

Son apport sémantique est contingent aux circonstances temporelles corrélatives.

Sur le plan diachronique, on peut ajouter qu'il est invariable depuis la décision de l'Académie en 1679, après s'être accordé en nombre seulement (conformément à la forme épiciène du participe présent en latin), puis en genre et en nombre (par analogie à des formes adjectivales variables).

- Il peut assurer les fonctions syntaxiques de l'adjectif

Il est apte à assurer la fonction d'épithète détachée ou d'apposition. C'est le cas pour les trois occurrences du texte : « retroussant » / « je »

« ôtant », « saluant » / « Cyrano »

✓ **L'adjectif verbal**

Le participe présent est intégré à la catégorie de l'adjectif dans le cas de l'appellation d'« adjectif verbal ».

« arrogants » (366) :

Arrogant : dérive d'un participe présent latin *arrogans* (lat. *arrogare* > fr. arroger). On pouvait cependant rappeler que la forme de participe présent est aujourd'hui « s'arroyant » et que « arrogant » est un exemple d'adjectif ayant acquis un sens lexicalisé propre qui le détache du tronc verbal.

- Critères morphologiques : variabilité en genre et en nombre ; ici masculin pluriel / « airs ».
- Critères syntaxiques : l'adjectif verbal assure la fonction épithète du mot « airs » dans le texte ; il peut recevoir des marques de degré, intensives ou comparatives.
- Critères sémantiques : l'adjectif verbal exprime une qualité permanente, attachée à l'objet dénoté par le nom support.

ÉTUDE DE STYLE

On rappellera pour commencer que l'analyse stylistique d'un texte doit tenir compte du genre auquel il appartient. *Cyrano* offre l'exemple d'un texte de théâtre écrit en vers. Cette évidence doit conduire le candidat à porter attention à la mise en scène au sens premier du terme, qui n'ignore pas la dimension de la représentation et le fait que l'échange entre les deux

personnages est aussi destiné à être entendu et vu par le spectateur. L'observation de la prosodie et de la versification est indispensable et doit conduire à une interprétation qui s'intègre au commentaire du texte.

La durée de l'épreuve est courte ; on mettra ici en valeur les points principaux qui auraient pu servir à construire l'étude stylistique et à développer « la mise en scène de la provocation ».

À l'acte I, scène 4, Cyrano interrompt la pièce de théâtre qui vient de commencer. S'ensuit la célèbre « tirade des nez » qui oppose Cyrano au Vicomte. C'est à cette tirade que renvoient les premiers mots du Vicomte qui ouvrent l'extrait à étudier, « ces grands airs arrogants », avant que se poursuive l'échange entre les deux hommes. Le déséquilibre du duel est manifeste : Cyrano mène le jeu et s'affirme au travers de l'alliance permanente entre concret et abstrait, entre physique et moral, et tourne en dérision le Vicomte tout en multipliant les piques provocatrices. L'extrait est suivi par la ballade du duel, autre morceau célèbre, à l'issue de laquelle le Vicomte s'effondre, touché par l'envoi et la lame de Cyrano.

1. Un échange déséquilibré

Le déséquilibre est lisible dans la structure globale de l'extrait. La tirade de Cyrano occupe la place centrale entourée de courtes répliques du Vicomte. Les didascalies comme la tonalité des phrases attribuées aux personnages illustrent encore la supériorité du personnage Cyrano.

Le Vicomte est « suffoqué » : le participe passé de valeur adjectivale, évoquant un état, s'oppose aux participes présents qui dénotent une action, associés à Cyrano : « ôtant son chapeau et saluant comme si... ».

Les paroles du Vicomte sont caractérisées par des indices de l'émotivité qui trahissent sa perte de contrôle du verbe. Les phrases sont nominales : le syntagme « ces grands airs arrogants » occupe seulement un hémistiche ; c'est une façon de tronquer son propos comme le font aussi la répétition du pronom relatif « qui » (367), mimant l'hésitation et projetant à la césure un morphème monosyllabique non accentué en langue, mais aussi l'interruption par Cyrano au vers 384 qui contraint le Vicomte à une simple amorce, à une velléité de protestation. La tonalité exclamative est dominante et le vers 388, occupé par l'énumération d'injures et d'un nom d'oiseau, dont la césure est estompée par l'enjambement interne, marque l'acmé de l'extrait après la provocation en crescendo de Cyrano. Le Vicomte est à court d'arguments et se réfugie dans la violence verbale.

Cyrano occupe la scène et domine le Vicomte par l'agilité de sa rhétorique. Il renverse tous les propos du Vicomte et les tourne à son avantage. Ainsi en est-il des insultes que lui adresse le Vicomte (« Maraudeur, faquin, butor de pied plat ridicule ») qu'il feint de comprendre comme des mots de présentation et qu'il retourne en insultes contre le Vicomte.

Le mépris du Vicomte perceptible au travers du pluriel « ces grands airs arrogants », qui réunit et résume toutes les phrases de Cyrano en une seule propriété, et de l'indéfini « un hobereau », terme déjà dépréciatif, rejette l'interlocuteur hors de l'échange direct pour en faire une troisième personne mise à distance. L'arrogance reprochée se trouve réitérée par la rime suffisante « gants », l'assonance « ganses », la rime batelée « rubans ». Le mot « élégances » dans la tirade de Cyrano y fait encore écho par une nouvelle assonance qui sonne comme un retournement du terme à son avantage.

La première réplique du Vicomte se caractérise encore par le rythme syntaxique ternaire du troisième vers et la modalité négative, martelée par la préposition « sans » qui introduit trois attributs vestimentaires, signes de distinction sociale ; le suffixe diminutif du second, « bouffettes », accentue le raffinement de l'ornement, tandis que la coupe épique du second hémistiche l'isole et, suspendant la mélodie, tend à moquer sa préciosité ridicule. Au mot

« bouffettes » répond en contraste dans la tirade de Cyrano le mot « corset » à la finale masculine.

2. La réponse de Cyrano

Le Vicomte désigne Cyrano par un syntagme nominal méprisant et distancié « un hobereau ». Cyrano lui oppose l'affirmation de la première personne. Le pronom de forme pleine « Moi » en emploi disjoint ouvre la tirade, isolé par la coupe ; le monosyllabe claque comme un défi. Le « je » est omniprésent : dans le second hémistiche du vers 369, suivi par le « je » inaugural du vers 370, avant que le vers 371 le trouve réitéré dans la phrase complexe et le système concessif. Les quatre vers suivants se démarquent par l'emploi du conditionnel associé au sujet « je » décrivant une situation contrefactuelle et l'absence de personne 1 dans les trois vers suivants : c'est en réalité un détour pour décrire le Vicomte et s'en moquer. La situation est hypothétique en surface : elle décrit en creux le Vicomte.

La première personne se décline ensuite en expressions métonymiques, « mon âme » (379), « mon esprit » (381), tout en restant présente et sujet de verbes d'action « je marche » (376), « je fais [...] sonner » (382-383) : la disposition métrique disjoint le verbe à l'infinitif du semi-auxiliaire « faire » et, rompant la continuité de la périphrase verbale factitive, accentue l'efficacité affichée de Cyrano en plaçant en tête du vers 383 un verbe.

Les injures sont déguisées ou détournées au travers de plusieurs procédés :

- la comparaison « ainsi qu'un freluquet » où le terme familier désigne un homme frivole et prétentieux qui vise évidemment le Vicomte sous couvert d'une comparaison généralisante ;
- l'adjectif « coquet », lié à « freluquet » par la rime suffisante, s'oppose à « soigné » et prend une valeur péjorative et dépréciative à cause de cette mise en parallèle ;
- l'évocation d'une situation de duel : l'expression « jeter le gant » est implicitement convoquée par l'emploi concret du terme et sonne comme une provocation adressée au Vicomte ;
- l'insertion d'un complément « par négligence », entre virgules et placé en fin de vers, fait écho à « conscience », par le biais d'une rime suffisante qui induit l'idée d'une conscience négligente.

Des parallélismes entre les deux interventions donnent la supériorité à Cyrano qui mime la parole du Vicomte. Il utilise lui aussi la négation dans le premier volet de sa tirade qui s'étend jusqu'à la conjonction adversative « mais » (376). La négation, dans la tirade de Cyrano, rebondit en affirmation dans des systèmes adversatifs, qui dessine en creux le portrait du Vicomte : elle est mise en valeur par la place du forclusif « pas » à la césure au vers 370 :

« Je ne m'attife pas ainsi qu'un freluquet / Mais je suis plus soigné si je suis moins coquet » : la négation dans le premier membre se retourne en comparaison de supériorité, mise en balance avec la comparaison d'infériorité dans la subordonnée concessive qui suit.

Un second « mais » (376) réitère la comparaison des deux hommes. Le système d'opposition perdure par l'emploi de la modalité emphatique dans les deux membres du système comparatif qui commence là encore par la négation et se clôt sur l'affirmation : « ce n'est pas une taille avantageuse, c'est... », avec un contre-rejet qui s'épanouit en auto-louange.

La négation est redoublée et aboutit à une affirmation renforcée dans l'extrait suivant : « je marche sans rien sur moi qui ne reluit », qui se lit comme équivalent de « tout sur moi reluit ».

3. Le jeu entre concret et abstrait : métaphores et poésie

La tournure emphatique du vers 369 qui focalise l'adverbe « moralement », qui plus est, placé à la césure, oriente la tirade : l'expression métaphorique et l'alliance entre concret et abstrait n'ont de cesse d'opposer l'apparence méprisée et la grandeur morale dont se pare Cyrano. De la même façon, l'emploi au pluriel du mot « élégances » annonce le glissement permanent du concret à l'abstrait, du physique au moral.

L'alliance du concret et de l'abstrait sert aussi bien le mépris du Vicomte que l'affirmation du panache de Cyrano :

« Un affront pas très bien lavé » : la métaphore usuelle de l'expression « laver un affront » est remotivée par la suite du vers où est évoqué le « jaune » « au coin de l'œil » de la conscience. La conscience est elle-même personnifiée et le contre-rejet du vers 373 sur le vers 374, induisant un retard de la syntaxe sur le mètre, crée un sentiment de rupture déceptive quand surgit l'adjectif « jaune » qui ne peut s'appliquer qu'à un objet concret et qui joue un rôle dépréciatif, à l'opposé du contre-rejet du vers 378 qui résonne à la louange de Cyrano.

L'adjectif verbal « chiffonné » à la rime crée une discordance similaire puisqu'il qualifie le nom abstrait « honneur » et le contraste est réitéré sous la forme du groupe « en deuil » associé à « scrupules » : le vers 375 repose sur un parallélisme entre deux expressions similaires sur le plan syntaxique, des phrases elliptiques analysables comme propositions participiales.

L'expression métaphorique se développe pour décrire Cyrano dans le second volet de la tirade qui se déroule au long d'une seule phrase aux symétries ostensibles.

« empanaché d'indépendance et de franchise » : l'expression joue sur les sens concrets et figurés du « panache ». « Indépendance » et « franchise » sont les attributs revendiqués par Cyrano. La césure qui passe à l'intérieur du mot « indépendance » permet une lecture en trimètre du vers 377, une suite de trois mesures de quatre syllabes, qui confère solennité et prestance au vers et au personnage de Cyrano qu'il décrit.

À plusieurs reprises, c'est la comparaison qui vient réduire ou expliciter la métaphore précédente pour mêler abstrait et concret et assurer ce renversement ironique des propos du Vicomte ; on peut évoquer la figure de la syllepse qui fond en un seul terme deux acceptions ; le terme pertinent en langue intervient après la métaphore verbale et la rupture isotopique produite. À trois reprises, la syntaxe coïncide avec le mètre pour répartir dans le premier hémistiche le comparé et dans le second le comparant qui réduit la métaphore, en faveur du brouillage entre concret et abstrait.

- « mon âme que je cambre ainsi qu'en un corset » (379) : la comparaison explicite la métaphore en partageant le sens du verbe « cambrer » entre deux acceptions, figurée et physique, et en évoquant en filigrane l'analogie entre l'âme et le corps qu'on cambre dans un corset, au sens propre.

- « retroussant mon esprit ainsi qu'une moustache » (381) : c'est le procédé de la métaphore réduite par la comparaison qui suit dans une structure syntaxique exactement symétrique à la précédente qui est utilisé ici. C'est le mot « esprit » qui se trouve, de fait, placé à la césure de manière plus tranchée cette fois, puisqu'on n'observe pas de césure enjambante comme au vers 379.

- « sonner les vérités comme des éperons » (383) : l'outil comparatif se réduit au mot « comme » et partage le vers en réservant tout un hémistiche au terme comparant, sans discordance entre mètre et syntaxe là non plus. Implicitement se lit l'analogie entre « les vérités » et « les éperons », qui ressortit à un registre plus offensif que les deux précédentes structures comparatives. Les comparaisons adoptent un schéma syntaxique

similaire, mais vont en crescendo pour donner à Cyrano un air conquérant et victorieux. Le mot « exploits » qu'on trouve au vers 380 annonce cette pointe finale de la tirade avant que le motif guerrier ne réapparaisse dans la seconde réplique de Cyrano sous les couleurs du duel.

- « exploits qu'en rubans je m'attache » (380) : Cyrano reprend le terme de « rubans » employé par le Vicomte et, par dérision, le déplaçant avant le verbe qu'il modifie pour le mettre en valeur, établit une équivalence entre les rubans et les exploits. L'élégance artificielle laisse place à la grandeur héroïque.

Conclusion

Cyrano fait un auto-portrait en contrepoint de celui du Vicomte. Il retourne les propos du Vicomte comme il retourne tous ses attributs vestimentaires en faveur de sa grandeur d'âme. La grandiloquence et la verve de Cyrano sont à l'image de son panache.

Version latine

Rapport établi par

Bénédicte Delignon
Professeure à l'ENS de Lyon

Remarques générales

Cette année comme l'an dernier, le jury de version latine a corrigé 16 copies. Une seule copie est restée inachevée. Les notes se répartissent entre 01/20 et 19/20, si l'on excepte une copie qui a fourni un texte d'invention sans rapport avec le sujet, obtenant ainsi la note de 0/20. La moyenne de l'épreuve s'établit à 10,1/20. Elle est donc légèrement en baisse, mais reste tout à fait honorable et contrairement à l'an dernier, le jury a pu attribuer trois notes au-dessus de 17 à des copies qu'il a jugées excellentes. Quelques copies, à l'inverse, font preuve d'une absence totale de méthode et d'une incapacité à identifier correctement les formes latines et les mots les plus usuels : sans surprise, elles accumulent alors les non-sens et les contresens. Cette hétérogénéité s'explique par une évidente disparité de préparation.

Cette année, le texte proposé était tiré du *Satiricon* de Pétrone. La scène se situe durant le fameux « festin de Trimalcion » : ce dernier, après avoir annoncé que tous ses esclaves seraient affranchis à sa mort, suscite l'émotion de la maisonnée en donnant lecture de son testament et en évoquant la construction de son monument funéraire. Pour bien traduire le texte, il fallait en saisir pleinement l'humour et être sensible à ses mouvements : la lecture du testament introduit un pathétique volontairement outré (l. 1-2) ; puis l'adresse au marbrier Habinnas est l'occasion d'une véritable satire de la vanité du personnage, qui mêle hyperbole, scatologie et absurde (l. 3-21) ; enfin, dans la résolution du passage (l. 23-27), le pathétique tombe dans le ridicule et Trimalcion y met fin par une invitation au bain tout à la fois joyeuse et de mauvais goût.

La description du futur monument funéraire de Trimalcion occupe une place importante dans le passage qui, de ce point de vue, peut sembler représentatif du réalisme qu'on souligne parfois dans le *Satiricon*. Mais c'est en réalité la fantaisie de Pétrone qui l'emporte et l'une des difficultés de la version était de réussir à en rendre toute la saveur. S'il convenait de respecter l'oralité du passage et la langue parfois relâchée du personnage Trimalcion, il n'en était pas moins indispensable de faire preuve de la plus grande rigueur d'analyse et de respecter scrupuleusement la syntaxe latine : le trait d'humour de certaines phrases ne pouvait être saisi sans une identification précise et juste de la structure grammaticale. Les meilleures copies sont celles des candidats qui ont été capables de construire et de comprendre suffisamment vite le sens littéral du latin pour avoir ensuite le temps de produire une vraie traduction, c'est-à-dire une traduction qui élucide toutes les finesses et les drôleries du texte de Pétrone.

Proposition de traduction

Tous s'étaient mis à rendre grâce au maître pour sa bonté quand celui-ci, laissant là la plaisanterie, fit apporter un exemplaire de son testament et le lut tout entier, de la première à la dernière ligne, au milieu des gémissements de la maisonnée. Puis, se tournant vers Habinnas, il lui demande : « Eh bien, très cher ami ? Fais-tu construire mon monument funéraire comme je te l'ai ordonné ? Je te prie instamment de faire représenter au pied de ma statue ma petite chienne,

des couronnes de fleurs, des flacons de parfum et tous les combats de Pétraïtès afin que, grâce à toi, il me soit donné de continuer à vivre après la mort. Prévois en outre cent pieds sur la façade et deux cents pieds en profondeur. Je veux en effet toutes sortes d'arbres fruitiers autour de mes cendres, et des vignes en abondance. Car il est vraiment absurde d'avoir de son vivant une maison pourvue de tous les ornements et de ne pas prendre soin de celle qu'on doit habiter plus longtemps. C'est d'ailleurs pourquoi je tiens par-dessus tout à ce qu'on ajoute ceci : « Que ce monument ne fasse pas partie de l'héritage ».

Du reste, j'aurai soin de me garder, par mon testament, de subir aucune injure une fois mort. Je placerai en effet devant mon tombeau l'un de mes affranchis, préposé à sa garde, afin que les gens pris d'un besoin pressant ne défèquent pas sur mon monument. Je te demande de faire représenter aussi, sur la façade, des bateaux qui naviguent à pleines voiles et moi-même, revêtu de la prétexte et portant cinq anneaux d'or, qui siège sur l'estrade et déverse sur le peuple des écus tirés d'une bourse ; comme tu le sais, j'ai effectivement offert un banquet public et deux deniers par personne. Qu'on y mette aussi, si bon te semble, une salle à manger. Et tu ajouteras tout le peuple en train de se régaler. À ma droite, tu feras placer une statue de ma chère Fortunata tenant une colombe – qu'elle mène aussi en laisse une petite chienne –, et ensuite mon petit mignon, et encore de larges amphores, bien cachetées pour qu'elles ne laissent pas se répandre le vin. Tu peux aussi sculpter une urne brisée, avec un enfant qui pleure au-dessus. Une horloge au centre, pour que quiconque regarde l'heure, qu'il le veuille ou non, lise mon nom. Quant à l'inscription, sois attentif et vois si celle-ci te semble assez adaptée : « Ici repose Gaius Pompeius Trimalchio Maecenatianus. Le sévirat lui fut décerné en son absence. Alors qu'à Rome il aurait pu appartenir à toutes les confréries, il ne le voulut pas. Pieux, courageux, loyal, il partit de peu, laissa trente millions de sesterces et ne suivit jamais les leçons d'un philosophe. Porte-toi bien. – Toi aussi. »

En achevant ces mots, Trimalcion se mit à pleurer à chaudes larmes. Fortunata pleurait aussi, et Habinnas pleurait, et toute la maisonnée, comme si elle était réunie pour son enterrement, emplit la salle à manger de lamentations. Mieux encore, je m'étais mis moi aussi à sangloter lorsque Trimalcion dit : « Eh bien, puisque que nous savons que nous sommes voués à mourir, pourquoi ne pas vivre maintenant ? Aussi vrai que je veux vous voir heureux, jetons-nous dans le bain, à mes risques et périls, vous ne le regretterez pas. Il est chaud comme un four. »

Analyse des principales difficultés

Gratias agere omnes (...) ingemescente familia recitavit.

La seule véritable difficulté de cette phrase résidait dans le sens du syntagme *oblitus nugarum*. Il fallait comprendre *nugae* au regard de la suite de la phrase : au milieu d'un festin joyeux, Trimalcion devient soudain sérieux, il oublie la plaisanterie et se fait apporter une copie de son testament. Pour élucider une expression difficile, il convient toujours de s'en tenir à la logique générale de la phrase et au contexte. Le même défaut de bon sens a conduit un candidat à rattacher *a primo ad ultimum* à *ingemescente* plutôt qu'à *recitavit*.

Toutes les autres erreurs s'expliquent par de graves défauts d'analyse. Ainsi, *ingemescente familia* est un ablatif absolu et ne peut pas être traduit comme un datif ou, pire, comme un groupe participial apposé au sujet.

Le jury rappelle enfin qu'il sanctionne sévèrement les fautes d'orthographe et de français. Même si *gratias* est au pluriel en latin, dans l'expression « rendre grâce » le mot reste au singulier. On attend des candidats à l'agrégation de grammaire qu'ils emploient l'imparfait du subjonctif

lorsque la concordance des temps le requiert, en particulier à la 3^e personne du singulier qui ne pose aucun problème d'euphonie : il faut écrire « il ordonna que fût apporté » et non « que soit apporté ».

Respiciens deinde Habinnam : « Quid dicis, inquit, amice carissime ? Aedificas monumentum meum, quemadmodum te iussi ?

Il convient de prêter attention à la traduction des noms propres. Il y en avait plusieurs dans le texte et trop de candidats, considérant sans doute qu'il importait peu de bien les rendre, en ont donné des équivalents pour le moins fantaisistes. On a ainsi trouvé des *Hannibas* ou *Hanniba* qui associaient curieusement le marbrier de Trimalcion au fameux général carthaginois. *Habinna* était moins grave, mais l'*Énéide* étant au programme, tous les candidats auraient pu facilement retrouver le nominatif du nom grec *Habinnas*, sur le modèle d'*Aeneas*. *Habinnas* est le maître d'œuvre du monument funéraire de Trimalcion, il n'en fabriquera évidemment pas les ornements de ses propres mains : les copies qui ont rendu la valeur factitive de *aedificas*, *pingas*, *facias* etc. ont été valorisées.

Le point d'interrogation final a conduit plusieurs candidats à faire de *quemadmodum* un adverbe interrogatif. La structure générale de la phrase et le non-sens auquel aboutissait une telle analyse auraient dû les conduire à se rendre rapidement compte qu'il s'agissait ici d'une conjonction de subordination : il fallait traduire par « comme » et non par « comment ».

Il faut déplorer un manque de rigueur dans la traduction des temps, qui se retrouve dans plusieurs copies tout au long de la version et finit par être très pénalisant. Ici, *iussit* est un parfait, et non un présent.

Enfin, le jury s'étonne de constater que la syntaxe française de l'incise est mal maîtrisée. Contrairement à *inquit* en latin, « dit-il » en français ne peut pas se rattacher à un début de phrase qui commencerait avant l'ouverture des guillemets.

Valde te rogo ut secundum pedes statuae meae catellam pingas et coronas et unguenta et Petraitis omnes pugas, ut mihi contingat tuo beneficio post mortem uiuere ;

Certains candidats n'ont pas cherché à représenter concrètement le monument que commande Trimalcion, ce qui les a conduits à toute une série d'absurdités. Ainsi, placer un décor « derrière les pieds » ou « sous le socle » d'une statue n'aurait aucun sens et il fallait traduire *secundum pedes* par « au pied de ma statue » (au singulier en français). *Catella* avait ici son premier sens de « petite chienne » et non son second sens de « chaîne » : on rappellera qu'entre deux sens, il faut toujours choisir celui qui convient le mieux au contexte ; le mot revenait par ailleurs dans une autre phrase du texte, où il n'y avait aucune ambiguïté possible. Il est difficile de peindre ou de sculpter des parfums : les copies qui ont pensé à traduire *unguenta* par « flacons de parfum » ou « fioles de parfum » ont été valorisées.

Il fallait identifier *Petraitis* comme le génitif d'un nom propre grec, sur le modèle de *Socratis*, génitif de *Socrates*. Traduire par Pétraitis était une faute grave.

Praeterea ut sint in fronte pedes centum, in agrum pedes ducenti.

Cette phrase est très elliptique et le jury a accepté que les candidats comprennent ou bien qu'il s'agissait des dimensions du monument, avec une hyperbole comique tout à fait dans le ton du passage, ou bien qu'il s'agissait des dimensions de l'espace entourant le monument, ce qui permettait de donner son sens plein à *enim* dans la phrase suivante. De même, *ut sint* pouvait

être ou bien rattaché à *te rogo*, sur le même plan que *ut pingas*, ou bien analysé comme une formule de souhait, équivalent de *utinam sint* : on aboutissait au même sens.

Les traductions les plus fautives sont celles qui n'ont pas réussi à identifier *ducenti* comme l'adjectif numéral cardinal et l'ont fait dériver de *duco*, aboutissant à des non-sens comme « conduisant les pieds dans un champ ». Le parallélisme de construction avec *in fronte pedes centum* aurait pourtant dû les mener sur la bonne voie. On n'insistera jamais assez sur la nécessité d'analyser la structure générale de la phrase et d'en comprendre la logique avant de traduire.

Omne genus enim poma uolo sint circa cineres meos, et uinearum largiter.

Cette phrase est typique du style relâché et oral du personnage Trimalcion. *Uinearum* est un génitif pluriel complément de *largiter* : le syntagme *uinearum largiter* est coordonné à *poma* par *et* : il a donc une valeur de sujet, en dépit de son noyau adverbial. *Omne genus* est une expression courante, qui signifie « toute sorte » (ou, ici, « de toute sorte », si l'on considère que l'expression a le sens d'un accusatif adverbial) : dans le contexte, il était absurde de vouloir donner à *genus* son sens de « nation ».

Valde enim falsum est uiuo quidem domos cultas esse, non curari eas ubi diutius nobis habitandum est.

Comprendre le sens de cette phrase, c'était d'abord repérer l'asyndète à valeur d'opposition (*cultas esse / non curari*). C'était ensuite analyser avec rigueur les temps et les modes. *Cultas esse* peut être lu comme un infinitif parfait ou comme le verbe *esse* suivi d'un participe à valeur d'adjectif attribut, cela ne change pas le sens. Il était important, en revanche, d'identifier *habitandum* comme un adjectif verbal attribut à valeur d'obligation, accompagné de son complément au datif *nobis*. Trimalcion oppose ici le soin que l'on met à orner sa maison de son vivant et le peu de soin que l'on met à orner le tombeau que l'on doit pourtant habiter plus longtemps. Dès lors, *falsum est* ne pouvait pas signifier « il est faux que » : il a le sens de « c'est une erreur de », autrement dit, « il est absurde de ».

Il fallait interpréter *uiuo* comme un datif (ou à l'extrême rigueur comme un ablatif), mais en aucun cas comme le complément d'agent de *habitandum* puisqu'il n'est pas dans le même segment de phrase, et encore moins comme un génitif complément du nom *domos*. Ce type d'erreur d'analyse n'est pas du niveau d'un candidat à l'agrégation de grammaire.

Trop de copies ont substitué au comparatif *diutius* un superlatif : cela n'était effectivement pas gênant pour le sens, mais on attend des candidats une traduction précise, l'erreur a donc été pénalisée.

Et ideo ante omnia adici uolo : « Hoc monumentum heredem non sequatur ».

Comme les temps et les modes, les voix sont trop souvent mal analysées. *Adici* est un infinitif passif, on ne peut donc pas traduire par « je tiens à ajouter ». *Sequatur* est un subjonctif à valeur jussive dans une proposition indépendante exprimant une défense (avec négation *non*, ici) : il ne doit pas être traduit par un futur ni subordonné à *adici*.

Ceterum erit mihi curae ut testamento caueam ne mortuus iniuriam accipiam.

Cette courte phrase permettait de montrer qu'on maîtrisait deux structures classiques de la syntaxe latine : le double datif (*erit mihi curae*) qui introduit ici une complétive en *ut* ; la

construction *caueo ne. Ceterum* est un mot de liaison et ne pouvait en aucun cas être le sujet de *erit*.

Praeponam enim unum ex libertis sepulcro meo custodiae causa, ne in monumentum meum populus cacatum currat.

Certains candidats semblent ignorer la valeur finale du supin après un verbe de mouvement (*cacatum currat*). D'autres en revanche ont saisi tout le comique scatologique de cette phrase et ont su le rendre, ce qui a été valorisé.

Te rogo ut naues etiam monumenti mei facias plenis uelis euntes, et me in tribunali sedentem praetextatum cum anulis aureis quinque et nummos in publico de sacculo effundentem ; scis enim quod epulum dedi binos denarios.

Il fallait bien sûr référer le participe *euntes* à *naues* et lire *plenis uelis* comme un ablatif instrumental complément de *euntes*. L'image de la distribution publique de deniers n'a pas toujours été bien comprise : les copies qui l'ont bien rendue (en traduisant par exemple : « faisant pleuvoir en public des pièces d'argent tirées d'une bourse ») ont été valorisées.

La valeur de l'adjectif distributif *binos* n'était pas simple à comprendre et le jury s'est montré magnanime. Il a en revanche sévèrement sanctionné toutes les copies qui n'ont pas tenu compte du mode de *dedi* et ont fait de la proposition en *quod* une interrogative indirecte, au lieu d'une conjonctive complétive, dépendant du verbe *scis*.

Faciatur, si tibi uidetur, et triclinia. Facies et totum populum sibi suauius facientem.

Triclinia, au pluriel, ne peut pas être sujet de *faciatur* : le tour est remarquable et semble constituer un très rare exemple de passif impersonnel (*faciatur*) avec accusatif objet (*triclinia*). L'expression *si tibi uidetur*, qui a le sens de « si tu le juges bon », est tout à fait classique et supposée connue des candidats à l'agrégation de grammaire.

Même si la place des mots en latin est moins figée qu'en français, elle a du sens et *suauius* porte nécessairement sur *facientem*, qui le suit immédiatement, et non sur *facies*. Comme dans des expressions plus connues et données par le Gaffiot (*male facere, bene facere*), c'est un adverbe qui modalise le sens de *facere* (littéralement, « agir de manière agréable ») : il ne peut pas être interprété comme un complément d'objet. Bien comprendre le sens de la phrase supposait également de maîtriser la syntaxe du pronom réfléchi : la règle du réfléchi direct en latin s'applique aussi avec un participe présent, *sibi* se réfère donc à *populum* et il faut comprendre que c'est le peuple qui se traite lui-même agréablement, autrement dit, qui se régale au banquet public offert par Trimalcion.

Ad dexteram meam pones statuam Fortunatae meae columbam tenentem, et catellam cingulo alligatam ducat, et cicaronem meum, et amphoras copiosas gypsatas, ne effluent uinum.

La valeur factitive de *pones* méritait ici d'être rendue. Une fois encore, la traduction du nom propre a donné lieu à d'étranges fantaisies : *Fortunata* n'est pas *Fortuna*, il ne fallait donc pas traduire par « Fortune » ou, pire, par « la déesse Fortune » ; l'épouse de Trimalcion s'appelle *Fortunata* et il n'y a pas lieu de gloser en la nommant « Fortunée ». Comme au début du texte, *catella* désigne la petite chienne et non la petite chaîne : le second sens serait absurde avec *cingulo*, ablatif instrumental qui indique que *Fortunata* promène sa petite chienne à la laisse.

Et urnam licet fractam sculpas, et super eam puerum plorantem. Horologium in medio, ut quisquis horas inspiciet, uelit nolit, nomen meum legat.

Licet a parfois été mal identifié, parce que sa syntaxe est mal connue : suivi directement du subjonctif *sculpas*, il signifie ici « il est permis que », autrement dit, « tu peux faire sculpter ». L'identification et la construction de *quisquis* a posé de nombreux problèmes. Il est pourtant ici d'un emploi tout à fait classique : il s'agit du pronom relatif indéfini, qui introduit *inspiciet* et construit une subordonnée relative à l'intérieur de la finale *ut ... legat*. Comme *quicumque*, il signifie « qui que ce soit qui » et l'on peut le rendre plus élégamment par « quiconque ». On ne pouvait donc pas le traduire par « chacun » ou par « n'importe qui ».

Inscriptio quoque uide diligenter si haec satis idonea tibi uidetur : « C. Pompeius Trimalchio Maecenatianus hic requiescit. Huic seuiratus absentis decretus est.

Haec doit être référé à *inscriptio*, avec une hyperbate qui ajoute à la grandiloquence du propos. Il était judicieux, comme l'ont fait certains candidats, d'avoir recours à l'expression « quant à l'inscription » pour rendre la disjonction en français.

Vide se construit ici avec une interrogative indirecte introduite par *si*, dont la valeur d'adverbe interrogatif est bien attestée (mais proscrite en thème).

En version, il est d'usage de développer l'initiale d'un prénom, pour montrer que l'on connaît bien le système des *tria nomina* : C. est l'abréviation de Gaius. Dans la mesure où les noms de Trimalcion ne pouvaient pas tous être transposés en français, la seule solution était de conserver les formes latines, qui rendent d'ailleurs mieux le caractère pompeux de l'inscription. Dans tous les cas, il fallait proscrire un mélange de noms francisés (Trimalcion, Pompée) et de noms latins (Gaius, Maecenatianus). Une connaissance élémentaire de l'histoire de Rome interdit de penser que *Maecenatianus* puisse désigner ici le fils de Mécène. C'est un simple *cognomen*.

Seuiratus désigne le sévirat : les sévirs sont les six affranchis désignés chaque année par la curie de leur cité pour rendre le culte impérial.

Cum posset in omnibus decuriis Romae esse, tamen noluit. Pius, fortis, fidelis, ex paruo creuit, sestertium reliquit trecenties, nec unquam philosophum audiuit. Vale. – Et tu. »

Les copies qui ont senti la valeur de potentiel passé de *posset* ont obtenu un bonus (« alors qu'il aurait pu », même si « alors qu'il pouvait » était accepté aussi).

Pour comprendre le génitif pluriel *sestertium*, il fallait se souvenir que les Romains comptent les sesterces non par millions, mais par centaines de mille et sous-entendent *centena milia*. Il faut lire *trecenties centena milia sestertium*, c'est-à-dire « trois cent fois cent mille sesterces », autrement dit « trente millions de sesterces ». Le jury n'a pas été d'une extrême sévérité pour ceux qui ignoraient cette subtilité, mais a généreusement récompensé ceux qui la connaissaient.

Haec ut dixit Trimalchio, flere coepit ubertim. Flebat et Fortunata, flebat et Habinnas, tota denique familia, tanquam in funus rogata, lamentatione triclinium impleuit.

Tanquam est ici l'équivalent de *tanquam si*, « comme si » : l'ellipse de *si* après *tanquam* n'est pas rare en latin et elle est signalée dans le Gaffiot.

Faut-il rappeler à des candidats à l'agrégation de grammaire que le participe passé latin a un sens passif ? *Rogata* ne peut donc pas signifier « se demandant » ou « était en question ».

Immo iam coeperam etiam ego plorare, cum Trimalchio : « Ergo, inquit, cum sciamus nos morituros esse, quare non uiuamus ? Sic uos felices uideam, coniciamus nos in balneum, meo periculo, non paenitebit. Sic calet tanquam furnus. »

Viuiamus est un subjonctif à valeur délibérative, que l'on peut rendre en français par un infinitif du type « pourquoi ne pas vivre ? ».

Tanquam avait ici une simple valeur comparative et le plus simple était de le traduire par « comme ».

La version proposée cette année était donc tout à fait abordable pour un candidat bien préparé. Elle supposait néanmoins de faire preuve de la plus grande rigueur dans l'analyse morphologique et syntaxique, de saisir la logique de la structure des phrases et du texte et de faire preuve de bon sens au moment de choisir entre les différents sens d'un mot. Le jury encourage vivement les futurs candidats à consolider leurs acquis en étudiant assidûment la grammaire latine avec laquelle ils ont l'habitude de travailler – les plus usuelles sont celles de Lucien Sausy (*Grammaire latine complète*), de René Morisset (*Précis de grammaire des lettres latines*) et de Pierre Grimal (*Grammaire latine*). Il les invite également à s'entraîner à la traduction en faisant régulièrement du « petit latin » : c'est le meilleur moyen d'acquérir les bons réflexes, de gagner en efficacité et d'enrichir son vocabulaire. L'épreuve est loin d'être insurmontable, comme l'ont prouvé les belles réussites de la session 2022.

Seconde partie :
rapport sur les épreuves orales

Explication d'un texte français tiré du programme

Rapport établi par

Véronique Boulhol

Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale – Lyon

Déroulement de l'épreuve

Le candidat tire au sort un passage tiré d'une des œuvres au programme (un feuillet environ, une trentaine de vers pour les textes versifiés). La préparation de l'explication française dure deux heures et l'exposé trente minutes. L'exposé est immédiatement suivi de questions de grammaire française, improvisées à partir du texte, et s'achève par un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury, qui revient sur la portée littéraire du fragment et la lecture que le candidat propose du texte. La note attribuée est unique, et tient compte des trois moments de l'épreuve (exposé, questions de grammaire, entretien).

Textes proposés (la pagination renvoie aux éditions au programme) :

Tous les siècles ont été représentés dans le tirage au sort.

Joachim Du Bellay, *Les Regrets, Le Songe, Les Antiquités de Rome*

- *Les Regrets*, p. 83, Sonnet 54
- *Les Regrets*, p. 101, Sonnet 89

Madame d'Aulnoy, *Contes de fées*

- *Gracieuse et Percinet*, p. 56-57 (« À peine y fut-elle entrée qu'on ferma les portes [...] et la mirent dehors avec mille injures. »)

Charles Perrault, *Contes*

- *La Belle au bois dormant*, p. 192-194 (« Il entra dans une grande avant-cour [...] la moitié des choses qu'ils avaient à se dire. »)

Jean-Jacques Rousseau, *La Nouvelle Héloïse*

- Première partie, Lettre XXIII, p. 106-107 (« J'étais parti, triste de mes peines [...] chaque objet vous en cache un autre. »)
- Quatrième partie, Lettre XXVII, p. 616-617 (« Je commençai par me rappeler une promenade [...] ils auront parlé sur ce ton. »)
- Cinquième partie, Lettre VII, p. 711-712 (« Depuis un mois les chaleurs de l'automne [...] le fond n'en diffère pas de beaucoup. »)

Edmond Rostand, *Cyrano de Bergerac*

- Acte I, sc. 5., vers 477-511, p. 115-118 (« Mais où te mènera la façon dont tu vis ? [...] Oui Roxanne »)
- Acte II, sc. 6, vers 768-803, p. 161-165 (« Puis...je voulais ... [...] C'est ce bobo. »)

Jean-Paul Sartre, *Le Mur*

- *Érostrate*, p. 79-80 (« Les hommes, il faut les voir d'en haut. [...] Je les aurais tués. »)
- *L'enfance d'un chef*, p. 175-176 (« Qui suis-je ? Je regarde le bureau, je regarde le cahier [...] Mais l'illusion était tenace. »)

Résultats

Lors de cette session 2022 les notes des onze candidats admissibles s'échelonnent de 04 à 18 avec une moyenne de 10,9. De grands écarts dans la notation ont montré une qualité de préparation très variable d'un candidat à l'autre. La préparation parfois très insuffisante et trop récente de certains candidats à cette épreuve s'est traduite par un manque de liens entre le passage expliqué et le reste de l'œuvre, et des exposés trop courts (quinze ou vingt minutes), ne permettant guère plus qu'un survol du texte.

Remarques pour l'explication :

Comme dans les rapports précédents, nous soulignerons ici non tant des réserves émises sur la prestation des candidats que des remarques visant à permettre aux futurs candidats de bien préparer l'épreuve.

Les extraits de Sartre ont donné lieu aux meilleures explications (16 et 18), tandis que celles consacrées aux sonnets de Du Bellay ont été les moins réussies (06 et 04). Cela s'explique moins par une supposée difficulté de la langue du XVI^e siècle que par une préparation insuffisante et des problèmes de méthode.

Certains candidats ont révélé en effet de vraies lacunes méthodologiques, souvent visibles dès les premières phrases de l'introduction (même quand la lecture du texte était satisfaisante, ce qui a été souvent le cas).

La **situation précise** de l'extrait dans l'ensemble de l'œuvre est un élément indispensable. Rappelons que, dans le cadre de l'explication d'un extrait d'une des œuvres inscrites au programme, la situation du passage dans l'intrigue romanesque, dans le recueil poétique, dans l'évolution dramatique d'une pièce de théâtre ou encore dans l'organisation d'un essai, ne doit pas poser problème et que les candidats ont encore tout loisir, pendant le temps de préparation, de relire les pages qui précèdent et celles qui suivent immédiatement le texte proposé. Cette présentation de la situation a souvent été beaucoup trop rapide. Ainsi le sonnet 89, s'il fait encore partie du massif satirique des *Regrets*, annonce bien sûr déjà la teneur encomiastique de la fin du recueil, ce qui montre la complexité de l'architecture d'ensemble. Dans le même temps, il s'insère dans un groupe de quatre sonnets inspirés du *Roland furieux* de l'Arioste (sonnets 87-90) évoquant l'impossibilité de fuir, mettant sur le même plan les enchanteresses maléfiques de la littérature et les tentations de Rome. Sans une attention précise portée à la situation du sonnet dans l'ensemble du recueil, on peut difficilement comprendre la réorientation éthique et poétique qu'il envisage. De même, il n'est pas indifférent d'avoir à expliquer dans *Julie ou la Nouvelle Héloïse* une lettre entière dont on attend que la place soit commentée dans l'économie générale de l'œuvre, et l'extrait d'une longue lettre dont la présentation doit se faire à plusieurs niveaux d'enchâssements. S'agissant d'écriture épistolaire, on attend également du candidat qu'il s'interroge dans son projet de lecture sur le sens narratif du choix du destinataire comme du destinataire à ce moment précis du développement de l'intrigue. On peut souligner à l'inverse quelques bonnes présentations des textes, comme une mise en perspective d'une scène théâtrale dans *Cyrano de Bergerac* à partir de l'évolution des relations entretenues par les deux personnages ou une réflexion riche sur le sens de l'ouverture d'une nouvelle sartrienne.

De la même manière, l'étude de la **composition** ou de la structure des extraits, de laquelle doit découler une problématique de la manière la plus naturelle possible, a été parfois très insuffisante ; le choix d'une problématique ou d'un axe de lecture est primordial. Qu'il nous soit permis d'insister ici sur le fait que pour être valide, une problématique ne peut être

interchangeable : elle rend compte de la singularité de l'extrait proposé. Les deux sonnets de Du Bellay, en particulier, ont été expliqués vers par vers, mais n'ont pas suscité chez les candidats de remarques sur la structure d'ensemble. Un sonnet n'est ni un bloc ni une suite de vers autonomes, mais un ensemble organique qui joue sur des effets de rupture et de continuité : l'explication linéaire doit permettre des remarques sur l'ensemble du passage et d'interprétation générale, et ne pas se cantonner à des remarques de détail, aussi justes soient-elles. Dans le sonnet 89 par exemple, dont la structure est celle d'une comparaison, les quatrains sont certes liés par le thème du songe, mais l'effet de continuité est amplifié par les échos phoniques et lexicaux, contribuant à confondre fiction et réalité, veille et songe. Alors que le premier tercet développe les conséquences d'une lucidité retrouvée, encore lié aux quatrains par le « Et » conclusif du v. 9, le second quant à lui se détache des vers précédents par un changement d'énonciation et semble remettre en mouvement un « je » lyrique figé par les illusions et les tentations romaines. Les « mouvements » et l'architecture interne du sonnet sont ainsi à commenter avant toute entrée dans le détail des 14 vers. La présentation de la composition d'un extrait de Madame d'Aulnoy a souffert du même travers en s'appuyant surtout sur la succession de scènes de réécriture : la reprise minutieuse du cadre des *Amours de Psyché et de Cupidon* de La Fontaine a empêché une lecture prenant de la hauteur.

Les **problématiques proposées** ont été parfois peu claires, très larges, ne permettant pas de ressaisir les particularités du passage proposé en explication, ou encore psychologisantes plus que littéraires, sur Rousseau notamment. De fait, une problématique bancale ne permet en général pas de cerner par la suite les enjeux narratifs, poétiques ou dramatiques essentiels des textes. On ne saurait donc trop insister sur l'importance d'une introduction solide et pas trop expéditive.

Pour ce qui concerne les difficultés de méthode au cours de l'explication, on peut souligner l'embarras récurrent des candidats face aux **registres littéraires** (qui sont au cœur de l'enseignement du français dans le secondaire). Tandis qu'un candidat parle de « style » satirique chez Du Bellay, une autre ne parvient pas à repérer le lyrisme inhérent à un extrait de Rousseau et semble ignorer le registre élégiaque. Chez un autre encore, c'est le registre didactique qui manque à l'analyse. L'étude approfondie du mélange des registres dans les extraits de *Cyrano de Bergerac* permettait quant à elle un commentaire essentiel sur la profondeur du personnage et de la pièce qui n'a été fait que de manière superficielle dans l'un des deux extraits donnés. Les candidats doivent donc être parfaitement au point sur ces questions-là, comme sur celle des points de vue qui n'ont pas toujours été utilisés à bon escient ni même convoqués dans des extraits narratifs qui s'y prêtaient (pour Perrault par exemple).

Les **figures de rhétorique** sont dans l'ensemble bien relevées par les candidats, mais pas toujours exploitées de manière intéressante : plutôt que la mention de l'aposiopèse dans tel texte de Rousseau, une remarque plus générale sur la ponctuation aurait pu caractériser le lyrisme du passage. Dans *Cyrano*, relever l'épanorthose des v. 510-511 n'a de pertinence que si on la commente dans le sens d'une élévation du niveau de langue par Cyrano dès qu'il s'agit d'évoquer la précieuse Roxane et de faire coïncider la parole et son objet.

Dans plusieurs explications, le jury a relevé un manque d'attention des candidats à la **musicalité et aux rythmes** : rappelons qu'ils ne sont pas l'apanage des textes versifiés. Chez Rousseau, cette étude des composantes sonores et rythmiques de la phrase était fondamentale (un alexandrin blanc, significatif de cette poéticité, figurait dans l'un des extraits). Pour les extraits de Rostand ou les sonnets de Du Bellay, où ce travail était particulièrement attendu, le jury a éprouvé une vraie déception devant l'insuffisance, voire l'absence de remarques sur la versification. Sans pouvoir tout convoquer dans le temps imparti, le candidat doit être en mesure

de commenter de manière approfondie des rimes marquantes (« que j'aimasse / limace » dans *Cyrano*, « salade » / « malade » dans le sonnet 54 de Du Bellay), des phénomènes rythmiques (la coupe lyrique du v. 1 dans le sonnet 89 de Du Bellay, des enjambements), tout en justifiant l'utilisation particulière du vers par l'auteur (le naturel et le prosaïque chez Du Bellay dans le sonnet 54, la manipulation extrême du vers par Rostand).

Deux ou trois candidats ont rencontré quelques vraies **difficultés de compréhension** du sens littéral des textes, chez Du Bellay ou Rousseau. Cela ne tient pas seulement, nous le réaffirmons, à la langue du XVI^e ou du XVIII^e, mais à un manque de préparation ou même parfois à la tentation de chercher des explications trop compliquées. Dans le sonnet 54, le jeu onomastique du v. 1 n'a ainsi pas été compris ni commenté, alors que ce procédé est relativement courant dans les *Regrets* ; la présence incongrue et prosaïque de la « salade », comme l'opposition entre le *negotium* et l'*otium* qui parcourt le texte, n'a pas été mieux commentée. Mise sur le compte d'une « menace » comme « élément satirique », cette salade a surtout révélé un contresens de la part d'un candidat qui a pourtant su voir en conclusion le fonds épicurien et horatien du poème.

La **contextualisation** des textes, littéraire en particulier, a parfois manqué. Ni Mme d'Aulnoy ni Perrault n'ont été présentés dans la querelle des Anciens et des Modernes ; l'intertexte italien dans le sonnet 89 de Du Bellay n'a pas été mentionné, pas plus que le pastiche précieux chez Rostand. Ce travail de contextualisation fait pourtant pleinement partie de l'explication.

En ce qui concerne les **références critiques**, rappelons qu'elles ne sont pas indispensables et qu'elles ne remplacent pas l'appropriation personnelle des textes. Toutefois, lorsque ces références sont bien maîtrisées, elles peuvent bien sûr approfondir le commentaire. Le jury a ainsi pu apprécier une très bonne référence à *Soi-même comme un autre* de Ricoeur et à la distinction opérée par ce dernier entre ipséité et identité, qui est venue naturellement à l'appui du commentaire d'un extrait de « L'Enfance d'un chef ». La mention de Nietzsche à propos d'un extrait de *Cyrano* a été moins convaincante dans son utilisation en ce qu'elle a semblé remplacer le commentaire nécessaire sur les images précieuses du passage et l'étude proprement littéraire de la réplique de *Cyrano* (500-509).

Enfin, les candidats doivent veiller à **bien tout expliciter** : les implicites doivent être formulés ! Des évidences ne sont parfois pas dites, au détriment de l'explication qui doit proposer une interprétation allant du plus simple au plus complexe : des expressions aussi attendues que « quiproquo », « scène d'exposition », « scène d'aveu », n'ont ainsi jamais été prononcées à propos d'extraits de *Cyrano* alors qu'elles constituaient un point de départ nécessaire. Nous insistons donc là-dessus : l'explication concerne en premier lieu le sens littéral du texte. Le jury attend du candidat les explications qu'un élève est en droit d'attendre de son professeur : que sont exactement les Furies ? Qu'est-ce qu'une mégère ? Qu'est-ce qu'une voix « altérée » ?

On notera pour finir les réussites incontestables de certaines prestations : la capacité d'un candidat à articuler son explication autour du commentaire du discours rapporté et des effets produits par cet usage, la pertinence d'un autre à interroger le rôle de l'anecdote dans le récit, l'intuition d'un troisième qui reprend en conclusion sa problématique initiale en faisant passer les personnages au statut de rôles. Enfin, on peut féliciter les candidats dans leur grande majorité pour l'attention portée à leur **expression orale**, tout en rappelant que les formules d'analyse technique comme « réflexion à la P1 » (au lieu de « réflexion à la première personne ») ne sont pas des plus heureuses dans l'exposé.

L'entretien

L'entretien a permis à plusieurs candidats de manifester leur bonne, parfois excellente, connaissance de l'œuvre et de rétablir des oublis. Ces moments d'échange ont donc été dans l'ensemble convaincants, permettant souvent de percevoir déjà derrière *l'ethos* du candidat celui d'un futur enseignant. (Plusieurs candidats, du reste, étaient déjà enseignants). Une fois ou deux pourtant, le jury a déploré une attitude peu adaptée à un oral de concours, soit par une forme de désinvolture soit par un manque de combativité. Sans répéter ce qui a déjà été dit lors de l'explication, l'entretien est un moment privilégié d'échanges, qui ne peut que porter profit : il a vocation à donner au candidat un espace d'explication complémentaire, une possibilité de précision ou de rectification nécessaire. Le jury entend souvent lors de l'entretien des analyses plus fines, des liens explicites qui n'ont pas été portés à sa connaissance durant l'explication. Ce « plaisir du texte » que le jury a en partage avec le candidat pourrait trouver sa place dès la présentation initiale de l'introduction.

Conseils

Les quelques conseils qui suivent croiseront bien des indications données dans les rapports des années précédentes. Ils visent ici à recentrer sur l'essentiel.

Une connaissance précise des œuvres inscrites au programme est requise. Elles ont été travaillées toute l'année et leur fréquentation régulière doit permettre d'éviter toute hésitation sur le nom d'un personnage et toute erreur dans l'identification d'un titre. De manière générale, nous invitons les candidats à ne pas limiter leurs lectures aux œuvres du programme, celles-ci s'inscrivant dans des projets esthétiques plus généraux qu'il importe de connaître et de pouvoir convoquer à bon escient.

L'explication de texte est une épreuve orale qui suppose **une maîtrise des codes de la communication**. Le candidat, futur professeur de lettres, doit s'exprimer dans une langue de bonne facture, ni ampoulée ou obséquieuse, ni relâchée ou vainement soucieuse d'établir une connivence avec ses interlocuteurs. La capacité à dialoguer, à prendre en considération la parole de ses interlocuteurs et de s'y ajuster constitue un atout précieux.

L'ethos des candidats a sa part dans l'évaluation. Le jury les invite à quitter des yeux les lignes de leur brouillon, à regarder l'ensemble des membres du jury, à veiller à être audibles, à instaurer par leur mise et leur attitude, les conditions d'une écoute attentive. Pour cela, qu'ils prennent confiance en eux, assurés de la bienveillance et du respect du jury.

Suggestions bibliographiques complémentaires aux rapports précédents :

Brigitte Buffard-Moret, *Précis de versification*, 3^e éd., Armand Colin, 2017

Pierre Lyaud, *L'explication de texte littéraire à l'oral*, Armand Colin, 2018

Complément :

questions de grammaire française associées à l'explication d'un texte français tiré du programme

Rapport établi par

Véronique Magri
Professeure à l'université de Nice

et

Catherine Nicolas
Maîtresse de conférences à l'université de Montpellier

Après l'explication littéraire, le candidat répond à des questions de grammaire. Il s'agit le plus souvent de questions ponctuelles qui portent sur des identifications morphologiques, des analyses syntaxiques ou lexicales sans difficulté particulière, des points de versification ou d'histoire de la langue : sont ainsi vérifiées la solidité des connaissances grammaticales et les capacités de réaction et d'improvisation du futur enseignant. Le candidat peut prendre un court temps de réflexion avant de répondre aux questions ou même faire part de ses hésitations. En cas d'erreur, un échange avec le jury permet de rectifier son analyse. On renvoie à la même bibliographie que pour les autres épreuves de linguistique.

Exemples de questions posées aux candidats :

Le mot « que » dans la Lettre XXVI de Rousseau, *La Nouvelle Héloïse*.

L'emploi du verbe « être », E. Rostand, *Cyrano*, II, 6, « Puis... je voulais... [...] c'est ce bobo », v. 768-803.

L'emploi du subjonctif, Madame d'Aulnoy, *Gracieuse et Percinet*, p. 56-57, « À peine y fut-elle entrée qu'on ferma les portes [...] et la mirent dehors avec mille injures ».

Le mot « qui » et l'analyse de l'adverbe « heureusement », *Les Regrets*, sonnet 54.

L'étude des pronoms, J.-P. Sartre, *L'Enfance d'un chef*, p. 175, « Qui suis-je ? [...] *je n'existe pas* ».

Les groupes compléments, Perrault, *Contes*, « La Belle au Bois Dormant », p. 192-194, « Il entra dans une grande avant-cour [...] la moitié des choses qu'ils avaient à se dire ».

L'emploi des temps, Rousseau, *La Nouvelle Héloïse*, Lettre XVII, p. 616-617, « Quand je gémissais [...] plus cruel que le mien ».

Les emplois de l'infinitif, Rousseau, *La Nouvelle Héloïse*, cinquième partie, Lettre VII, p. 711-712, « Depuis un mois [...] n'en diffère pas de beaucoup ».

Les déterminants du nom, Rostand, *Cyrano*, I, 5, v. 477-511, p. 115-118, « Mais où te mènera [...] Oui Roxanne ».

L'emploi des guillemets et des italiques, Sartre, *Erostrate*, p. 79-80, « Les hommes, il faut les voir d'en haut [...] Je les aurais tués ».

Expliquez la construction syntaxique des vers 1-4, Du Bellay, sonnet 89, p. 101.

Explication d'un texte grec ou latin tiré des œuvres du programme

Rapports établis par

Pascal Luccioni
Maître de conférences à l'université Lyon III

et

Christian Nicolas
Professeur à l'université Lyon III

Première partie : grec (*rapporteur : Pascal Luccioni*)

L'oral sur programme concernait cette année, pour la partie grecque, cinq candidats ; les sujets étaient les suivants :

Pindare, *Première Olympique*, v. 54-88.

Isocrate, *Panathénaique*, § 79-83.

Platon, *République*, 372a-e.

Platon, *République*, 379b-380a.

Eschyle, *Perses*, v. 739-772.

Pour cette épreuve, le candidat dispose de 2 heures de préparation, d'une édition unilingue de l'œuvre, d'un dictionnaire et d'ouvrages usuels. L'explication, d'une durée de 30 minutes, comporte une brève introduction, une lecture du texte, sa traduction par groupes de mots organiques et un commentaire linéaire ou composé. Elle est suivie de questions de grammaire normative (10 minutes) et d'un entretien consacré à l'ensemble de l'épreuve (10 minutes).

Les notes données aux cinq candidats qui ont préparé l'épreuve d'explication grecque sur programme vont de 02 à 16/20. Avec 8,8, la moyenne de l'épreuve est cette année très inférieure à ce qu'elle était les deux années précédentes. À l'exception d'une traduction remarquable de la *République*, malheureusement suivie d'un commentaire trop succinct, les candidats n'ont guère su traduire les textes proposés, et n'ont donc pas pu les expliquer de manière satisfaisante.

Les quelques conseils que nous pourrions souhaiter donner aux candidats ne sauraient prétendre à l'originalité : les textes doivent avoir été vus pendant l'année, et la traduction doit être fluide. Bien souvent, c'est dès le moment de la lecture du texte que l'on repère une connaissance approximative de l'auteur au programme, voire du grec en général. Il faut donc essayer de mettre le ton et de lire avec soin ; rappelons en passant que les enclitiques forment un ensemble phonétique avec le mot qui les précède (et non avec celui qui les suit !). Après la traduction, le commentaire doit montrer non seulement que le candidat saisit les enjeux du texte proposé dans le contexte plus large de l'œuvre au programme, mais encore qu'il est capable de faire des remarques de détail sur le style et le vocabulaire utilisé.

Dans tous les cas, les remarques ou questions des membres du jury n'ont pas pour fonction de mettre le candidat en difficulté, mais de lui permettre d'affiner ou de reprendre un point de sa traduction ou de son explication ; ce moment de dialogue a donc toute son importance. Il faut essayer de saisir les « perches » qui sont tendues.

Enfin, les questions de grammaire normative doivent donner au jury une idée de la familiarité du candidat avec la grammaire grecque : les temps primitifs du verbe ἔχω, par exemple, ou la déclinaison de πατήρ, ne devraient donner lieu à aucune hésitation.

Liste des textes proposés avec les questions de grammaire qui ont été posées.

Platon, *République* 372a sqq.

1. σκεψώμεθα 372a : rôle du subjonctif ici ? Quel mode aurait-on employé à la P5 ? Quelle aurait été la forme ?
2. θέρους (372a) : décliner ce substantif.
3. ἐστεφανωμένοι (372b) : quel est le temps du participe ? Conjuguez, pour ce verbe, ce temps à l'indicatif. Donnez-en l'infinitif.
4. διάγοντες (372d) : temps primitifs de ce verbe ?
5. ἄν ... ἐχόρταζες (372d) : quel est le rôle de la particule ἄν ici ?

Platon, *République* 379b sqq.

1. Ἄρ' οὐκ ὃ μὴ βλαβερόν βλάπτει; (379b) : expliquer le choix de la négation μή.
2. ἀμαρτάνοντος (379d) : temps primitifs de ce verbe ?
3. κατακείαται (379d) : expliquer la désinence. Quelle forme aurait-on en grec attique du IV^e siècle ?
4. ᾧ δ' ἄν μή (379d) : Quelle est la forme verbale sous-entendue ? À quel mode ? Pourquoi ?

Eschyle, *Perses*, vv. 739-772.

1. σχήσειν (746) : temps primitifs de ce verbe ? justifier l'emploi du temps de l'infinitif.
2. παῖδ' (751) : décliner le substantif (sg. et pl.).
3. μή ... γένηται (751-752) : justifier l'emploi de μή, le mode et le thème temporel du verbe.
4. ἔφνυ (772) : conjuguer cette forme (P1 à P6). Donnez-en l'infinitif.

Pindare, *Première Olympique* 54-88

- 1- βαλεῖν (58b) : analyser la forme, donner l'infinitif correspondant et les temps primitifs du verbe (à l'actif).
- 2- πατρός (70) : décliner le mot.
- 3- Exposer la syntaxe de l'ordre et de la défense (en donnant des exemples pris dans le texte si possible).
- 4- Analyser la proposition τά κέ τις ἀνόνημον γῆρας ἐν σκότῳ καθήμενος ἔψοι μάταν (82) en justifiant le mode employé.

Isocrate, *Panathénaique*, § 79-83

- 1- καταστάς (§ 80) : analyser la forme, puis donner l'infinitif et l'indicatif (1^e pers. du sing.) correspondants.
- 2- ἀφέντας (§ 79) : analyser la forme, puis donner l'infinitif et l'indicatif (1^e pers. du sing.) correspondants.
- 3- ἅπαντες (§ 82) : décliner aux trois genres (pluriel uniquement).
- 4- Expliquer la forme et justifier l'emploi des négations du texte.

Seconde partie : latin (*rapporteur : Christian Nicolas*)

La commission de latin a entendu 6 explications latines sur programme, notées de 02 à 17/20. La moyenne de l'épreuve s'établit à 9,17/20.

Rappelons que le candidat dispose de 2 heures de préparation, d'une édition unilingue de l'œuvre, d'un dictionnaire latin-français et d'ouvrages usuels. L'explication, d'une durée de 30 minutes, comporte une brève introduction, une lecture du texte, sa traduction par groupes de mots organiques et un commentaire linéaire ou composé. Elle est suivie d'une interrogation de grammaire normative d'une durée de 10 minutes et d'une reprise qui, par souci d'équité, n'excède jamais 10 minutes, que le candidat ait, ou non, épuisé son temps de parole. Le jury peut choisir de poser les questions de grammaire dès que le candidat a terminé d'expliquer le texte ou bien après la reprise : il ne faut en tirer absolument aucune conclusion.

Toutes ces phases comptent : l'introduction, qui présente le texte dans son contexte et annonce la problématique retenue et la méthode choisie pour expliquer le passage ; la lecture, que le jury interrompt le plus souvent en cours de route, après avoir évalué la manière de lire, première impression donnée sur les compétences de latiniste du candidat ; la traduction, sur l'importance de laquelle il n'y a pas lieu de s'appesantir ; le commentaire, qui doit montrer, outre des capacités d'analyse et de finesse, une connaissance profonde de l'œuvre au programme et qui se termine, comme il se doit, sur une conclusion.

Une très bonne explication émane toujours d'un candidat ou d'une candidate qui : 1. gère bien son temps et a une prestation équilibrée qui tend vers les 30 minutes, sans cette lenteur peut-être stratégique lors de la traduction, visant à masquer la brièveté du commentaire ; 2. fait une lecture précise, qui ne bute pas sur des mots et les groupe de bonne façon ; 3. traduit finement et de façon fluide, en groupant les mots latins en fonction de la traduction française ; 4. fait une explication linéaire ou un commentaire composé intéressant, judicieux, nourri d'une solide connaissance de l'œuvre et de ses enjeux et qui laisse la place, éventuellement, à des remarques traductologiques permettant de préciser l'option choisie dans la traduction déjà proposée ; 5. répond de façon réflexe aux questions de grammaire ; 6. utilise les questions de la reprise pour améliorer la traduction et le commentaire. Ce candidat idéal se croise à chaque session, mais rarement. On peut néanmoins obtenir une note convenable pour peu qu'on satisfasse à une partie au moins de ces exigences.

Pour la reprise et les questions de grammaire, on peut se reporter aux conseils donnés plus bas dans le rapport sur l'improvisée latine : mêmes causes, mêmes effets.

Pour les questions de grammaire, comme on verra ci-dessous ainsi que dans le rapport de l'épreuve improvisée, on attend des candidats qu'ils sachent manier solidement et spontanément un syntagme suivant deux flexions différentes, type *bonus agricola* ; rappelons que les quatrième et cinquième déclinaisons font partie du stock ; le maniement des démonstratifs, indéfinis (*nullus, alter* etc.), anaphoriques fait partie du lot commun, ainsi que celui de quelques substantifs atypiques (*domus, uis...*) ; pour les verbes, le jury sait se contenter de connaissances réflexes sur les verbes les plus fréquents, dont font partie de nombreux spécimens atypiques (*uolo, nolo, malo, fero*, les composés de *sum*, etc.). Pour la partie de syntaxe, on peut s'attendre aux incontournables emplois des subordonnants (*ne, quin, ut...*), mode des relatives, systèmes hypothétiques, etc. Et la scansion dactylique, dès que le texte (programme ou improvisé) s'y prête, fait presque toujours systématiquement l'objet d'une question.

Les textes proposés cette année comportaient tous environ 35 lignes ou vers, la longueur variant selon la difficulté. En voici la liste, assortie des questions de grammaire qui ont été soumises aux candidats :

Augustin, 3.2.3 (fin, à partir de *Neque enim nunc non miseror*) - 4 (jusqu'à *deus meus* ?).

Questions : décliner *nonnullus dolor* ; identifier la forme *mallet*, donner ses temps primitifs, conjuguer le verbe au présent, au futur et à tous les temps du subjonctif ; syntaxe du gérondif et de l'adjectif verbal ; les relatives au subjonctif.

Catulle, 68.1-36.

Questions : décliner à tous les cas *fortuna casuque* ; identifier la forme *abstulit*, donner ses temps primitifs, conjuguer le verbe au présent et à tous les temps du subjonctif ; les natures et emplois de *quod* ; scansion des vers 9-10.

Tite-Live, 5.21.1-10.

Questions : décliner à tous les cas *scenae gaudentis* ; identifier la forme *ferrent*, donner ses temps primitifs, conjuguer le verbe au présent passif, à l'impératif actif, au subjonctif parfait actif ; décliner *quisque* et expliquer ses emplois ; les emplois du réfléchi.

Tite-Live, 5.53.3-9.

Questions : décliner à tous les cas *tota urbs* ; identifier la forme *malitis*, donner ses temps primitifs, conjuguer le verbe au présent, à la P1 de tous les temps de l'indicatif et du subjonctif ; emplois de *ut* ; les emplois du subjonctif en indépendante.

Virgile, *Aen.* 8.233-267.

Questions : décliner le syntagme *domus opportuna* ; identifier *soluit* et donner ses temps primitifs, et conjuguer le verbe à l'indicatif présent, imparfait, futur, au subjonctif présent, imparfait et parfait ; *ut (...)* *incumbebat* : rappeler les valeurs de *ut* ; scander le vers 240.

Virgile, *Aen.* 8.678-713.

Questions : décliner le syntagme *illam patentem* ; identifier *sequitur* et donner ses temps primitifs, conjuguer le verbe à l'indicatif présent, imparfait, futur et au subjonctif présent et imparfait ; *credas* : justifier l'emploi et donner d'autres structures qu'on pourrait traduire par « on » ; scander les vers 701-702.

Leçon de linguistique

Première partie : option A – ancien français et français moderne (rapporteurs : Véronique Magri et Catherine Nicolas)

Sujets proposés

Analyser et classer les épithètes dans le texte extrait de Edmond Rostand, *Cyrano de Bergerac* [1897], Gallimard, Folio classique, n° 3246, 1999, Acte IV, scène III, p. 304-305, à partir de « j'ai faim » jusqu'à « c'est toute la Gascogne » (v. 1781-1804)

Analyser et classer les infinitifs dans le texte extrait de Jean-Jacques Rousseau, *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, Première partie, lettre LXIII, [1761], Paris, Flammarion, GF, n° 1603, 2018, p. 214-215, depuis « Tout ce que tu avais prévu, ma chère » jusqu'à « que la colère et l'indignation ne pourraient soupçonner ! ».

Analyser et classer les propositions subordonnées dans le texte extrait de Jean-Jacques Rousseau, *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, Première partie, lettre XIII, [1761], Paris, Flammarion, GF, n° 1603, 2018, p. 88-89, depuis « Je vous le disais bien, que nous étions heureux » jusqu'à « ce que je ne demandais pas ».

Analyser et classer les emplois de SI et SE dans le texte extrait de la *Mort Artu*, éd. Hult, Le Livre de Poche, « Lettres Gothiques », 2009, p. 318 à 324, depuis « Que ferons nos » jusqu'à « lor doinst joie a toz ».

Actuel et virtuel dans le texte extrait de la *Mort Artu*, éd. Hult, Le Livre de Poche, « Lettres Gothiques », 2009, p. 374 à 378, depuis « A l'endemain que li rois » jusqu'à « quidier en nule maniere ».

Cette question est similaire à la question de grammaire de synthèse proposée à l'écrit, avec autant de sujets sur le texte médiéval que sur les ouvrages modernes. Les recommandations sont identiques. Les exposés témoignent le plus souvent d'un manque de préparation de l'épreuve. On insistera, comme pour l'écrit, sur la nécessité de lire les ouvrages de grammaire cités en bibliographie et l'établissement de fiches préalables qui aident à l'assimilation des connaissances. Des erreurs d'analyse grossières pourraient ainsi être évitées.

On rappellera que l'étude linéaire des occurrences est proscrite et qu'est attendue, au contraire, une analyse classée et argumentée. L'attention au corpus et à la variété des cas représentés dans le texte doit être un premier point d'appui pour les candidats. Après une introduction qui définit la notion à étudier, établit le corpus en discutant d'éventuels cas problématiques, annonce et justifie le plan d'étude, l'exposé pourra se consacrer aux occurrences classées et les commenter avec précision et finesse. Le commentaire d'un cas problématique sera toujours le bienvenu, même si, dans la discussion, une réponse s'impose finalement.

Les définitions se précisent par analogie et comparaison avec d'autres catégories. La fonction épithète pouvait ainsi être mise en parallèle avec l'apposition et convoquer des critères

définitoires distinctifs. L'étude de l'épithète doit d'une part observer les différentes parties de discours qui peuvent occuper cette fonction dans la phrase et discuter ensuite, dans le cas de l'adjectif, son origine morphologique, son positionnement par rapport au nom (épithète liée ou détachée), sa place à la gauche ou à la droite du nom dans le cas d'une épithète liée. Il est attendu que le candidat puisse commenter cette place en croisant des critères d'ordre rythmique, syntaxique et sémantique. Enfin, l'apport sémantique de l'épithète au nom doit faire l'objet d'une analyse – épithète déterminative ou accessoire.

La question qui mettait en parallèle actuel et virtuel appelait explicitement à la confrontation des deux notions afin d'en préciser la définition en s'aidant des travaux de Guillaume ou de Moignet par exemple. La difficulté était ensuite de trouver des lignes de force pour présenter les différents aspects de la question sans se perdre dans un immense catalogage de tous les emplois de tous les tiroirs verbaux ou de toutes les occurrences de substantif sans article. L'important est aussi de montrer au jury des capacités de synthèse attendues d'un futur enseignant.

Pour les infinitifs, on attend que les candidats commencent à replacer ce mode dans la catégorie des modes en les distinguant entre eux et en affinant progressivement les distinctions. Les modes non personnels et non temporels s'opposent aux modes personnels (indicatif et subjonctif). La comparaison entre infinitif et participe doit conduire à poser que l'infinitif partage des propriétés verbales et nominales.

L'examen des occurrences du texte peut alors se servir de ce fonctionnement de l'infinitif et porter attention en particulier aux cas de périphrases verbales à définir précisément.

La question qui associait SI et SE appelait une définition conjointe des deux termes qui analyse à la fois leur différence et la continuité possible de leurs emplois. La dimension diachronique apportait des éléments de discussion utiles.

Enfin, on attend pour les subordonnées que divers classements soient proposés et discutés avant d'en choisir un. L'analyse des différentes subordonnées doit être précise et ne pas omettre la justification du mode employé.

Pour toutes les questions, on ne dira jamais assez que la distinction des plans sémantique et syntaxique fait partie des attendus *a minima*.

Seconde partie : option B – grec et latin **(rapporteurs : Pedro Duarte et Julien Du Bouchet)**

Déroulement de l'épreuve

Le candidat tire au sort un sujet, soit de linguistique grecque, soit de linguistique latine. Une seule question est proposée, portant sur un ou plusieurs domaines de la linguistique (phonétique, morphologie, syntaxe, lexicologie et sémantique, énonciation et pragmatique). Cette question doit être traitée à propos d'un passage tiré du programme restreint. Le candidat a deux heures de préparation, avec la possibilité de consulter les dictionnaires de langue usuels Bailly et Gaffiot. L'oral dure 50 minutes : 30 minutes d'exposé pendant lesquelles le candidat traite la question (il ne doit pas commencer par lire ni traduire le texte à voix haute) et 20 minutes de reprise au maximum. Au cours de celle-ci, le jury revient sur ce qu'a pu dire le candidat et lui pose des questions destinées à lui permettre d'améliorer sa prestation ou d'aller plus loin. C'est un moment que les candidats ne doivent pas négliger, car un bon entretien ne peut que leur être bénéfique.

Attentes du jury

Les exigences scientifiques sont comparables à celles qui prévalent pour l'écrit, puisque la question porte sur les mêmes domaines : les candidats doivent connaître parfaitement les textes au programme et les manuels scientifiques traditionnels, mais aussi plus récents. Cependant, comme il s'agit d'épreuves d'admission, le jury attend encore plus de précision et de maîtrise. Pour ce qui est de la présentation de la matière, il n'y a pas de plan tout fait, car le candidat doit plutôt savoir s'adapter au sujet qui lui est proposé. Dans nombre de sujets - particulièrement en phonétique et en morphologie -, sauf si le sujet ne s'y prête pas ou sauf indication contraire de la part du jury, il est recommandé d'envisager la question selon les deux perspectives synchronique et diachronique. En syntaxe, il convient avant tout d'opérer une analyse synchronique des occurrences présentes dans le passage proposé, tout en situant les faits linguistiques commentés dans leur état de langue, que le candidat a intérêt à rappeler très brièvement. Le jury souhaite également une présentation ordonnée et une prise en considération précise du passage donné : celui-ci ne doit pas servir de prétexte à la récitation sans intérêt d'un savoir appris par cœur. En matière de reconstruction diachronique ou de théorie syntaxique, le jury n'a aucune préférence doctrinale, mais souhaiterait que les candidats, sur les points débattus, citent davantage leurs sources (ou à défaut se montrent prudents), afin de ne pas présenter leur explication comme une vérité absolue.

Le jury tient également compte, dans sa notation, de la qualité de la prestation dans son ensemble. L'usage du tableau est particulièrement bienvenu dans une leçon de linguistique, surtout pour les explications diachroniques, mais il faut savoir écrire lisiblement, de manière précise et ne pas effacer trop vite. Il convient de ne pas jeter au tableau çà et là quelques bribes d'explication : il est ainsi conseillé de réserver une partie du tableau pour le plan (par exemple, la partie gauche du tableau), une autre pour les formes et leur explication. Le jury est sensible à la qualité de la relation établie par le candidat avec son auditoire : il n'est guère apprécié que quelqu'un parle faiblement ou trop vite, ou encore évite le regard des membres du jury. Sont au contraire valorisées les prestations où le candidat sait s'adresser au jury et l'entraîner avec lui. Le jury rappellera à ce titre que le concours d'agrégation constitue avant tout un concours de recrutement des enseignants et que des qualités de clarté de l'exposé sont légitimement attendues. Il faut également savoir gérer le temps de l'exposé oral : ne pas s'arrêter trop tôt, ne pas dépasser et ne pas avoir besoin d'accélérer le rythme à la fin de la prestation orale en raison

du retard pris au début de l'exposé. Ce résultat suppose évidemment de l'entraînement.

Bilan de la session 2022

La moyenne des six leçons entendues cette année en option B s'établit à 9,33/20. Le jury a eu le plaisir d'entendre deux exposés de linguistique véritablement bons, qui ont obtenu respectivement 15/20 et 14/20. Deux autres leçons, notées 10/20 et 11/20, présentaient assurément des qualités, mais aussi des lacunes et/ou des approximations, mais le résultat final est appréciable. Enfin deux exposés ont obtenu deux notes plus basses : une prestation notée 4/20 en raison d'un manque important de construction du propos ; une prestation notée 2/20 en raison du traitement très partiel et incorrect de la question posée. Il est essentiel à cet égard de bien percevoir ce qui est demandé dans le sujet, tel qu'il est formulé. Une lecture trop rapide de l'énoncé peut entraîner un hors-sujet partiel, par l'introduction d'éléments qui ne sont pas en lien direct avec le sujet : toute connaissance exprimée doit servir à traiter le sujet proposé, sans être gratuite, par une forme d'érudition qui deviendrait intempestive. À cet égard, les candidats doivent toujours se demander si ce qu'ils présentent porte bien sur le sujet : si cela n'est pas si manifeste de prime abord, il faut soit expliciter la motivation du parallèle ou de la précision apportée, soit renoncer à une information qui relève, en définitive, du hors-sujet.

Il convient de bien identifier le sujet proposé et notamment les approches retenues. Négliger l'un des aspects du sujet implique subséquemment un traitement biaisé de la question posée : le jury ne manquera pas de revenir sur le point qui a été omis, mais considérera d'emblée son absence comme une faute.

Certains candidats ont fait preuve de connaissances précises, voire pointues, sur certains faits de langue, qui sont appréciables et appréciées pour la leçon de linguistique : par exemple, en morphologie verbale, solide connaissance des ouvrages de référence de Meiser, des travaux de Narten, comparaisons pertinentes avec d'autres langues indo-européennes. Il faut toujours veiller à ce que ces connaissances ne fassent pas perdre de la clarté à l'exposé au profit de l'érudition. Il convient à cet égard de rappeler que c'est la maîtrise des connaissances fondamentales, mises en lumière à l'aide du passage proposé à l'étude, selon un exposé clair, qui constitue en premier lieu l'attente du jury.

Le temps d'échange avec le jury doit toujours être perçu avec confiance : les questions posées par le jury, bienveillant, doivent permettre de creuser un point, de corriger une erreur, d'approfondir un aspect de la question peu ou pas traité. Cette partie de la prestation orale ne peut que rapporter des points au candidat, dès lors que ce dernier sait saisir cette opportunité. En tout état de cause, elle ne le dessert pas.

Conseils aux futurs candidats

Autant que possible, les entraînements à l'oral constituent la préparation la meilleure possible pour se confronter à la réalité de l'épreuve : temps de préparation, analyse d'un sujet avec un texte d'étude, restitution de ses connaissances dans le temps contraint de la prestation orale, etc. À défaut de pouvoir passer des oraux blancs, les futurs candidats sont invités à jouer le jeu en préparant une épreuve dans le temps imparti et en se chronométrant pour avoir une première appréciation de leur travail dans ces conditions de l'épreuve.

La syntaxe reste sans doute le domaine linguistique où de nombreux candidats révèlent davantage de fragilités, tant par leur manque de connaissances que par leurs lacunes méthodologiques : difficile problématisation d'une question de syntaxe, plan mal assuré voire absence de plan, caractère souvent étique des analyses proposées. Il leur est ainsi conseillé d'accentuer leur travail en syntaxe, en lisant les ouvrages de référence pour enrichir leur culture linguistique en la matière.

Liste des sujets

1. Grec

ISOCRATE, *Panathénaïque*, § 79-80 (Οὐ μόνον δ' ἐπὶ τούτοις... τῆς ἐκείνου φύσεως καὶ δυνάμεως) : Étude synchronique et diachronique des sons notés par les graphèmes ε, ει, η (hormis η, avec iota souscrit).

PINDARE, *Olympiques*, VI, 90-105 (Ἔσσι γὰρ ἄγγελος ὀρθός... ἀεξ' εὐτερπὲς ἄνθος) : Morphologie et syntaxe du génitif.

PLATON, *République*, II, 361a-d (ἔτι δὲ ἐὰν ἄρα πῆ σφαλῆ... ὀπότερος αὐτοῖν εὐδαιμονέστερος) : La formation des thèmes de présent.

2. Latin

CATULLE, *Poésies* 62, 1-29. Les adverbes : analyse morphologique et étude des emplois. Approches diachronique et synchronique.

TITE-LIVE, *Histoire romaine* V, 2, 3-12. Le discours rapporté : études morphosyntaxique et énonciative.

VIRGILE, *Énéide* VIII, v. 314-344. Formation des thèmes de *perfectum* et étude des formes verbales construites sur ces thèmes (morphèmes et désinences verbales). Approches synchronique et diachronique.

Explication improvisée d'un texte grec ou latin

Rapports établis par

Pascal Luccioni
Maître de Conférences à l'Université Lyon III

et

Christian Nicolas
Professeur à l'université Lyon III

Première partie : grec (*rapporteur : Pascal Luccioni*)

Les candidats disposent de 45 minutes de préparation sans dictionnaire. Les textes proposés sont, chaque année, des « classiques », sans exclusive ; leur longueur est d'une vingtaine de lignes ou vers. Après lecture du texte, le candidat dispose de 15 minutes pour présenter sa traduction. Le jury dispose de 10 minutes pour reprendre la traduction, et de 5 minutes pour des questions de grammaire normative (l'ordre de ces deux moments n'est pas contraint).

Les textes proposés cette année étaient extraits de deux pièces d'Aristophane, *Les Acharniens* et *Les Nuées* : *Ach.* 134-154 ; *Ach.* 280-301 ; *Ach.* 414-434 ; *Nuées* 60-79 ; *Nuées* 746-765 ; *Nuées* 1321-1341.

Les notes données cette année aux six candidats qui ont tiré le grec pour l'improvisé allaient de 2 à 20 : on ne saurait mieux dire le caractère discriminant de l'épreuve qui nous occupe. La moyenne de l'épreuve, 12 sur 20, a été tirée vers le haut, si l'on peut dire, par deux excellentes prestations. Le candidat qui a obtenu la meilleure note a traduit sans contresens, et pratiquement sans erreur un texte d'Aristophane, et a répondu sans hésiter à toutes les questions de grammaire qui lui étaient posées. Les notes les plus basses sont attribuées lorsque les candidats donnent au jury le sentiment qu'ils n'ont aucune familiarité avec la langue. Cette impression peut être confirmée, ou infirmée, au cours de l'interrogation de grammaire normative qui suit.

Les textes proposés peuvent contenir quelques difficultés de vocabulaire : celles qui paraissent au jury pouvoir constituer un obstacle pour les candidats sont élucidées en note. Les candidats sont invités à traduire le texte sans se « bloquer » sur telle ou telle difficulté, et à essayer de deviner le sens des mots qui leur échappent, d'après leur contexte ; la reprise sert notamment à aider les candidats à retrouver ou à préciser le sens de tel ou tel mot sur lequel ils auraient buté.

Les questions de grammaire normative qui sont posées sont banales, qu'il s'agisse de morphologie ou de syntaxe, et tout candidat qui a travaillé sa grammaire pendant l'année peut y répondre.

On ne saurait trop encourager les candidats à se préparer à cette épreuve, en particulier en pratiquant très régulièrement l'exercice de lecture / traduction rapide et contrôlée que l'on désigne parfois sous l'appellation de « petit grec ».

Questions de grammaire :

Aristophane, *Ach.* 134-154.

1. ἠγωνίζετο (140) : conjuguer cette forme verbale (P1 à P6).
2. φαγεῖν (146) : donner les temps primitifs de ce verbe.
3. ὄμοσε (148) : donner l'infinitif et le participe correspondant à cette forme.
4. ὥστε... ἔγραφ' (144) et ὥστ' ... ἐρεῖν (149) : expliquer quelle est la valeur de ces deux constructions de ὥστε.

Aristophane, *Ach.* 280-301 :

1. προδότα (290) : décliner ce substantif.
2. ἐσπείσάμην (292) : conjuguer cet aoriste.
3. κατατεμῶ (301) : donner les temps primitifs de ce verbe.
4. La syntaxe de la défense en grec.

Aristophane, *Ach.* 414-434 :

1. λέξαι (416) : de quel verbe vient cette forme ? quelle autre forme d'aoriste aurait-on pu avoir en attique ?
2. ἦν κακῶς λέξω (417) : valeur du subjonctif dans cette subordonnée ?
3. δυσπινῆ (426) : décliner cet adjectif (δυσπινής) au singulier (m./f. et n.).
4. δός (431) : conjuguer cet impératif à l'aoriste et au présent.
5. λαβέ (434) : donner les temps primitifs de ce verbe.

Aristophane, *Nuées* 60-79 :

1. Décliner ὑπερφυῆς aux trois genres (singulier et pluriel).
2. Analyser la forme ξυνέβημεν (v. 67).
3. Analyser la construction de : ἦν ἦν ἀναπέισω τουτονί, σωθήσομαι (v. 77).
4. Exposer la syntaxe du subjonctif.

Aristophane, *Nuées* 746-765 :

1. Décliner ὁ γέρων (746).
2. καθέλοιμι (750) : analyser la forme, donner l'infinitif et le participe correspondants, ainsi que les temps primitifs du verbe simple (à l'actif).
3. Exposer la syntaxe de αὐτός.
4. Analyser la construction des vers 749-752, puis exposer la syntaxe du conditionnel.

Aristophane, *Nuées*, 1321-1341 :

1. κρείττον' (1337) : décliner le mot aux trois genres.
2. Ὅραθ' (1326) : analyser la forme, donner l'infinitif et le participe correspondants, ainsi que les temps primitifs du verbe (à l'actif).
3. χαίρω πόλλ' ἀκούων καὶ κακά (1329) : justifier le καί.
4. Exposer la syntaxe du participe, en donnant des exemples dans le texte.

Seconde partie : latin (*rapporteur : Christian Nicolas*)

La commission de latin a entendu 5 explications latines hors programme (couramment appelée « improvisée latine »), notées de 03 à 16/20. La moyenne de l'épreuve, qui s'établit à 8,8/20, est plutôt faible cette année. On peut ainsi être déçu que tel candidat ne connaisse pas le sens de *copia* et *inopia*, servis ensemble dans une phrase à parallélisme manifeste et qui devaient (outre leur fréquence suffisante) chacun aider à interpréter l'autre ; de même *dispari*, dans un syntagme *dispari gradu*, ne devrait pas être pris pour un infinitif.

Signalons que si les textes émanent tous, pour chaque session, du même auteur et (le cas échéant) de la même œuvre ou type d'œuvres (ainsi toutes les *Consolations* de Sénèque cette année), et sont calibrés pour fournir un texte de longueur équivalente (en l'espèce autour de 160 mots), ils ne sont pas toujours de difficulté équivalente. Le jury sait reconnaître les textes ou les passages plus difficiles et aménage en fonction de ce critère son évaluation. La contrepartie est qu'il ne faut pas trop se tromper sur un texte plutôt facile. Inversement, se tirer correctement d'affaire sur un texte plus difficile est l'assurance d'une bonne note.

La préparation s'effectue en 45 minutes, sans dictionnaire ni usuels. Le sujet comporte un titre explicite et/ou un chapeau et, éventuellement, la traduction de quelques mots jugés rares ou dont le sens est inhabituel. Le candidat doit exploiter toutes ces informations pour s'aider à contextualiser et, partant, à interpréter tel ou tel mot dont il ne retrouve pas le sens. En l'absence de dictionnaire, le candidat est invité à faire preuve de clairvoyance : pour retrouver le sens d'un mot, on peut analyser les morphèmes dont il semble fait, faire des variations de préfixe ou de suffixe jusqu'à ce que cela amène sur un terrain connu, soit en latin soit en français, puis, enfin, l'interpréter dans le contexte ; au pire on aura échoué à masquer une ignorance, au mieux, on aura réussi à combler une lacune.

L'explication, d'une durée de 15 minutes, comporte la lecture du texte (souvent interrompue par le jury) et sa traduction par groupes de mots organiques. On rappelle que le candidat ne doit proposer qu'une seule traduction et éviter les flottements. Le jury dispose de 5 minutes pour l'interrogation de grammaire normative. La reprise de la traduction n'excède pas, elle, 10 minutes. Elle peut se faire indifféremment avant ou après les questions de grammaire et le candidat ne doit rien supposer de l'ordre des événements, qui ne préjuge en rien de sa prestation, mais qui obéit à une stratégie *ad hoc* de l'interrogateur ou de l'interrogatrice.

La lecture est déjà un élément d'évaluation. Elle doit se faire sans achopper sur les mots (par exemple veiller à ne pas prononcer les mots en *-tia* ou en *-tio* « à la française ») et en montrant déjà, par le groupement qui est fait des syntagmes, une première interprétation du texte. Rappelons que l'agrégation est un concours de recrutement de professeurs et que la lecture oralisée de grands textes français, latins et grecs est une compétence essentielle du métier. Les candidats doivent prendre le temps de cette lecture posée et attentive, que le jury interromp en général après deux ou trois phrases, qui suffisent à se faire une idée de la maîtrise de l'exercice par le candidat.

Vient ensuite la traduction. Elle doit se faire par groupes de mots cohérents, pris selon l'ordre de la syntaxe française. Voici un exemple de ce qu'on peut faire à cet égard sur un segment comme *non gemmae te, non margaritae flexerunt* : « *te*, toi, *gemmae*, les pierres précieuses, *margaritae*, les perles, *non flexerunt* ne t'ont pas détournée ». L'*actio* doit être constante : il faut se rendre audible même sur les passages qu'on pense ne pas avoir bien interprétés ; en tout état de cause, le jury demandera une reformulation de ce qui n'a pas été perçu distinctement. On peut, le cas échéant, demander un mot de vocabulaire et réorchestrer mentalement et dans l'instant, sur cette indication, une construction ou une interprétation ; le jury est favorablement sensible à cette réactivité spontanée.

La reprise est effectuée par un interrogateur particulier. Ce dernier, avec ses autres collègues de la commission, a pour unique mission d'aider le candidat ou la candidate, selon une méthode maïeutique, à améliorer son premier jet. Il est très important d'être réactif, attentif aux questions (simples et sans pièges) qui sont posées dans le but de faire sauter un verrou ; il est productif de répondre vite, de manière à laisser le plus de place possible à une ou deux reprises de plus. De fait, le jury n'a en général pas le temps de revenir sur la totalité des imprécisions et va au plus important. Si l'on se reprend vite, on peut annuler un contresens et garder encore du temps pour la prochaine reprise. De proche en proche, on ne peut que faire monter la note en corrigeant le plus possible de ses premières erreurs. Il faut tenter de comprendre où mène la question posée. Sur un segment, difficile, comme *O fortunatiorem Marcellum eo tempore quo exsilium suum Bruto approbavit, quam quo rei publicae consulatum !*, la candidate, invitée à rappeler la construction du comparatif qu'elle a bien reconnu, signale *quam...* et néanmoins ne voit pas suffisamment le rapport entre la question et le texte à reprendre. Dans le même ordre d'idée, on a trouvé parfois les candidats assez peu capables de revenir pleinement sur leur traduction : ainsi tout en reconnaissant que ce *quod* est, en définitive, un pronom relatif qui développe ce *id*, la reprise de la traduction continue à faire intervenir un « parce que », qui cache le même *quod* objet du blocage...

Les questions de grammaire, en général au nombre de 4 ou 5, sont des questions de grammaire scolaire et normative ; on n'attend pas une réponse de linguiste mais de latiniste. Sur ces questions, il y a généralement de la morphologie nominale (par exemple il s'agit de décliner solidairement *dux quidam* à tous les cas du singulier et du pluriel), de la morphologie verbale (par exemple identifier une forme verbale, donner les temps primitifs correspondants, varier les voix, mode, temps, etc.), de la syntaxe (par exemple, toujours en rapport avec le texte, expliquer les systèmes hypothétiques ou la syntaxe de *ut*). Ici aussi, dans les cinq minutes imparties, il faut veiller à aller le plus vite possible et montrer des connaissances réflexes ; prendre le temps d'écrire la question et la réponse fait faible impression.

Bref, nous conseillons aux candidats de bien se réappropriier les bases de la grammaire latine et du lexique usuel (par exemple le *Précis de grammaire des lettres latines* de R. Morisset, J. Gason, A. Thomas, E. Baudiffier ou la *Grammaire latine complète* de L. Sausy) puis de se faire confiance.

Les sujets de la session 2022 étaient les suivants :

Sénèque, *Consolation à Helvia*, 9.4-6 (de *Brutus à Caesar erubuit*).

Questions : décliner l'indéfini *aliquis* ; identifier la forme *rediturus esset* et en justifier l'emploi, mettre le même verbe au futur indicatif puis au passif impersonnel et à tous les temps du subjonctif ; à propos de *Mytilenis*, rappeler la règle des compléments de lieu portés par un nom de ville ; à propos de *mirandum*, rappeler la syntaxe du gérondif et de l'adjectif verbal.

Sénèque, *Consolation à Helvia*, 16.2-5 (de *non est quod à quantum utiis*).

Questions : décliner le déterminant qu'on trouve dans *quasdam feminas* ; sur la forme *abesse*, identifier le verbe et en donner les formes primitives, les formes de subjonctif ; justifier le mode et le temps de *quasi exprobraret* et donner les autres conjonctions de même sens ; à propos de *puduit*, expliquer sa construction et donner les autres verbes de fonctionnement comparable.

Sénèque, *Consolation à Marcia*, 11.2-3 (de *decessit à et inutile*).

Questions : décliner solidairement *unus cinis* ; identifier la forme *solueris* et donner toutes ses formes homographes ; mettre *NOSCE TE* au style indirect et expliquer la transformation ; à propos de *ut dissiparis*, citer les emplois de *ut* + subjonctif.

Sénèque, *Consolation à Marcia*, 20.4-5 (de *cogita* à *tantum Catilinarum*).

Questions : décliner solidairement *ipse imperator* ; identifier la forme *acturus* et ses temps primitifs, donner ses formes de subjonctif actif et passif ; à propos de *Neapoli*, donner la règle des compléments de lieu portés par des noms de ville ; rappeler le fonctionnement des systèmes hypothétiques.

Sénèque, *Consolation à Polybius*, 11.1-3 (de *Sua quemque* à *numquam timeat*).

Questions : décliner solidairement le syntagme qu'on trouve sous la forme *huic rei* ; identifier la forme *testata est*, donner ses temps primitifs et donner toutes ses formes de P1 d'indicatif et de subjonctif ; rappeler la syntaxe de *quisque* ; valeurs et emplois de *moriturum* et autres participes futurs.